L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Rapport annuel 2022

Empire Vie[MD]

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

TABLE DES MATIÈRES

Faits saillants		4
Message du président du conseil d'administration		5
Message du président et chef de la direction		6
Sources de bénéfices		8
Rapport de gestion		10
Responsabilité de la direction relativement à l'information financière		40
Rapport de l'actuaire désigné		41
Rapport de l'auditeur indépendant		42
États consolidés de la situation financière		46
Comptes consolidés de résultat		47
États consolidés du résultat global		48
États consolidés des variations des capitaux propres		49
Tableaux consolidés des flux de trésorerie		50
Notes annexes		51
1	Description de la société et sommaire des activités	51
2	Principales méthodes comptables	51
3	Instruments financiers	69
4	Montants d'assurance à recevoir	73
5	Autres actifs	73
6	Immobilisations corporelles	74
7	Immobilisations incorporelles	74
8	Écart d'acquisition	75
9	Fonds distincts	75
10	Montants d'assurance à payer	76
11	Passifs des contrats d'assurance et actifs/passifs de réassurance	76
12	Créditeurs et autres passifs	80
13	Régimes d'avantages du personnel	81
14	Dette subordonnée	86
15	Primes d'assurance	86
16	Produits tirés des frais	87
17	Prestations et charges	87
18	Charges opérationnelles	87
19	Impôts	88
20	Résultat par action	90
21	Capital-actions	90
22	Dividendes	92
23	Droit aux capitaux propres attribuables aux actionnaires	92
24	Information sectorielle	93
25	Engagements et éventualités	97
26	Opérations entre parties liées	97
27	Gestion du capital	98
28	Gestion du risque	98
29	Acquisition d'entreprises	113
30	Évènements subséquents	114
Glossaire des termes		115
Politique de gestion du compte avec participation		117
Politique d'attribution des participations du compte et des bonis pour les polices avec participation		119
Information financière du compte avec participation		121
Gouvernance d'entreprise à l'égard de la gestion du risque		122
Renseignements généraux		124

FAITS SAILLANTS FINANCIERS 2022

138 %
ratio total du TSAV
au 31 décembre 2022

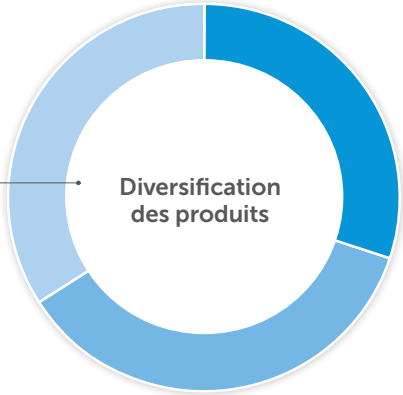

Solidité de nos assises financières

Notre ratio du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) est supérieur aux exigences établies par l'organisme de règlementation du secteur. Un ratio du TSAV élevé traduit notre capacité à long terme d'honorer les demandes de règlement, ainsi que notre gestion prudente des capitaux.

Qu'est-ce qu'un ratio du TSAV?

Le TSAV a pour but de mesurer la position de solvabilité d'un assureur vie en tenant compte des aspects économiques à long terme des activités d'assurance vie. Le BSIF a établi une cible de surveillance de 70 % pour le ratio du noyau de capital et de 100 % pour le capital total.

Diversification des produits

selon les revenus de primes nettes et de frais pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2022 L'Empire Vie est bien diversifiée dans trois secteurs d'activité :

Gestion de patrimoine
30 %

Solutions d'assurance collective
36 %

Assurance individuelle
34 %

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en **2022 (en millions)**

204 $

Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires en **2021 (en millions) : 239 $**

Revenu net découlant des primes et des frais en **2022 (en millions)**

1 325 $

Revenu net découlant des primes et des frais en **2021 (en millions) : 1 188 $**

Total des actifs sous gestion en **2022 (en millions)**

17 320 $

Total des actifs sous gestion en **2021 (en millions) : 19 644 $**

Notes financières

Ces notes financières vous donnent une opinion indépendante de notre solidité financière à titre d'assureur ainsi que de notre capacité à remplir nos obligations envers nos titulaires de polices.

Note de solidité financière : A

Note d'émetteur : A

Note pour les dettes subordonnées : A (faible)

DBRS (le 30 mai 2022)

Note : Les données financières choisies présentées ci-dessus proviennent des états financiers audités de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et du rapport de gestion contenu dans le Rapport annuel 2022 de l'Empire Vie.

MESSAGE DU
PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un rapport annuel est un rapport détaillé des activités de l'exercice écoulé d'une société. Son objectif est de présenter aux actionnaires ou aux investisseurs potentiels des renseignements pertinents sur les activités et le rendement financier de la société.

Pour moi, ce rapport de 2022 est également une réflexion sur mes 25 années passées au conseil d'administration de l'Empire Vie, dont près de 20 ans en tant que président. Au cours de cette période, bien des choses ont changé dans le secteur et dans le monde. En tant qu'assureur, notre travail consiste à gérer le risque et à aider les clients à se préparer à l'imprévu. Rien n'était plus inattendu que la pandémie de COVID-19, dont les effets continuent de se faire sentir sur chacun d'entre nous.

Cependant, ce qui était prévisible, c'est la façon dont les gens de l'Empire Vie se sont mobilisés pour soutenir ses clients et ses investisseurs et produire des résultats remarquables malgré la persistance d'une situation exceptionnelle. Nos produits et nos services sont plus essentiels que jamais. Nous continuons d'être un chef de file du secteur en matière d'innovation et de réaliser d'importants placements stratégiques. Par exemple, la création de la Financière TruStone inc. et notre investissement en tant qu'actionnaire minoritaire d'EXOS Wealth Systems, Inc. démontrent clairement notre engagement continu à aider nos clients et nos clientes à atteindre leurs objectifs financiers.

C'est ce dévouement et cet engagement qui font que je suis aussi fier de diriger notre conseil d'administration et d'y siéger avec ses membres, qui offrent des conseils avisés et un leadership stratégique à l'équipe de direction.

Nous disons au revoir à Harold Hillier qui, après avoir siégé plus de dix ans au conseil d'administration de l'Empire Vie, n'a pas sollicité de nouveau mandat. Au nom du conseil, nous le remercions pour toutes ses années de loyaux services, dont nous avons tous grandement bénéficié.

Le conseil d'administration continue d'être impressionné par le travail de la direction et du personnel en ces temps difficiles. Comme je l'ai mentionné au personnel lors d'un récent webinaire, la solidité et le succès continus de la société sont attribuables aux gens de l'Empire Vie. Malgré tous les changements et les défis des 100 dernières années, les membres du personnel demeurent axés sur le service et l'innovation : c'est ce qui alimente notre succès.

Personne n'a de boule de cristal pouvant prédire ce que les années à venir nous réservent, mais je sais que nous continuerons d'être une organisation centrée sur les gens. Alors que nous célébrons notre 100e anniversaire en 2023, nous continuerons d'aider les particuliers, les familles et les PME à se constituer un patrimoine et à atteindre la sécurité financière, comme nous le faisons depuis 1923.

Duncan N. R. Jackman
Président du conseil d'administration
Le 24 février 2023

MESSAGE DU
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Vision, équipe et progrès : trois termes qui reflètent avec justesse l'histoire de l'Empire Vie tandis que nous jetons un regard rétrospectif vers 2022 et que nous nous projetons vers 2023, l'année de notre 100e anniversaire.

Vision
Bien que les retombées de la pandémie nous aient toujours contraints à surmonter de nombreux défis et à nous adapter aux changements dans nos manières de travailler et de vivre, nous sommes demeurés fidèles à notre vision : faire en sorte qu'il soit simple, rapide et facile pour les Canadiennes et les Canadiens de se procurer les produits et les solutions nécessaires pour se constituer un patrimoine, générer un revenu et atteindre la sécurité financière.

Notre approche dans la gestion de notre entreprise a toujours été de nous concentrer sur les éléments fondamentaux afin d'offrir des produits de grande valeur ainsi qu'un excellent service à notre clientèle. Nous faisons uniquement des affaires au Canada, ce qui nous permet de développer une perspective et une compréhension uniques de notre clientèle. Notre gestion minutieuse constituera un atout, tant pour notre clientèle que nous, tandis que nous continuons de nous immerger dans l'ère de la technologie émergente.

Équipe
Notre équipe et nos relations sont les assises de notre entreprise. C'est grâce à l'excellence de nos gens que nous avons continué de remplir notre mission malgré les difficultés que nous avons rencontrées ces dernières années. Chaque fois que je rencontre des conseillers et des conseillères, ceux-ci soulignent le service à la clientèle exceptionnel des membres de l'équipe de l'Empire Vie. En effet, la qualité de notre service compte beaucoup pour leur clientèle et aussi pour eux. Notre engagement à fournir un service hors pair, à faire preuve de résilience et à privilégier l'optimisme est ce qui nous permet de nous distinguer depuis 100 ans.

Un leadership fort et engagé est la clé qui nous permettra d'établir notre vision pour l'avenir et de soutenir nos équipes tandis qu'elles s'efforcent d'atteindre les résultats escomptés. En 2022, nous avons accueilli deux nouveaux cadres supérieurs : Mark Rogers, vice-président principal, Expansion de l'entreprise, et Paul Holba, vice-président principal et chef des placements. Je suis toujours fier de constater que notre équipe de cadres demeure axée sur la santé et la sécurité des membres de notre personnel, et qu'elle fournit des services à notre clientèle ainsi qu'à nos partenaires de distribution qu'importent les obstacles ou les circonstances. J'aimerais également remercier les membres de notre conseil d'administration pour leur soutien continu et leur encadrement.

C'est lorsqu'ils travaillent main dans la main que les membres de l'équipe de l'Empire Vie laissent transparaître le caractère extraordinaire de cette équipe.

Progrès
Les avancées technologiques sont toujours un moteur de changement. Notre monde refuse de se tenir immobile. En tant qu'organisation, nous nous sommes adaptés et avons continuellement progressé dans divers secteurs de notre entreprise.

À l'Empire Vie, nous appliquons en permanence une stratégie axée sur trois éléments clés : le numérique, les données et la distribution. Les innovations qui ont découlé de la pandémie, notamment le passage à des activités de nature virtuelle ou hybride, ont fortement stimulé cette stratégie. Le Groupe NMG, qui a récemment publié sa toute première étude sur les produits d'assurance vie individuelle au Canada, a reconnu le caractère novateur de notre entreprise dans le secteur du numérique. L'étude, qui visait à recueillir des données auprès de décideurs clés dans des cabinets de consultation en assurance collective, des firmes de courtage, des tiers administrateurs et des AGA aux quatre coins du Canada, s'intéressait principalement aux défis de l'industrie, aux tendances qui influent sur le secteur de l'assurance vie individuelle ainsi que la position concurrentielle des assureurs. L'Empire Vie s'est classée au premier rang dans deux domaines où nous nous efforçons de nous distinguer au sein de notre secteur d'activité : le leadership en technologie numérique et l'excellence du service.

Assurer une expérience en ligne optimale à notre clientèle et à nos conseillers et conseillères est une partie importante de notre stratégie numérique. En juin 2022, nous avons lancé notre nouvel illustrateur d'assurance en ligne amélioré, que nous avons bâti à partir de la rétroaction des conseillers. L'illustrateur eVision^MC (« eVision ») améliore le processus de proposition d'assurance vie en ligne et permet aux conseillers de générer des illustrations avec davantage de rapidité et de facilité qu'auparavant. Ce nouveau produit s'aligne à merveille sur nos outils numériques précédents, notamment notre plateforme de proposition d'assurance vie Rapide & Complet et notre portail des conseillers.

Nous avons continué de perfectionner notre gamme de produits pour notre clientèle, notamment en y ajoutant une nouvelle « expérience pour enfants ». Nous avons créé un processus de proposition plus simple que jamais, lequel comporte moins de questions sur la santé qu'auparavant et qui présente un potentiel d'approbation automatique plus élevé que notre processus précédent pour les personnes qui demandent une protection d'assurance vie au nom de leur enfant ou petit-enfant. En effet, dans la majorité des cas, les propositions pour enfant soumises par le biais de Rapide & Complet font désormais l'objet d'une approbation automatique.

MESSAGE DU
PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Nous avons aussi ajouté deux services qui permettront de favoriser la santé mentale et le bien-être des Canadiennes et des Canadiens. Nous avons notamment inclus un service d'accompagnement des personnes en deuil dans nos régimes d'assurance vie Protection mondiale Voyageur, lesquels sont administrés par MetLife Worldwide Benefits, à l'intention des employés mobiles à l'échelle internationale qui éprouvent des difficultés personnelles. Ce service permet en outre aux participants des régimes d'accéder à de l'information en vue de répondre à leurs besoins financiers ou juridiques. De plus, en décembre 2022, nous avons mis en place un nouveau service à l'intention des personnes qui sont en congé d'invalidité pour cause de problème de santé mentale. Établi par l'intermédiaire de Medaca, ce service permet d'obtenir un accès rapide à des soins en psychiatrie, et ce, en quelques jours seulement. Bref, ces deux nouveaux produits constituent une valeur ajoutée considérable, tant pour les participants que pour les promoteurs des régimes.

Nous procédons à l'évaluation de notre service ainsi que de notre rendement et nous investissons dans l'innovation en vue de continuellement améliorer nos produits et nos processus. Nous sommes sur la bonne voie, mais il sera toujours nécessaire d'en faire plus et d'aspirer à atteindre de nouveaux sommets : un défi que nous sommes plus prêts que jamais à relever.

Nous demeurons un chef de file de notre secteur, notamment grâce à l'importance que nous accordons à l'expansion de notre entreprise ainsi qu'aux acquisitions. En mars 2022, nous avons acquis 100 % des parts de six sociétés de services financiers, que nous avons fusionnées afin de créer une seule filiale en propriété exclusive de l'Empire Vie : la Financière TruStone inc. Deux mois plus tard, en mai 2022, nous avons investi dans EXOS Wealth Systems inc. (EXOS) en tant qu'actionnaire minoritaire. Ces placements stratégiques témoignent sans l'ombre d'un doute de notre engagement à fournir des services financiers indépendants : un engagement qui nous permettra ultimement d'aider les Canadiennes et les Canadiens à choisir les solutions et les produits financiers qui répondent le mieux à leurs besoins.

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
Nous poursuivons notre progrès relativement aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance en nous concentrant sur les domaines qui importent à l'ensemble de la population du Canada. Nous sommes d'avis que notre responsabilité d'entreprise, combinée à une approche durable relativement à nos activités, est un symbole de qualité déterminant. Nous croyons également qu'une forte gouvernance d'entreprise permet d'aligner nos stratégies de gestion sur les intérêts de nos actionnaires, et que l'analyse des facteurs environnementaux et sociaux pourrait contribuer à définir les modèles d'affaires qui nous permettront de créer une valeur durable tout en atténuant les risques.

En 2022, nous avons lancé un plan d'action de cinq ans dans le but de soutenir notre objectif en matière de diversité et d'inclusion : façonner une organisation engagée et durable où s'épanouit une communauté inclusive. Ce plan touche plusieurs domaines, notamment la communication, la formation, les ressources humaines, les politiques de l'entreprise et les processus de recrutement.

Nous continuons de nous adapter à notre nouvel environnement de travail hybride afin de nous assurer de fournir aux membres de notre personnel la flexibilité, la satisfaction professionnelle et l'équilibre travail-vie personnelle dont ils ont besoin tout en assurant le maintien de la productivité. Nous demeurons engagés à recruter et à garder dans nos effectifs les meilleures gens du secteur afin de fournir des solutions remarquables et un service exceptionnel à notre clientèle.

Les prochaines étapes
Cette année, l'Empire Vie célèbre l'anniversaire de ses 100 ans de service au Canada : une étape remarquable pour l'organisation. En 2023, nous soulignerons notre centenaire en jetant un regard sur le passé et en prenant le temps de reconnaître les membres de notre équipe, notre raison d'être, nos innovations, notre communauté et notre culture, mais, par-dessus tout, nous réfléchirons à ce que l'Empire Vie apportera au cours des 100 prochaines années à sa clientèle, à ses conseillers et à ses conseillères, aux membres de son personnel ainsi qu'à ses actionnaires des générations futures.

Mark Sylvia
Président et chef de la direction
Le 24 février 2023

SOURCES DE BÉNÉFICES

L'analyse des sources de bénéfices représente une méthode de détermination et de quantification des diverses sources de bénéfices d'une société d'assurance vie conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS). Elle constitue une présentation du résultat net attribuable aux actionnaires sous une forme différente de l'état du résultat net classique et permet une meilleure compréhension des sources de bénéfices de l'Empire Vie, ventilées par grand secteur d'activité.

Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur

Cette composante des sources de bénéfices représente le profit que la société s'attend à réaliser sur les affaires en vigueur si les résultats sont en phase avec les hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la société en matière de mortalité, de morbidité, de maintien en vigueur, de rendement des placements, de frais et d'impôts.

Effet des nouvelles affaires

La souscription de nouvelles affaires ajoute en général de la valeur économique à une société d'assurance vie. Les nouvelles affaires peuvent toutefois avoir un effet positif ou négatif sur les bénéfices au point de vente. Un effet négatif (pressions exercées par les nouvelles affaires) intervient lorsque les hypothèses utilisées pour déterminer les profits dans les provisions mathématiques au point de vente sont supérieures à la marge bénéficiaire prévue à la tarification du produit. L'effet des nouvelles affaires inclut également les frais d'acquisition non couverts par la tarification du produit à l'émission.

Gains et pertes actuariels

Cette composante des sources de bénéfices représente les écarts entre les résultats réels et les hypothèses fondées sur les meilleures estimations. Les variations possibles comprennent les règlements, le maintien en vigueur des polices, les charges, le revenu des placements, etc.

Mesures de gestion et modifications des hypothèses

Cette composante des sources de bénéfices comprend les bénéfices qui découlent des mesures de gestion prises pendant l'exercice (p. ex., l'acquisition ou la vente d'un bloc d'affaires, les changements relatifs à la tarification, aux honoraires exigés, à la composition de l'actif), ou l'incidence de changements relatifs aux hypothèses ou à la méthode de calcul des provisions mathématiques pour les affaires en vigueur.

Autre

Cette composante des sources de bénéfices comprend toute autre source de bénéfices qui provient de l'exploitation non prise en compte ci-dessus.

Bénéfices relatifs à l'excédent

Cette composante des sources de bénéfices représente les bénéfices avant impôts réalisés sur le capital des actionnaires et l'excédent.

SOURCES DE BÉNÉFICES

Sources de bénéfices par secteur d'activité

Pour les douze mois clos les 31 décembre	Gestion de patrimoine		Solutions d'assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
(en millions de dollars)	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur	**142 $**	118 $	**28 $**	26 $	**47 $**	55 $			**217 $**	199 $
Effet des nouvelles affaires	**(14)**	(16)	**(7)**	(11)	**16**	7			**(5)**	(20)
Gains et pertes actuariels	**(8)**	168	**(23)**	(17)	**(22)**	7			**(53)**	159
Mesures de gestion et modifications des hypothèses	**(18)**	16	**(1)**	(1)	**118**	(53)			**99**	(38)
Bénéfices (pertes) relatifs aux activités avant impôts	**102**	287	**(3)**	(3)	**159**	16	**—**	—	**258**	299
Bénéfices relatifs à l'excédent	**—**	—	**—**	—	**—**	—	**14**	14	**14**	14
Résultat (perte) avant impôts	**102 $**	287 $	**(3) $**	(4) $	**159 $**	16 $	**14 $**	14 $	**272 $**	313 $
Impôt sur le revenu	**27**	72	**(1)**	(2)	**34**	(5)	**3**	1	**63**	67
Résultat (perte) net attribuable aux actionnaires	**75 $**	215 $	**(2) $**	(3) $	**125 $**	21 $	**11 $**	13 $	**209 $**	246 $

Gestion de patrimoine

Les bénéfices pour le secteur de la gestion de patrimoine ont été inférieurs aux prévisions, principalement en raison d'une croissance des fonds distincts plus faible que prévu, laquelle est attribuable aux marchés boursiers qui ont progressé à un rythme plus lent que prévu et des réductions de valeur de marché sur les fonds d'obligations découlant des hausses de taux d'intérêt. Ces variations négatives ont été partiellement compensées par des résultats plus élevés que prévu pour les produits de placement en raison d'une expérience de mortalité des rentiers favorable et de gains découlant d'un accès à des taux d'intérêt plus élevés en 2022. Les résultats pour le secteur de la gestion de patrimoine en 2021 ont été anormalement élevés en raison d'une diminution considérable des réserves des fonds distincts, et la société ne prévoyait pas que cette diminution se reproduise en 2022.

Solutions d'assurance collective

Le secteur des solutions d'assurance collective a enregistré une perte en 2022, principalement en raison de résultats techniques défavorables au chapitre des règlements du secteur de l'assurance invalidité de longue durée et de l'assurance maladie complémentaire. Les pertes pour le secteur de l'assurance invalidité de longue durée sont principalement attribuables à des perturbations temporaires de dotation en personnel au niveau des opérations. Ces perturbations ont créé des délais dans les activités de gestion des règlements, prolongeant ainsi la durée des règlements. Pour ce qui est de l'assurance maladie complémentaire, les pertes sont principalement attribuables à une expérience tendancielle en matière de médicaments plus élevée que celle tarifée ainsi qu'à des contributions sectorielles de mutualisation défavorables pour les règlements d'assurance médicaments.

Assurance individuelle

Le résultat net de l'assurance individuelle sans participation a enregistré une hausse importante en 2022 par rapport à 2021. En 2022, les résultats ont été considérablement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt du marché, entraînant une réduction des niveaux de passifs et une hausse du résultat. Cette augmentation a été partiellement contrebalancée par un renforcement continu des réserves pour les déchéances sur les affaires d'assurance vie universelle et d'assurance temporaire. Ce renforcement a été compensé par des règlements des titulaires de polices plus élevés que prévu. En 2021, les passifs des contrats ont fortement augmenté, principalement en raison de la mise à jour des hypothèses de déchéance sur les affaires d'assurance temporaire renouvelable.

Capital et excédent

Les résultats provenant du capital et de l'excédent en 2022 ont été inférieurs à ceux de 2021. En 2021, les résultats pour le capital et l'excédent étaient élevé en raison des transactions d'actifs opportunes alors que les écarts de crédit augmentaient, ce qui a entraîné des gains réalisés sur la vente des actifs à revenu fixe.

RAPPORT DE GESTION

Ce rapport de gestion est en date du 24 février 2023.

Ce document fournit un rapport de gestion sur les résultats d'exploitation et la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie ou la société) pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Ce rapport de gestion devrait être lu conjointement avec les états financiers consolidés de la société au 31 décembre 2022, qui font partie intégrante du Rapport annuel 2022 de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, daté du 24 février 2023. À moins d'indication contraire, les états financiers consolidés et le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars canadiens. En raison de l'arrondissement, certains écarts pourraient ne pas concorder et l'analyse des composantes pourrait différer de la somme pour l'analyse des composantes regroupées.

Le rapport de gestion comprend des renseignements prospectifs ainsi que de nombreux risques et incertitudes, y compris, mais sans s'y limiter, ceux décrits à la section « Facteurs de risque » de la notice annuelle accessible sur le site www.sedar.com. Aucune assurance ne peut être donnée quant au fait que les résultats, les rendements ou les réalisations exprimés de façon explicite ou implicite dans tout renseignement prospectif se concrétiseront, ou, s'ils se confirment dans la réalité, qu'un quelconque avantage puisse en découler. Les résultats réels pourraient différer de façon significative des résultats exprimés ou sous-entendus par les renseignements prospectifs. Reportez-vous à la section « Énoncés et renseignements prospectifs » de ce rapport.

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (les « normes IFRS ») et aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF). Le présent rapport de gestion fait référence à certaines mesures non conformes aux normes IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues en vertu des normes IFRS et n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS. Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Elles sont plutôt fournies à titre de complément aux mesures conformes aux normes IFRS pour permettre de mieux comprendre les résultats d'exploitation de la société du point de vue de la direction. Par conséquent, elles ne doivent pas être prises en compte de manière isolée ni remplacer l'analyse de l'information financière présentée selon les normes IFRS. Reportez-vous à la section « Mesures non conformes aux normes IFRS » du présent rapport pour plus de détails. Veuillez noter que certains montants comparatifs ont été reclassés et retraités pour les rendre conformes à la présentation des montants adoptée pour la période en cours.

Analyse financière
Sommaire

	Quatrième trimestre		**Exercice**	
(en millions de dollars, sauf pour les données par action)	**2022**	2021	**2022**	2021
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**87 $**	17 $	**204 $**	239 $
Résultat par action - de base et dilué	**88,93 $**	16,96 $	**207,32 $**	242,66 $

L'Empire Vie a déclaré un résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de 87 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2022, comparativement à 17 millions de dollars pour le trimestre comparable de 2021. Le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires pour l'exercice complet a été de 204 millions de dollars, comparativement à 239 millions de dollars pour celui de 2021. L'augmentation des bénéfices pour le quatrième trimestre s'explique par l'effet des mises à jour des hypothèses applicables au secteur de l'assurance individuelle qui ont eu une incidence favorable sur les résultats pour le quatrième trimestre de 2022 comparativement à un effet défavorable en 2021. Pour l'exercice, les bénéfices ont diminué par rapport à 2021, principalement en raison de la libération non récurrente des passifs des polices pour les garanties des fonds distincts, qui a eu lieu au cours du premier trimestre de 2021. De plus, l'augmentation sur les courbes de rendement a eu des effets positifs sur les résultats de 2022.

Le tableau ci-après présente une ventilation des composantes des sources de bénéfices pour le quatrième trimestre et l'exercice :

Sources de bénéfices	**Quatrième trimestre**		**Exercice**	
(en millions de dollars)	**2022**	2021	**2022**	2021
Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur	**56 $**	51 $	**217 $**	199 $
Effet des nouvelles affaires	**(3)**	(4)	**(5)**	(20)
Gains et pertes actuariels	**1**	15	**(53)**	159
Mesures de gestion et modifications des hypothèses	**52**	(55)	**107**	(38)
Bénéfices relatifs aux activités avant impôts	**106**	6	**266**	299
Bénéfices relatifs à l'excédent	**7**	7	**3**	14
Résultat avant impôts	**113**	13	**269**	313
Impôts	**25**	(5)	**60**	67
Résultat net attribuable aux actionnaires	**88**	18	**209**	246
Dividendes sur actions privilégiées	**(1)**	(1)	**(5)**	(7)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**87 $**	17 $	**204 $**	239 $

Pour le quatrième trimestre et pour l'exercice, les bénéfices prévus sur les affaires en vigueur ont augmenté, principalement en raison d'une augmentation du niveau prévu des actifs sous gestion et d'un volume d'affaires en vigueur plus élevé au début de l'année pour les trois secteurs d'activité.

Les gains actuariels pour le quatrième trimestre ont été moindres par rapport à ceux de la période comparable de 2021, principalement en raison des effets négatifs du rendement du marché boursier. Pour l'exercice, les gains actuariels (pertes) étaient largement inférieurs en 2022, puisque la période comparable de 2021 comprenait une libération non récurrente des passifs des polices pour les garanties des fonds distincts, qui a eu lieu au cours du premier trimestre de 2021. Les résultats techniques pour 2022 incluent l'effet des conditions boursières actuelles; l'incidence de la courbe de rendement positive étant contrebalancée par le mauvais rendement du marché boursier. De plus, les résultats techniques par secteur d'activité pour l'exercice complet incluent des charges plus élevées dans le secteur de la gestion de patrimoine attribuables à un programme de commissions améliorées sur les dépôts importants, de minces gains au chapitre des déchéances contrebalancés par les pertes au chapitre de la mortalité pour le secteur de l'assurance individuelle et des résultats techniques défavorables dans le secteur des solutions d'assurance collective attribuables à une expérience défavorable au chapitre des règlements d'invalidité de longue durée et les effets de l'inflation sur la tarification pour les garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire.

Les mesures de gestion et les modifications des hypothèses du quatrième trimestre de 2022 ont été plus favorables que celles de 2021, principalement en raison de l'effet de l'augmentation des courbes de rendement au cours de l'exercice sur le taux d'actualisation et les hypothèses actuarielles reflétées au troisième et au quatrième trimestre de 2022.

Les bénéfices relatifs à l'excédent ont diminué pour l'ensemble de l'exercice, principalement en raison d'une diminution des gains réalisés sur les actifs disponibles à la vente causés par la hausse de la courbe de rendement.

Principales données financières

Information financière tirée de l'état du résultat net	Pour les exercices clos les 31 décembre		
(en millions de dollars)	**2022**	2021	2020
Produits			
Produit net des primes	**1 043 $**	916 $	860 $
Produit d'honoraires	**282**	273	251
Revenu de placement	**358**	330	329
Gain réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**21**	106	155
Profit (perte) réalisé sur les placements disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	**(34)**	(1)	29
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**(1 737)**	(363)	357
Total des produits	**(67)**	1 259	1 982
Charges			
Prestations et charges	**(356) $**	913 $	1 758 $
Impôts sur le résultat et taxes	**79**	86	67
Total des charges	**(277)**	1 000	1 825
Résultat net après impôts	**210**	259	157
Quote-part du résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation	**1**	13	4
Résultat net attribuable aux actionnaires	**209 $**	246 $	153 $
Dividendes sur actions privilégiées	**5**	7	13
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**204 $**	239 $	140 $
Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires	**11,9 %**	13,8 %	8,5 %

La variabilité dans les produits des activités ordinaires est surtout causée par l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt et des actions sur la variation des gains ou des pertes des placements. L'effet de ces fluctuations sur le résultat net a été considérablement réduit en raison de variations correspondantes des passifs des contrats d'assurance (inclut au poste « Prestations et charges » du tableau ci-dessus).

Information financière tirée de l'état de la situation financière	Aux 31 décembre		
(en millions de dollars)	**2022**	2021	2020
Actif			
Trésorerie et placements	**8 398 $**	10 082 $	10 045 $
Autres actifs	**340**	192	214
Actifs des fonds distincts	**8 566**	9 257	8 457
Total des actifs	**17 304 $**	19 531 $	18 716 $
Passif			
Passifs des contrats d'assurance	**5 640 $**	7 091 $	7 145 $
Passifs de réassurance	**163**	253	385
Dette subordonnée	**399**	399	399
Autres passifs	**399**	359	382
Passifs des polices de fonds distincts	**8 566**	9 257	8 457
Total des passifs	**15 167**	17 359	16 769
Total des capitaux propres	**2 137**	2 172	1 947
Total des passifs et des capitaux propres	**17 304 $**	19 531 $	18 716 $

Autre information financière	Aux 31 décembre		
(en millions de dollars)	**2022**	2021	2020
Actifs sous gestion[1]			
Actifs du fonds général[1]	**8 738 $**	10 273 $	10 259 $
Actifs des fonds distincts[1]	**8 566**	9 257	8 457
Dette subordonnée	**399**	399	399
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**297**	297	250
Capital règlementaire disponible			
Première catégorie	**1 776 $**	1 898 $	1 623 $
Deuxième catégorie	**600**	591	677
Total	**2 376**	2 489	2 300
Provision d'excédent et dépôts admissibles	**916 $**	1 115 $	1 156 $
Coussin de solvabilité de base	**2 393 $**	2 508 $	2 541 $
Ratio total du TSAV	**138 %**	144 %	136 %
Ratio du noyau de capital du TSAV	**101 %**	107 %	96 %

	Pour les exercices clos les 31 décembre		
	2022	2021	2020
Dividendes en espèces par action			
Actions privilégiées, série 1	**— $**	0,72 $	1,44 $
Actions privilégiées, série 3	**1,23 $**	1,23 $	1,23 $
Actions ordinaires	**73,80 $**	53,27 $	179,65 $

[1] Voir les mesures non conformes aux normes IFRS

Résultats par principaux secteurs

Les tableaux ci-après fournissent un sommaire des résultats de l'Empire Vie par principaux secteurs pour la période de trois mois et l'exercice clos le 31 décembre 2022 et 2021. Un rapport des résultats se trouve dans la section « Résultats par secteur » du rapport de gestion.

Pour la période de trois mois close le 31 décembre	**Gestion de patrimoine**		**Solutions d'assurance collective**		**Assurance individuelle**		**Capital et excédent**		**Total**	
(en millions de dollars)	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
Produits										
Primes nettes	**54 $**	20 $	**116 $**	109 $	**117 $**	112 $	**— $**	— $	**287 $**	240 $
Revenu de placement	**9**	7	**2**	1	**67**	60	**20**	18	**98**	86
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**(9)**	2	**(1)**	—	**(73)**	244	**(4)**	(2)	**(87)**	245
Profit (perte) réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**—**	1	**—**	—	**4**	14	**(2)**	(3)	**2**	12
Profit (perte) réalisé sur les placements disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	**—**	—	**—**	—	**—**	—	**(4)**	1	**(4)**	1
Produits tirés des frais	**58**	66	**3**	4	**—**	—	**5**	—	**66**	70
Total des produits	**112**	96	**120**	114	**115**	431	**15**	14	**362**	655
Charges										
Prestations et règlements, montant net	**34**	42	**85**	80	**47**	39	**—**	—	**166**	161
Variation nette des passifs des contrats d'assurance et de placements	**10**	(29)	**1**	11	**(65)**	367	**—**	—	**(54)**	350
Participations sur polices	**—**	—	**—**	—	**12**	11	**—**	—	**12**	11
Charges d'exploitation, commissions et charges d'intérêts	**39**	39	**30**	27	**44**	40	**10**	7	**123**	114
Impôts sur le résultat et taxes	**8**	9	**3**	—	**18**	(14)	**(1)**	1	**28**	(3)
Total des charges	**91**	61	**119**	118	**56**	444	**9**	8	**275**	631
Résultat net après impôts	**21 $**	35 $	**1 $**	(4) $	**59 $**	(13) $	**6 $**	6 $	**87 $**	24 $
Quote-part du résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation									**1**	(6)
Dividendes sur actions privilégiées									**(1)**	(1)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires									**87 $**	17 $

Pour les exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Solutions d'assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
	2022	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
Produits										
Primes nettes	**140 $**	75 $	**452 $**	407 $	**451 $**	434 $	**— $**	— $	**1 043 $**	916 $
Revenu de placement	**33**	36	**8**	4	**250**	226	**67**	64	**358**	330
Variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**(102)**	(10)	**(23)**	(4)	**(1 613)**	(344)	**1**	(5)	**(1 737)**	(363)
Profit (perte) réalisé sur les placements à la juste valeur par le biais du résultat net	**—**	1	**—**	—	**30**	123	**(9)**	(18)	**21**	106
Profit (perte) réalisé sur les placements disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur	**—**	—	**—**	—	**—**	—	**(34)**	(3)	**(34)**	(1)
Produits tirés des frais	**251**	259	**15**	14	**—**	—	**16**	—	**282**	273
Total des produits	**322**	360	**452**	421	**(882)**	439	**41**	39	**(67)**	1 259
Charges										
Prestations et règlements, montant net	**149**	171	**329**	286	**195**	173	**—**	—	**673**	630
Variation nette des passifs des contrats d'assurance et de placements	**(88)**	(241)	**(3)**	26	**(1 449)**	30	**—**	—	**(1 540)**	(185)
Participations sur polices	**—**	—	**—**	—	**40**	37	**—**	—	**40**	37
Charges d'exploitation, commissions et charges d'intérêts	**152**	143	**117**	103	**164**	162	**38**	23	**471**	432
Impôts sur le résultat et taxes	**27**	72	**11**	9	**42**	4	**(1)**	1	**79**	86
Total des charges	**240**	145	**454**	423	**(1 008)**	407	**37**	24	**(277)**	1 000
Résultat net après impôts	**82 $**	215 $	**(2) $**	(3) $	**126 $**	32 $	**4 $**	15 $	**210 $**	259 $
Quote-part du résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation									**(1)**	(13)
Dividendes sur actions privilégiées									**(5)**	(7)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires									**204 $**	239 $

Total des produits des activités ordinaires

Les primes nettes du quatrième trimestre et de l'exercice ont été supérieures à celles des périodes comparables de 2021, principalement en raison d'une croissance au sein du secteur de la gestion du patrimoine.

Le revenu de placement pour le quatrième trimestre et pour l'exercice correspond essentiellement aux montants enregistrés au cours des périodes comparables de 2021.

Les pertes de juste valeur sur les actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ont été plus élevées en 2022, principalement en raison d'une augmentation des taux d'intérêt qui a fait chuter la juste valeur des obligations. Ces actifs sont adossés aux passifs de polices qui tendent à connaître des résultats techniques compensatoires au sein des variations nettes des passifs des contrats d'assurance et de placements équivalentes de la section « Charges » des résultats.

Total des charges

La variation du total des charges s'explique en grande partie par l'incidence du marché boursier et des fluctuations des taux d'intérêt sur la variation nette des passifs des contrats d'assurance. Cette variation dans les charges est fortement contrebalancée par les variations équivalentes au chapitre de la variation de la juste valeur des placements à la juste valeur par le biais du résultat net, comme la section « Produits » l'indique. La variation nette des passifs des contrats d'assurance et de placements comprend une libération non récurrente de 147 millions de dollars des passifs des contrats soutenant les garanties sur les prestations des fonds distincts pour le premier trimestre de 2021.

Le montant net des prestations et des règlements pour l'exercice à ce jour a été supérieur au montant de la période comparable de 2021, principalement en raison de la hausse des demandes de règlement des secteurs de l'assurance individuelle et des solutions d'assurance collective. Les prestations nettes et la variabilité des règlements dépendent des demandes de règlement survenues. En règle générale, les demandes de règlement augmentent d'année en année en raison de la croissance des blocs d'assurance. La variabilité des règlements ne peut, isolément, influencer le résultat net, puisque des passifs de contrats d'assurance sont libérés lorsque les demandes de règlement surviennent. Les passifs de contrats d'assurance libérés pourraient être supérieurs ou inférieurs au montant des demandes survenues selon que les résultats en matière règlements sont supérieurs ou inférieurs aux estimations des passifs des contrats d'assurance. Les résultats techniques en matière de règlements correspondent à la combinaison des demandes survenues en comparaison des demandes escomptées dans le prix des produits et dans les passifs des contrats d'assurance.

Les charges opérationnelles, les commissions et les charges d'intérêts ont augmenté au quatrième trimestre et pour l'exercice par rapport à 2021, principalement en raison de la hausse des commissions encourues à la suite des primes plus élevées au sein de tous les secteurs d'activité.

Résultats par secteur - Gestion de patrimoine

	Quatrième trimestre		**Exercice**	
(en millions de dollars)	**2022**	2021	**2022**	2021
Rentes fixes				
Actifs sous gestion[1]	**754 $**	853 $	**754 $**	853 $
Ventes brutes	**62**	75	148	130
Ventes nettes	**32**	(40)	**44**	(71)
Fonds distincts				
Actifs sous gestion[1]	**8 566**	9 257	**8 566**	9 257
Ventes brutes	**198**	268	**841**	959
Ventes nettes	**(26)**	(145)	**(91)**	(259)
Produits tirés des frais	**57**	65	**249**	256
Résultat net après impôts	21 $	35 $	**82 $**	215 $

Les actifs sous gestion des rentes fixes ont diminué de 12 % par rapport à leurs niveaux vers la fin de 2021, en raison de l'augmentation des taux des marchés boursiers qui ont entraîné une diminution de la valeur des titres à revenu fixe. Les ventes brutes ont été moins élevées au quatrième trimestre, mais plus élevées pour l'exercice.

Les actifs sous gestion des fonds distincts sont moins élevés que ceux de la période comparable en 2021, reflétant ainsi les mauvaises conditions du marché boursier. Les ventes brutes du quatrième trimestre et de l'exercice ont diminué comparativement à celles des périodes comparables de 2021. Les produits tirés des frais sur les fonds distincts pour le quatrième trimestre et l'exercice ont diminué par rapport à la période comparable de 2021 en raison des actifs sous gestion moyens moins élevés. Les produits tirés des frais des fonds distincts sont calculés quotidiennement pour la plupart des produits.

Résultats par secteur - Solutions d'assurance collective

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre 2022	Quatrième trimestre 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
Principales données financières				
Produits de base	**15**	11	**59**	74
Autre	**7**	6	**25**	25
Ventes de primes annualisées	**22 $**	17 $	**84 $**	99 $
Primes nettes	**116 $**	109 $	**452 $**	407 $
Résultat net (perte) après impôts	**1 $**	(4) $	**(2) $**	(3) $

Pour le quatrième trimestre, les ventes de primes annualisées pour les Solutions d'assurance collective ont augmenté par rapport à 2021, principalement en raison du transfert d'un petit bloc d'affaires acquis au cours du trimestre. Pour l'exercice, les ventes de primes annualisées ont diminué de 18 % par rapport à 2021, puisque les solutions d'assurance collective ont adopté une approche prudente en matière de plafonds de renouvellement des gammes de produits d'assurance maladie et d'assurance dentaire en réponse au contexte actuel d'inflation élevée. Au cours des dernières années, l'Empire Vie a conclu plusieurs partenariats stratégiques afin d'augmenter sa part de marché dans ce marché.

Les primes nettes du quatrième trimestre et de l'exercice ont augmenté de 8 % et de 11 % respectivement par rapport aux périodes comparables de 2021, la croissance des primes dans les nouveaux réseaux de distribution et les fortes augmentations de renouvellements sur les affaires en vigueur ayant plus que contrebalancé la baisse des ventes par rapport à l'année précédente. L'Empire Vie continue de se concentrer sur les ventes rentables dans le marché des produits d'assurance collective où la concurrence sur les prix se maintient pour tous les principaux secteurs d'activité.

Les solutions d'assurance collective ont enregistré des bénéfices modestes au cours du trimestre, les améliorations enregistrées pour les résultats techniques des règlements d'assurance invalidité de longue durée ayant été partiellement contrebalancé par les coûts défavorables des règlements d'assurance maladie complémentaire au cours du trimestre. Les pertes pour l'ensemble de l'exercice s'expliquent surtout par des résultats techniques défavorables des règlements d'assurance invalidité de longue durée et d'assurance maladie complémentaire.

Résultats par secteur - Assurance individuelle

(en millions de dollars)	Quatrième trimestre 2022	Quatrième trimestre 2021	Exercice 2022	Exercice 2021
Actionnaires				
Ventes de primes annualisées attribuables aux actionnaires	**9 $**	7 $	**32 $**	34 $
Primes nettes attribuables aux actionnaires	**74**	73	**294**	291
Résultat net après impôts	**58**	(18)	**125**	21
Titulaires de polices				
Ventes de primes annualisées attribuables aux actionnaires	**4**	4	**15**	16
Primes nettes attribuables aux actionnaires	**42**	39	**156**	143
Résultat net après impôts	**1**	5	**1**	11
Résultat net après impôts	**59 $**	(13) $	**126 $**	32 $

Les ventes de primes annualisées attribuables aux actionnaires et les primes nettes attribuables aux actionnaires sont restées stables par rapport à 2021, la croissance des ventes n'ayant pas été aussi forte que prévue en 2022 en raison de conditions de marché défavorables. Les ventes de primes annualisées attribuables aux titulaires de polices pour l'exercice ont été constantes par rapport à 2021 pour les produits d'assurance vie avec participation de base de la société, tandis que les primes nettes attribuables aux titulaires de polices ont augmenté de 9 %.

Le revenu net total pour l'assurance individuelle est de 125 millions de dollars pour l'exercice de 2022 comparativement à 32 millions de dollars en 2021. Ce résultat est principalement attribuable aux mises à jour des hypothèses actuarielles, en particulier par la mise à jour de l'hypothèse de placement net.

	Exercice	
(en millions de dollars)	**2022**	2021
Composantes de la diminution du résultat avant impôts découlant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats		
Hypothèses liées à la déchéance et aux primes	**(35) $**	(113) $
Hypothèses de rendement net	**96**	82
Résultats de mortalité	**22**	(25)
Reprise de réassurance	**—**	11
Autre	**(14)**	(2)
Gain (perte) total résultant de l'actualisation des hypothèses des passifs des contrats (à l'exclusion de la quote-part attribuable aux titulaires de polices)	**69 $**	(47) $

La modification des hypothèses concernant les déchéances/les primes pour 2021 et 2022 est liée aux mises à jour des taux de déchéance présumés des polices d'assurance temporaire renouvelable et d'assurance vie universelle, qui reflètent les résultats de la société et du secteur de l'assurance.

Le changement de l'hypothèse de placements nets pour 2022 comprend une incidence positive d'une augmentation nette des taux de réinvestissement utilisés pour l'évaluation des passifs des contrats, reflétant les taux d'intérêt actuels. Le facteur principal ayant motivé le changement de l'hypothèse de placements nets pour 2021 est la diminution des passifs de fonds distincts liés aux rendements en actions pour l'exercice. De plus, des mises à jour ont été apportées à la composition de l'actif des réinvestissements futurs, ce qui s'ajoute aux écarts de crédit prévus, entraînant une diminution du passif des contrats.

Le changement apporté à l'hypothèse de mortalité pour 2022 est attribuable à une mise à jour normale de nos études qui combinent l'expérience du secteur et de la société. En 2021, il y a eu une mise à jour supplémentaire (défavorable) liée au calcul de l'amélioration de la mortalité utilisé dans l'évaluation des passifs des contrats.

En 2021, les provisions liées aux modèles de reprise de réassurance de 2019 ont été libérées. En 2019, la société a apporté des modifications importantes à ses programmes de réassurance, ce qui a entraîné une augmentation de sa rétention en assurance vie individuelle.

Résultats - Capital et excédent

	Quatrième trimestre		Exercice	
(en millions de dollars)	**2022**	2021	**2022**	2021
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux actionnaires	**7 $**	6 $	**3 $**	13 $
Quote-part du résultat net après impôts attribuable aux titulaires de polices	**(1) $**	1 $	**1 $**	2 $
Résultat net après impôts	**6 $**	7 $	**4 $**	15 $

En plus des trois principaux secteurs d'activité, l'Empire Vie maintient des comptes distincts pour le revenu de placement attribuable au compte capital et excédent des actionnaires et au compte excédent des titulaires de polices.

Le revenu net a diminué en 2022 dans le secteur du capital et de l'excédent, principalement en raison des pertes réalisés sur les ventes d'actifs à revenu fixe comptabilisés comme disponibles à la vente, en raison d'une augmentation de la courbe de rendement.

Dividendes versés aux actionnaires

Les dividendes déclarés et versés aux porteurs d'actions, ainsi que le montant de ces dividendes, sont à la discrétion du conseil d'administration.

Les dividendes versés aux actionnaires sont revus tous les trimestres et varient en fonction de divers facteurs, tels que les résultats d'exploitation, le contexte économique et la situation financière de l'Empire Vie, qui tient compte des exigences règlementaires applicables aux dividendes versés aux actionnaires, et de tout autre facteur considéré pertinent par le conseil d'administration.

Le 23 février 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 18,45 $ par action ordinaire de l'Empire Vie. Le tableau ci-après présente les détails des montants et des dates pour chaque dividende déclaré sur les actions ordinaires et sur les actions privilégiées :

	Montant des dividendes par action	Date de versement	Date d'inscription
Actions ordinaires	18,45 $	4 avril 2023	10 mars 2023
Actions privilégiées à taux ajustable et à dividende non cumulatif de série 3	0,3866875 $	17 avril 2023	17 mars 2023

L'Empire Vie précise que les dividendes précités sont des dividendes déterminés aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute législation provinciale sur les impôts semblables.

Total des flux de trésorerie

	Exercice	
(en millions de dollars)	**2022**	2021
Flux de trésorerie liés aux activités		
Activités opérationnelles	**376 $**	317 $
Activités d'investissement	**(298)**	(282)
Activités de financement	**(96)**	(31)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(18) $**	4 $

Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation comprennent les primes d'assurance, le revenu de placement net et les produits tirés des frais. Ces sommes sont principalement employées pour payer les commissions, les prestations d'assurance, les charges d'exploitation et les participations aux titulaires de polices. Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement sont principalement attribuables aux achats et aux ventes de placements soutenant les passifs des contrats et le compte du capital et de l'excédent. Les flux de trésorerie liés aux activités de financement comprennent l'émission et le rachat des instruments de capital et les paiements de dividendes et d'intérêt connexes.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 18 millions de dollars au cours de l'exercice.
Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont augmenté de 59 millions de dollars, principalement en raison de sorties de trésorerie moins élevées en lien avec les modifications apportées aux niveaux de capitalisation, par rapport à 2021. La trésorerie utilisée pour les activités d'investissement a augmenté de 16 millions de dollars par rapport à 2021, en raison d'un investissement non récurrent du produit d'activités de financement au cours de la période précédente qui a été partiellement contrebalancé par les acquisitions de nouvelles affaires en 2022. La trésorerie utilisée pour les activités de financement a augmenté de 65 millions de dollars par rapport à 2021, principalement en raison des effets nets d'opérations non récurrentes en 2021, lorsque la société a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité (197 millions de dollars) et a racheté des actions privilégiées (149,5 millions de dollars).

Reportez-vous aux notes 11(e) et 28(b) des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 pour une analyse des liquidités de l'Empire Vie.

Instruments financiers

L'Empire Vie achète des obligations de qualité afin de soutenir, dans une très forte proportion, les passifs des contrats d'assurance et de rente de l'Empire Vie. La stratégie de placement de la société comprend également l'utilisation d'actions ordinaires de sociétés négociées en bourse ou de fonds négociés en bourse (FNB) pour soutenir les passifs de ses contrats d'assurance. Les flux de trésorerie qui découlent de ces instruments financiers visent à répondre aux exigences en matière de liquidité liées aux polices de l'Empire Vie, selon les limites établies par celle-ci. L'Empire Vie est sujette aux risques de crédit et du marché liés à ces instruments financiers.

Un risque de crédit lié à ces instruments financiers pourrait entraîner une perte, si l'autre partie n'est pas en mesure de respecter ses obligations. Le risque de crédit découle principalement de placements dans des obligations, des débentures, des actions privilégiées, des placements à court terme et des prêts hypothécaires. L'Empire Vie gère son exposition au risque de marché principalement en appliquant des limites de placement et en supervisant ses gestionnaires de placement internes et les cabinets de placement externes par l'intermédiaire du chef des placements, de l'actuaire en chef, du comité de gestion des actifs et du comité des placements du conseil d'administration. Le comité des placements surveille activement les portefeuilles et la composition des actifs. L'Empire Vie dispose d'un programme de couverture semi-statique dans le cadre de son approche de gestion de ce risque. Elle gère le risque de crédit en appliquant les lignes directrices relatives aux placements établies par le comité des placements. Les lignes directrices relatives aux placements déterminent les cotes de crédit minimales pour les émetteurs d'obligations, de débentures et d'actions privilégiées, de même que les limites de concentration par émetteur de tels titres de créance. La direction examine la qualité du crédit relativement aux acquisitions de placements et surveille en outre la qualité du crédit des actifs investis au fil du temps. La direction fait régulièrement rapport au comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie à l'égard du risque de crédit auquel le portefeuille est exposé.

L'Empire Vie gère le risque de crédit lié à un instrument dérivé en appliquant les limites et les restrictions en matière de notations de crédit prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. En particulier, les dérivés ne peuvent pas faire l'objet d'un financement et les contraintes de crédit strictes liées à la contrepartie sont imposées. Reportez-vous aux notes 2(d), 3, 11(c) et 28 des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 afin d'obtenir des renseignements additionnels sur les instruments financiers.

Sources de capitaux

L'Empire Vie a émis des titres avec et sans appel public à l'épargne afin de solidifier sa position en capital et de financer la croissance de ses activités. Les titres en circulation sont résumés dans le tableau suivant :

	Aux	
(en millions de dollars)	**31 décembre 2022**	31 décembre 2021
Débentures subordonnées	**399 $**	399 $
Capitaux propres		
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres	**297 $**	297 $
Actions ordinaires	**1 $**	1 $
Total des capitaux propres	**298 $**	298 $

Le tableau ci-dessous présente les détails des actions privilégiées en circulation et des dettes subordonnées de la société :

				Aux	
(en millions de dollars)	Date de l'émission	Date de rachat la plus proche	Rendement	**31 décembre 2022**	31 décembre 2021
Débentures subordonnées, série 2017-1 [1]	septembre 2017	15 mars 2023	3,664 %	**200 $**	200 $
Débentures subordonnées, série 2021-1 [2]	septembre 2021	24 septembre 2026	2,024 %	**199 $**	199 $

[1] Débentures subordonnées non garanties de série 2017-1 à 3,664 % échéant en 2028. À compter du 15 mars 2023, l'intérêt sera payable au taux CDOR sur 3 mois majoré de 1,53 %.
[2] Débentures subordonnées non garanties de série 2021-1 à 2,024 % échéant en 2031. À compter du 24 septembre 2026, l'intérêt sera payable au taux CDOR sur 3 mois majoré de 0,67 %.

Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres				**Aux**	
(en millions de dollars)	Date de l'émission	Date de rachat la plus proche	Rendement	**31 décembre 2022**	31 décembre 2021
Actions privilégiées, série 3	novembre 2017	17 janvier 2023	4,900 %	**100 $**	100 $
Billets avec remboursement de capital à recours limité, série 1	février 2021	17 avril 2026	3,625 %	**197 $**	197 $

Au cours du quatrième trimestre de 2022, l'Empire Vie a avisé E-L Financial Corporation Limited qu'elle n'entendait pas exercer son droit de racheter la totalité ou une partie des 4 000 000 actions privilégies de série 3 de l'Empire Vie en circulation au 17 janvier 2023; par conséquent, et sous réserve de certaines conditions, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 avaient le droit, à leur gré, à la date de conversion de la série 3, de convertir une partie ou la totalité de leurs actions privilégiées de série 3 à raison d'une action contre une action, pour des actions privilégiées de série 4. Au début de 2023, E-L Financial Corporation Limited a opté irrévocablement de ne pas exercer ce droit. Le 18 janvier 2023, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 sont en droit de recevoir des dividendes non cumulatifs, trimestriels et fixes, au rendement annuel de 6,187 %, si le conseil d'administration de l'Empire Vie en déclare, pour la période de renouvellement échéant le 17 janvier 2028 inclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à 5 ans majoré de 3,24 %.

Émission de débentures

Le 13 janvier 2023, la société a émis des débentures non garanties d'une valeur nominale de 200 millions de dollars venant à échéance le 13 janvier 2033. La société affectera le produit net de l'émission à son capital règlementaire et à ses affaires générales, ce qui pourrait comprendre le remboursement d'une dette impayée.

Le taux d'intérêt du 13 janvier 2023 au 13 janvier 2028 est de 5,503 % payable semestriellement jusqu'à la date de rajustement d'intérêt, soit le 13 janvier 2028. Le taux d'intérêt du 13 janvier 2028 au 13 janvier 2033 est le taux quotidien composé des opérations de pensions à un jour plus 2,26 %, payable trimestriellement.

La société pourrait demander le rachat des débentures en tout temps après le 13 janvier 2028, sous réserve de l'approbation écrite préalable du BSIF.

Les débentures sont subordonnées en droit de remboursement à la totalité des passifs des contrats d'assurance de la société et à toute dette de premier rang de la société.

Rachat de débentures

Le 7 février 2023, la société a annoncé son intention de racheter, le 15 mars 2023 (la « date de rachat »), la totalité de ses débentures subordonnées non garanties en circulation de 200 millions de dollars à 3,664 %, de série 2017-1, venant à échéance le 15 mars 2028 (les « titres »). La société transmettra un avis aux porteurs de titres conformément aux dispositions prévues dans l'acte de fiducie connexe. L'intérêt sur les titres cessera de courir à compter de la date de rachat.

Le rachat a été approuvé par le BSIF.

Les titres émis par l'Empire Vie sont notées par l'agence DBRS Limited (DBRS). DBRS a attribué les notes suivantes aux titres de la société :

Type d'évaluation	Note	Tendance	Date du dernier changement de note
Note de solidité financière	A	Stable	30 mai 2022
Note d'émetteur	A	Stable	30 mai 2022
Dette subordonnée	A (faible)	Stable	30 mai 2022
Actions privilégiées	Pfd-2	Stable	30 mai 2022
Billets avec remboursement de capital à recours limité	BBB (élevé)	Stable	30 mai 2022

Capital règlementaire

Le test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) a pour but de mesurer la position de solvabilité d'un assureur vie en tenant compte des aspects économiques à long terme des activités d'assurance vie. La société continue de présenter une solide situation de capital selon le TSAV. L'Empire Vie a l'obligation de maintenir un ratio du noyau de capital d'au moins 55 % et un ratio total de 90 %. Le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) a établi une cible de surveillance de 70 % pour le ratio du noyau de capital et de 100 % pour le ratio total.

TSAV		**31 décembre**	30 septembre	30 juin	31 mars	31 décembre
(en millions de dollars)		**2022**	2022	2022	2022	2021
Capital règlementaire disponible						
Première catégorie	(A)	**1 776 $**	1 729 $	1 695 $	1 775 $	1 898 $
Deuxième catégorie	(B)	**600**	587	576	573	591
Total	(C)	**2 376 $**	2 316 $	2 271 $	2 348 $	2 489 $
Provision d'excédent et dépôts admissibles	(D)	**916**	933	1 001	1 074	1 115
Coussin de solvabilité de base	(E)	**2 393**	2 366	2 363	2 410	2 508
Ratio total du TSAV	((C+D)/E * 100)	**138 %**	137 %	139 %	142 %	144 %
Ratio du noyau de capital du TSAV	((A+70%D)/E * 100)	**101 %**	101 %	101 %	105 %	107 %

L'augmentation modeste des ratios du TSAV au quatrième trimestre est attribuable au résultat net solide contrebalancé par un montant moins élevé de provisions d'excédent et de dividendes versés aux actionnaires. Les provisions d'excédent constituent les provisions prudentes comprises dans les provisions mathématiques. Leur valeur a été réduite en raison des taux d'escompte plus élevés découlant des taux d'intérêt du marché plus élevés. Cette augmentation globale est contrebalancée par une augmentation du coussin de solvabilité de base. La valeur du coussin de solvabilité de base a légèrement augmenté au cours du trimestre à mesure que la société a souscrit de nouvelles affaires, entraînant une réduction des ratios du TSAV.

Autres éléments du résultat global

	Quatrième trimestre		**Exercice**	
(en millions de dollars)	**2022**	2021	**2022**	2021
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	**0 $**	14 $	**(164) $**	(23) $
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	**1 $**	0 $	**(4) $**	1 $
Total des autres éléments du résultat global	**1 $**	14 $	**(168) $**	(22) $

La diminution des autres éléments du résultat global en 2022 est principalement attribuable aux pertes latentes plus élevées sur la juste valeur des placements disponibles à la vente. Ces pertes découlent essentiellement des augmentations des taux d'intérêt et des écarts de taux en 2022. La diminution des autres éléments du résultat global a été partiellement contrebalancée par un gain au chapitre de la réévaluation des régimes à prestations définies postérieures à l'emploi.

La réévaluation des régimes de retraite à prestations définies n'a pas d'effet immédiat sur le TSAV, puisque le profit ou la perte de réévaluation de chaque trimestre est amorti sur 12 trimestres aux fins du TSAV.

Normes IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17) et IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9) devant être adoptées en 2023

Pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, la société adoptera la norme IFRS 17, qui remplace la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*. La norme IFRS 17 établit les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et de communication de l'information relatifs aux contrats d'assurance. Le 1er janvier 2023, la société adoptera également la norme IFRS 9, qui remplacera la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.*

Norme IFRS 17

La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, avec une date de transition fixée au 1er janvier 2022. Jusqu'au 31 décembre 2022 inclusivement, le secteur de l'assurance a pu continuer à utiliser la norme IFRS 4 et la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) afin de calculer les passifs des contrats d'assurance. La norme IFRS 17 modifiera les principes fondamentaux utilisés par la société afin de comptabiliser et d'évaluer les contrats d'assurance. De plus la norme IFRS 17 changera la présentation des états financiers de la société ainsi que des notes afférentes.

Selon les principes fondamentaux de la norme IFRS 17, la société :

- Identifie les contrats d'assurance comme ceux en vertu desquels la société accepte un risque d'assurance important d'un tiers (titulaire de police) en acceptant d'indemniser le titulaire de police si un évènement futur incertain spécifique (évènement assuré) affecte négativement le titulaire de police.
- Comptabilise les bénéfices d'un groupe de contrats d'assurance pour la période pendant laquelle la protection d'assurance est offerte, car la société est libérée du risque. Si l'on s'attend à ce qu'un groupe de contrats d'assurance soit onéreux (produit des pertes) au cours de la période de protection restante, les pertes sont comptabilisées immédiatement.
- Évalue les passifs des contrats d'assurance comme étant le total des composantes d'évaluation suivantes :
  a) le passif le plus probable;
  b) l'ajustement en fonction du risque; et
  c) la marge de service contractuelle.

Norme IFRS 9

La classification des actifs financiers est basée sur les caractéristiques du flux de trésorerie et le modèle d'affaires au sein duquel les actifs sont détenus. La classification détermine la façon dont un instrument financier est comptabilisé et évalué. La norme IFRS 9 comprend trois catégories de mesures pour les actifs financiers :

1. Évalués au coût amorti
2. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global
3. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

La plupart des actifs financiers sont désignés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IAS 39 et continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9.

Les placements en actions qui sont classés comme étant disponibles à la vente en vertu de la norme IAS 39 seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9.

Les prêts hypothécaires et les prêts évalués au coût amorti sous la norme IAS 39 seront désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9. Certains contrats de placements qui étaient traités comme étant de l'assurance sous la norme IFRS 4 seront traités en tant que passifs financiers sous la norme IFRS 9. Les contrats de placements seront désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9.

Puisque la majeure partie des actifs financiers sont évalués à la juste valeur avant et après la transition vers la norme IFRS 9, les nouvelles exigences en matière de classification n'ont pas d'incidence importante sur le total des capitaux propres au moment de l'adoption.

La norme IFRS 9 remplace le modèle de dépréciation des pertes encourues de la norme IAS 39 par un modèle prospectif de dépréciation des pertes de crédit prévues. Après l'adoption de la norme IFRS 9, la majeure partie des actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, de sorte que le modèle de pertes de crédit prévues n'aura pas une incidence importante.

Transition

Les changements apportés aux méthodes comptables découlant de l'adoption de la norme IFRS 17 seront appliqués en procédant à une application rétrospective intégrale, s'il y a lieu. S'il est impossible de procéder à une application rétrospective intégrale, la société pourra choisir entre une application rétrospective modifiée et une approche fondée sur la juste valeur. Pour les contrats d'assurance collective, une méthode d'application rétrospective modifiée a été appliquée. Pour toutes les autres affaires d'assurance, l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée.

À la date de la transition, la société a établi ses provisions actuarielles et sa marge de service contractuelle conformément aux exigences de la norme. La société s'attend actuellement à ce que la marge de service contractuelle (profits futurs prévus) soit d'environ 1,1 à 1,4 milliard de dollars, et que les effets sur les bénéfices non distribués soient une réduction d'environ 300 millions à 500 millions de dollars.

Ces évaluations sont préliminaires puisque la société procède toujours à la finalisation de la mise en œuvre et des tests de contrôle sur les rapports financiers. Les nouvelles méthodes comptables, les jugements et les estimations peuvent faire l'objet de changements jusqu'à ce que les états financiers du premier trimestre de 2023 soient finalisés.

Reportez-vous à la note 2(w) des états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 afin d'obtenir de l'information additionnelle sur la norme IFRS 17 .

Dynamique sectorielle et stratégie de la direction

Les activités de la société sont organisées par secteur d'activité, chacun assumant la responsabilité de la mise au point, du marketing, de la distribution des produits, de la tarification des produits, ainsi que du service à la clientèle au sein de son marché propre. Cette structure permet de tenir compte des dynamiques de marchés distinctes pour les trois grands secteurs d'activité. La direction croit que cette structure permet à chaque secteur d'activité d'élaborer des stratégies afin d'atteindre les objectifs généraux de l'entreprise relatifs à la croissance des affaires et à la gestion des charges tout en reconnaissant les particularités des milieux d'affaires dans lesquels chaque secteur d'activité évolue. Les secteurs d'activité ont l'appui des unités fonctionnelles de l'entreprise qui en assurent les services administratifs et technologiques, gèrent les actifs investis et supervisent les politiques de gestion du risque de l'entreprise.

Selon les actifs du fonds général et des fonds distincts, la société fait partie des 10 principaux assureurs vie au Canada. Les parts de marché de la société sont de près de 6 % pour les fonds distincts, de 6 % pour l'assurance collective et de 2 % pour les nouvelles primes d'assurance vie. Pour conserver des prix concurrentiels sur le marché tout en assurant un rendement financier à long terme acceptable pour les actionnaires, la société doit, à titre d'organisation de taille moyenne, trouver des moyens de continuer à rivaliser au chapitre des prix avec les grandes sociétés qui profitent naturellement d'économies d'échelle. La société s'est concentrée exclusivement sur le marché canadien et, par surcroît, sur certains segments de ce marché où la direction croit qu'il existe des possibilités de nouer des relations solides à long terme avec ses partenaires de distribution en proposant des produits concurrentiels

et un service plus personnalisé. En mettant l'accent sur certains segments particuliers du marché et en faisant en sorte que ces conseillers indépendants nous considèrent comme une solution de rechange viable à des concurrents qui ciblent des marchés plus larges, la direction est d'avis que ces relations solides permettront de dégager une croissance rentable. Au sein de tous ses secteurs d'activités, l'Empire Vie se concentre sur la croissance et la diversification de la distribution ainsi que sur l'adoption et la mise en œuvre du numérique, tout en maintenant un service personnalisé.

Le secteur de la gestion de patrimoine de la société se compose des produits de fonds distincts, des produits à intérêt garanti et des fonds communs de placement. Ces produits font concurrence aux produits offerts par de nombreuses institutions financières. L'un des éléments clés de toute stratégie concurrentielle dans ce marché est l'aptitude à assurer un taux de rendement concurrentiel au client. La stratégie de placement en actions axée sur la valeur met l'accent sur le développement d'un rendement à long terme sur le marché des fonds. La direction continuera d'accroître la compétitivité en mettant l'accent sur le rendement à long terme, l'offre de produits à faibles coûts aux clients et un réseau de distribution plus étendu. L'Empire Vie a de nouveau constaté une forte croissance de ses actifs gérés grâce à ses affaires de fonds distincts en raison des nouvelles ventes nettes et de l'appréciation des marchés boursiers. L'Empire Vie continue de surveiller et de gérer l'exposition au risque de son produit avec garantie de retrait (produit de GR), de même que le milieu concurrentiel pour ce produit.

Au sein du vaste marché de l'assurance collective canadien, l'Empire Vie continue de centrer ses efforts sur le marché des petits groupes de moins de 200 employés, qui représente la majorité des sociétés canadiennes. Cette stratégie de créneau, ainsi que la constante priorité accordée à l'équilibre entre la croissance et le bénéfice, lui a permis d'être concurrentielle au chapitre des coûts dans ce segment du marché, ce qui devrait lui permettre d'augmenter sa part de marché et d'atteindre des rendements acceptables.

De par leur nature, les produits d'assurance individuelle sont des produits à long terme et, par conséquent, peuvent subir les pressions exercées par les nouvelles affaires. La société constate des pressions exercées par les nouvelles affaires lorsque la provision pour tenir compte des écarts défavorables compris dans les provisions mathématiques dépasse la marge bénéficiaire incluse dans le prix du produit. Compte tenu des niveaux des prix de réassurance courants sur le marché canadien, une société pourrait réduire les pressions exercées par les nouvelles affaires et améliorer ses bénéfices à court terme en optant pour une augmentation du montant de réassurance du risque d'assurance auprès de tiers. Les tendances relatives à la mortalité demeurent favorables pour les produits d'assurance vie. La faiblesse des taux d'intérêt à long terme a continué d'avoir une incidence défavorable sur cette gamme de produits. Au cours des dernières années, les prix des produits d'assurance vie à long terme ont augmenté dans le secteur. L'Empire Vie a aussi relevé les prix de ces produits et a concentré ses efforts de croissance sur les produits à court terme, comme l'assurance vie temporaire renouvelable de 10 ans. Cependant, en raison des résultats à long terme raisonnables de ce secteur d'activité, la direction continue de concentrer ses efforts sur une croissance constante, sur le développement technologique et sur des améliorations des processus afin de maintenir une structure des coûts qui lui permet de demeurer concurrentielle, tout en générant un apport financier à long terme acceptable. La société revoit sa gamme de produits d'assurance vie individuelle sur une base continue pour améliorer la rentabilité, réduire le risque lié aux taux d'intérêt, réduire le capital règlementaire requis, développer des produits et des processus basés sur le Web, de même qu'améliorer l'expérience pour le client et le conseiller.

Gestion du risque

L'Empire Vie est une institution financière offrant des produits de gestion de patrimoine, d'assurance collective et d'assurance individuelle. La société est exposée à un certain nombre de risques qui découlent de ses activités. L'objectif du programme de gestion du risque de la société est de s'assurer que les activités de prise de risque sont cohérentes avec sa stratégie afin d'atteindre ses objectifs d'affaires et de produire un rendement acceptable pour ses actionnaires. Lorsqu'elle prend des décisions sur la prise d'un risque ou la gestion du risque, elle évalue les besoins suivants :

- Satisfaire aux exigences de ses clients, des membres de son personnel, de ses actionnaires et de ses créanciers et protéger les engagements qui ont été pris à leur égard;
- Recevoir une rémunération adéquate pour le capital affecté au soutien des activités et des objectifs stratégiques;

- Protéger sa marque, ce qui comprend bâtir et maintenir la confiance, traiter équitablement ses clients, tenir compte de la responsabilité sociale de l'entreprise et intégrer la durabilité dans ses plans stratégiques; et
- Maintenir (ou améliorer) sa note de solidité financière externe.

La propension au risque de l'Empire Vie détermine le niveau de risque global que la société est disposée à prendre pour mener à bien ses stratégies d'affaires. La propension au risque sert à accroître la valeur durable pour les actionnaires, sans toutefois compromettre la capacité de la société de rembourser les demandes de règlement et de respecter ses engagements à l'égard des titulaires de polices.

Le cadre de gestion du risque de l'Empire Vie est structuré en fonction d'un certain nombre de principes généraux :

- En raison de la nature à long terme de la plupart de ses engagements, la société accepte un risque lié au marché des capitaux, pourvu qu'il soit géré selon des niveaux de tolérance au risque et des limites bien précis. La société gère ses placements selon une approche à faible risque axée sur la valeur. Elle accepte les risques de crédit et les risques liés à d'autres actifs, pourvu qu'elle soit récompensée de manière appropriée par des rendements bonifiés;
- La société gère les liquidités de toute l'organisation afin de s'assurer avec un degré élevé de confiance que toutes les obligations envers les clients, les membres du personnel, les créanciers et les actionnaires seront respectées au moment où elles seront exigibles;
- La société accepte les risques liés aux produits, pour autant que les prix des produits soient clairement établis et que les risques soient gérés de façon à offrir de la valeur à ses clients et à ses actionnaires;
- La société adopte une approche de planification d'affaires avant-gardiste et de gestion du capital prudente. Elle s'efforce d'établir un niveau de confiance élevé en garantissant que le capital suffit à soutenir les activités prévues à l'avenir;
- La direction siège activement aux comités du secteur et, par l'entremise d'un réseau de personnes ayant des fonctions de surveillance, surveille le contexte afin que la société se positionne de manière appropriée pour gérer les changements d'ordre règlementaire, fiscal, comptable et actuariel;
- La société accepte que les risques opérationnels fassent partie des affaires et sait que la gestion du risque est un élément clé de la prise de décisions. Elle protège ses affaires et les clients en prenant des mesures de réduction des risques;
- La société s'attend à ce que l'ensemble de ses employés adoptent le code d'éthique et agissent avec intégrité en tout temps.

Le conseil d'administration surveille le cadre, les processus, les pratiques et les examens de gestion du risque de la société et approuve la cadre de gestion du risque d'entreprise et la propension au risque de la société. L'équipe de la haute direction partage la responsabilité et l'imputabilité de la gestion du risque dans l'ensemble de l'organisation. Elle peut ainsi avoir une perspective interfonctionnelle sur la gestion du risque, qui est renforcée par la fréquence des communications au sein de l'équipe. La société a un comité de gestion des actifs dont la responsabilité consiste à surveiller l'administration des politiques d'entreprises établies par le comité des placements et le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration, avec un accent particulier sur le risque de marché, le risque de crédit et le risque lié à la liquidité, y compris la gestion des actifs/des passifs ainsi que la gestion du capital. Le comité d'examen de la gestion des produits est chargé de superviser la gestion de la politique d'entreprise établie par le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration, en mettant l'accent sur le risque lié aux produits. Les activités qui ne sont pas déléguées à l'un de ces deux comités restent sous la supervision de la haute direction. Vous trouverez plus de détails sur la gouvernance à la section Gouvernance d'entreprise à l'égard de la gestion du risque du Rapport annuel 2022 de l'Empire Vie. L'élaboration de la politique de gestion du risque relève du chef de la gestion du risque. Cette politique s'applique à toutes les unités d'affaires. Le chef de la gestion du risque est membre du comité de gestion des actifs et du comité d'examen de la gestion des produits et a la responsabilité de présenter des rapports sur la gestion du risque et du capital au conseil d'administration, cette dernière étant partagée avec l'actuaire en chef. Toutes les politiques et les procédures de gestion du risque font l'objet d'une révision régulière pour vérifier leur pertinence et prendre en compte les changements survenant dans l'environnement de risque. La responsabilité, l'application des politiques, la gestion quotidienne et les éléments de procédure incombent à la direction du secteur, soutenue par les agents responsables de la conformité des unités d'affaires, des ambassadeurs de la sécurité et le secteur de la gestion du risque. Des représentants de la haute direction siègent aux divers comités interdisciplinaires de gestion du risque. La société définit et documente de façon officielle ses valeurs et niveaux de tolérance au risque par l'entremise de plusieurs politiques d'entreprise, incluant un code de conduite professionnelle,

des principes de communication de l'information, ainsi que des politiques de gestion du risque d'entreprise, de gestion du capital et de dénonciation. Les politiques de gestion du risque stratégique de la société (incluant celles liées à la conception et à la tarification des produits, aux placements et à la gestion du risque) sont également approuvées par le conseil d'administration ou l'un des comités de celui-ci. Les filiales ont mis en place des processus de gestion des risques auxquels elles sont exposées; ces processus sont adaptés à leurs stratégies. Elles peuvent solliciter la supervision de l'Empire vie à des fins d'accompagnement et de soutien.

Mise en garde à l'égard des sensibilités

Dans les sections qui suivent, l'Empire Vie présente des mesures de la sensibilité et de l'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent les sensibilités aux variations particulières des cours du marché et des taux d'intérêt, en fonction des cours du marché, des taux d'intérêt, des actifs, des passifs et de la composition des affaires de la société constatés aux dates des calculs. Les sensibilités sont calculées indépendamment et supposent que tous les autres facteurs de risque demeurent inchangés. Les sensibilités ne prennent pas en compte les effets indirects tels que les répercussions potentielles des pertes de valeur de l'écart d'acquisition ou les provisions pour évaluation sur les actifs d'impôt différé. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour diverses raisons, y compris les différences dans le schéma ou la distribution des chocs sur les marchés, l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie; les variations des rendements actuariels, des rendements des placements et des hypothèses à l'égard des activités de placement futures; les écarts entre les faits réels et les hypothèses; les changements dans la composition des affaires; les taux d'impôt effectifs et d'autres facteurs de marché ainsi que les limites générales des modèles internes de l'Empire Vie servant aux calculs. Les changements découlant des nouvelles affaires ou de l'échéance, de l'achat ou de la vente d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient également entraîner des changements importants aux sensibilités présentées. Pour ces raisons, les sensibilités devraient être considérées seulement comme des estimations données à titre indicatif des sensibilités sous-jacentes des facteurs respectifs, fondées sur les hypothèses décrites. Elles ne doivent pas être interprétées comme des prévisions des sensibilités futures du résultat net de l'Empire Vie, des autres éléments de son résultat global et de son capital. Étant donné la nature de ces calculs, l'Empire Vie n'est pas en mesure de garantir que l'incidence réelle correspondra aux estimations fournies. Des fluctuations des variables de risque au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

Faits importants

Au courant du premier semestre de 2022, l'économie globale a connu une forte reprise soutenue par un assouplissement graduel et une levée des restrictions de santé publique liées à la pandémie de COVID-19, des politiques financières et budgétaires accommodantes des banques centrales, de solides bilans des ménages et des sociétés et une forte demande des consommateurs. Ces facteurs ont engendré des hausses importantes de l'inflation, lesquelles ont déclenché une réévaluation de la définition des politiques de plusieurs banques centrales, incluant celles de la Banque du Canada. Les taux d'intérêt se situent maintenant à des niveaux jamais vus depuis plus de dix ans. Le deuxième semestre de 2022 a été caractérisé par une volatilité importante sur les marchés mondiaux. Le risque lié à la COVID-19 est toujours présent, mais de nombreux pays traitent maintenant la COVID-19 comme une maladie endémique, suggérant que les variants subséquents seront combattus au moyen de restrictions de santé publique beaucoup moins contraignantes. La société continue d'ajuster ses opérations, au besoin, selon l'évolution des mesures et des restrictions imposées par les gouvernements.

L'incertitude continue sur les plans économique et politique, ce qui comprend les conflits internationaux, peut engendrer des risques d'affaires et des risques stratégiques accrus. De plus, des conditions économiques défavorables se manifestent souvent en conjonction avec de la volatilité et une détérioration des conditions boursières, ce qui peut avoir une incidence défavorable sur le comportement des consommateurs, les ventes et les résultats financiers futurs.

La société a tenu compte de ces évènements et de leurs effets lorsqu'elle a appliqué les techniques de mesure des jugements et estimations comptables critiques indiquées à la note 2(c). L'incidence potentielle sur les résultats financiers de la société des fluctuations sur le marché boursier et les taux d'intérêt sont fournis à la note 28(a).

Acquisition

Le 10 mars 2022, la société a acquis 100 % des parts de six cabinets de services financiers et les a fusionnés en une filiale en propriété exclusive de l'Empire Vie sous le nom de Financière TruStone inc. (« Financière TruStone »). Les six cabinets acquis sont Life Management Financial Group Ltd., LMF Investor Services Inc., Paradigm Financial Advisors (North) Inc., Paradigm Financial Advisors Inc., Dwight Goertz & Associates Insurance Agency Limited et Pacific Place Financial Services Inc. Cette acquisition soutient l'engagement de la société à faciliter l'accès à des conseils financiers indépendants pour les Canadiens et les Canadiennes.

Risque lié au marché

La société assume un risque lié aux marchés boursiers en raison de ses produits de fonds distincts et des titres de capitaux propres soutenant ses passifs d'assurance vie. L'Empire Vie a mis en place un programme de couverture semi-statique. L'objectif du programme de couverture consiste à protéger en partie la société contre les baisses du ratio du capital règlementaire (ratio du TSAV) qui pourraient être liées à des variations défavorables des cours boursiers. Le programme de couverture pourrait avoir recours à des positions sur dérivés, y compris à des options de vente et à des contrats à terme. L'étendue des dérivés utilisés fait l'objet d'un suivi et d'une gestion continus, en prenant en considération le risque lié aux marchés boursiers et le niveau de capital disponible.

Ce programme de couverture provoque de la volatilité dans l'état du résultat net. Selon les niveaux actuels des marchés boursiers, l'Empire Vie a le capital requis aux fins du TSAV et les passifs des contrats dans l'état de la situation financière pour les garanties associées aux fonds distincts. La couverture de l'exposition au risque lié au TSAV entraîne de la volatilité dans le résultat net, puisque les gains ou les pertes liés aux instruments de couverture ne sont pas nécessairement compensés par des variations des passifs de contrats liés aux garanties sur les fonds distincts, en raison de l'utilisation de la « valeur plancher de zéro », expliquée plus loin. Pour l'exercice, l'Empire Vie a enregistré une perte après impôts de 6 millions de dollars, principalement en raison de pertes de juste valeur réalisées. Cette perte après impôts était de 15 millions de dollars pour 2021.

Le ratio du TSAV de l'Empire Vie est également sensible à la volatilité des marchés boursiers, principalement en raison des exigences en matière de passif et de capital liées aux garanties de fonds distincts. Au 31 décembre 2022, la société détenait des actifs et des passifs de fonds distincts s'élevant à 8,6 milliards de dollars. De ce montant, environ 8,3 milliards de dollars des éléments étaient assortis de garanties. Le tableau suivant fournit une ventilation en pourcentage par type de garantie :

	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Pourcentage des passifs de fonds distincts comportant les garanties suivantes :		
Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et garantie sur la prestation au décès de 75 %	**8 %**	7 %
Garantie sur la prestation à l'échéance de 75 % et garantie sur la prestation au décès de 100 %	**44 %**	44 %
Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès de 100 % (avec période minimale de 15 ans entre le dépôt et la date d'échéance)	**7 %**	7 %
Garanties sur les prestations à l'échéance et au décès (garantie de retrait)	**41 %**	42 %

Toutes les garanties de fonds distincts de la société sont basées sur les polices (non sur les dépôts), ce qui, par conséquent, atténue généralement la sensibilité de l'Empire Vie aux marchés boursiers pour ses produits assortis de garanties sur les dépôts. Les produits assortis de garanties basées sur les polices tiennent compte de tous les dépôts effectués dans la police du client (que la valeur des fonds soit inférieure ou supérieure au montant garanti) pour en arriver à un paiement de garantie global net. Les produits assortis de garanties basées sur les dépôts tiennent compte uniquement des dépôts lorsque la valeur des fonds est inférieure au montant garanti, mais excluent tous les dépôts effectués dans la police du client lorsque la valeur des fonds est supérieure au montant garanti. Par conséquent, les garanties basées sur les polices paient généralement moins que les garanties basées sur les dépôts. Pour les passifs des contrats d'assurance liés aux garanties de fonds distincts, le degré de sensibilité dépend fortement de la valeur des marchés boursiers au moment de réaliser le test de sensibilité. En fin de période, si les marchés boursiers affichent une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts

sont émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si les marchés boursiers affichent une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts sont émises, la sensibilité augmente.

Le capital règlementaire et le cadre des passifs de fonds distincts comprennent l'application de la valeur plancher de zéro (une valeur plancher de zéro est utilisée, car les montants de passifs négatifs ne sont pas permis, comme décrits ci-dessous) ainsi que d'autres contraintes règlementaires. Les effets sur la sensibilité deviennent alors non linéaires. Ces passifs sont le plus élevé de : (i) la moyenne des montants déterminés en faisant la moyenne des résultats provenant des scénarios économiques défavorables; et (ii) zéro.

L'Empire Vie assume également un risque de marché boursier lié à ses titres en capitaux propres soutenant ses passifs d'assurance vie. Selon les niveaux des marchés boursiers aux 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021, la sensibilité du bénéfice net attribuable aux actionnaires de l'Empire Vie et le ratio total du TSAV qui résultent des augmentations et des diminutions des marchés boursiers sont comme suit :

Sensibilité au risque lié aux actions :	**Augmentation**		**Diminution**		
Incidence sur le résultat net (en millions de dollars après impôts)	**20 %**	**10 %**	**10 %**	**20 %**	**30 %**
Au 31 décembre 2022					
Garanties sur les fonds distincts	**2 $**	**2 $**	**(11) $**	**(87) $**	**(200) $**
Autres risques liés aux actions	**22**	**10**	**(8)**	**(15)**	**(35)**
Couverture des positions en actions	**(4)**	**(3)**	**6**	**20**	**40**
Total	**20 $**	**9 $**	**(13) $**	**(82) $**	**(195) $**
Au 31 décembre 2021					
Garanties sur les fonds distincts	— $	— $	(10) $	(60) $	(189) $
Autres risques liés aux actions	40	19	(18)	(32)	(44)
Couverture des positions en actions	(2)	(2)	4	12	27
Total	38 $	17 $	(24) $	(80) $	(206) $

Sensibilité au risque lié aux actions :	**Augmentation**		**Diminution**		
Incidence sur le TSAV	**20 %**	**10 %**	**10 %**	**20 %**	**30 %**
Au 31 décembre 2022					
Garanties sur les fonds distincts	**17 %**	**9 %**	**(2) %**	**(7) %**	**(14) %**
Autres risques liés aux actions	**— %**	**— %**	**— %**	**— %**	**— %**
Couverture des positions en actions	**(2) %**	**(1) %**	**1 %**	**1 %**	**2 %**
Total	**15 %**	**8 %**	**(1) %**	**(6) %**	**(12) %**
Au 31 décembre 2021					
Garanties sur les fonds distincts	11 %	5 %	(1) %	(7) %	(16) %
Autres risques liés aux actions	— %	— %	1 %	1 %	— %
Couverture des positions en actions	(2) %	(1) %	1 %	2 %	3 %
Total	9 %	4 %	1 %	(4) %	(13) %

En 2022, l'Empire Vie a augmenté les passifs liés aux garanties des fonds distincts en raison des chutes des marchés boursiers, qui ont été partiellement contrebalancées par les effets des taux d'intérêt plus élevés. De plus, la société a réduit la taille de son portefeuille d'actifs de capitaux propres soutenant ses passifs d'assurance vie. Ces facteurs combinés ont entraîné une diminution des effets négatifs potentiels sur le résultat net d'un recul des marchés boursiers à la fin de 2022 par rapport à la fin de 2021, ainsi qu'une diminution des effets positifs potentiels sur le résultat net d'une hausse sur les marchés boursiers. Ces facteurs ont également entraîné une augmentation des effets positifs potentiels sur le ratio du TSAV d'une hausse sur les marchés boursiers.

Le tableau suivant fournit le capital de risque lié aux garanties sur les prestations à l'échéance et de décès ainsi que les passifs des contrats qui en résultent et le coussin de solvabilité de base en vertu du TSAV pour les fonds distincts de l'Empire Vie :

Fonds distincts	Garantie de retrait > Valeur des fonds		Prestation à l'échéance > Valeur des fonds		Prestation au décès > Valeur des fonds			
(en millions de dollars)	Valeur des fonds	Capital de risque	Valeur des fonds	Capital de risque	Valeur des fonds	Capital de risque	Passifs des polices	Capital du TSAV
31 décembre 2022	**2 651 $**	**1 048 $**	**160 $**	**10 $**	**3 073 $**	**104 $**	**2 $**	**575 $**
31 décembre 2021	2 617 $	766 $	27 $	2 $	200 $	3 $	—	658 $

Les six premières colonnes du tableau ci-dessus présentent toutes les polices de fonds distincts dont le montant futur de la garantie de retrait, de la garantie sur la prestation à l'échéance ou de la garantie sur la prestation au décès est supérieur à la valeur des fonds. Le capital de risque représente l'excédent du montant futur de la garantie de retrait, de la garantie sur la prestation à l'échéance ou de la garantie sur la prestation au décès par rapport à la valeur des fonds de toutes ces polices. Les montants de la garantie de retrait indiqués dans le tableau ci-dessus font référence aux produits de garantie de retrait. Le capital de risque de la garantie de retrait représente le moment que l'Empire Vie pourrait verser aux titulaires de polices de garantie de retrait si leur rendement net sur chaque actif se situe à zéro pour le reste de leur vie, selon l'espérance de vie. Au 31 décembre 2022, le capital de risque global pour ces trois catégories de risque totalisait 1 162 millions de dollars. Au 31 décembre 2021, le capital de risque global pour ces trois catégories de risque s'élevait à 770 millions de dollars. Pour ces trois catégories de risque, le capital de risque n'est pas payable à l'heure actuelle. Son paiement dépend des résultats futurs, incluant le rendement des fonds, les décès, les dépôts, les retraits et les dates d'échéance.

Le calcul du niveau de passifs des polices et du capital requis mentionnés dans le tableau ci-dessus est basé sur la probabilité que la société doive vraisemblablement payer aux titulaires de polices de fonds distincts un montant correspondant à tout déficit qui pourrait exister sur les versements futurs aux titulaires de polices avec garantie de retrait, ou en ce qui a trait aux échéances futures des polices de fonds distincts, ou en ce qui a trait aux décès futurs des titulaires de polices de fonds distincts.

De plus, l'Empire Vie considère la sensibilité du ratio du TSAV de la société par rapport aux variations des taux d'intérêt des marchés. Le tableau suivant illustre l'incidence d'une baisse immédiate des taux d'intérêt de 50 points de base et d'une baisse du taux de réinvestissement initial (TRI) présumé de 50 points de base pour les affaires d'assurance sans participation et les garanties de fonds distincts pour le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021. Il ne tient pas compte des variations potentielles du taux de réinvestissement ultime.

Sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt du marché TSAV	Incidence d'une baisse de 50 points de base
31 décembre 2022 - Ratio total du TSAV	**2 %**
31 décembre 2021 - Ratio total du TSAV	1 %

L'Empire Vie détient certains passifs de polices qui sont liés à des mesures de l'inflation. Certains contrats d'assurance invalidité de longue durée des régimes d'assurance collective et un petit bloc d'affaires fermé de contrats de rente ont des paiements de prestations liés à une formule d'indexation comprenant un indice des prix de l'inflation. L'exposition à ces risques est prise en compte dans les activités de gestion de l'actif/du passif de la société et n'est pas importante.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est défini de façon générale comme un risque de perte attribuable à l'erreur humaine, aux décisions, aux actions ou à l'inaction, aux processus ou aux systèmes internes inadéquats ou défaillants ou à des évènements externes qui ont une incidence sur les activités commerciales. Le risque opérationnel est naturellement présent dans toutes les activités commerciales de l'Empire Vie, ainsi que dans celles de ses filiales. La gestion efficace du risque opérationnel contribue également à la résilience opérationnelle de la société et influence celle-ci.

Les paragraphes qui suivent décrivent davantage certains risques opérationnels et certaines stratégies de gestion des risques adoptées en conséquence.

1) *Risque juridique et de conformité à la règlementation*
La société est régie par la Loi sur les sociétés d'assurances et mène ses activités sous la surveillance du BSIF. Elle doit également respecter différentes exigences légales et règlementaires visant les compagnies d'assurances et entreprises de services financiers en vigueur dans les provinces et territoires canadiens. Un changement important au cadre règlementaire pourrait nuire à l'Empire Vie. Ne pas respecter les exigences règlementaires ou décevoir les attentes du public pourrait aussi entacher sa réputation, voire l'empêcher de mener ses affaires. L'Empire Vie fait parfois l'objet de litiges; des poursuites sont d'ailleurs en cours. Enfin, rien ne garantit qu'un litige actuel ou futur n'ait pas d'effets néfastes considérables sur l'Empire Vie.

Le Service de la conformité de l'Empire Vie, qui est dirigé par le chef de la conformité, voit à l'application du cadre de conformité règlementaire. Ce cadre, qui est centré sur une gestion des risques de conformité à la règlementation (BSFI), comporte plusieurs volets à l'échelle de la société, notamment des politiques, des lignes directrices opérationnelles et des programmes visant à bien faire connaître les lois et la règlementation encadrant la société. Le cadre comprend aussi un volet de suivi continu des questions de conformité émergentes et des changements règlementaires, ainsi que le code de conduite professionnelle de la société. Font aussi partie du cadre les programmes d'information aux employés en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement d'activités terroristes, de gestion des risques pour les renseignements personnels et la sécurité de l'information, ainsi que de signalements des manquements à cet égard. Les agents responsables de la conformité des unités d'affaires et les Services juridiques de la société se chargent de l'application du cadre. Les filiales maintiennent des cadres de conformité règlementaire pour leurs opérations respectives et font rapport régulièrement au chef de la conformité de l'Empire Vie. Le chef de la conformité présente régulièrement au comité d'étude sur les règles de conduite un bilan de la conformité, des principaux risques liés à la conformité et des tendances règlementaires. Le chef du contentieux fait régulièrement le point sur les questions de litige ainsi que sur les tendances pour la société et le secteur auprès du comité d'audit du conseil d'administration.

2) *Risque de modèle*
Nombre d'activités de la société reposent sur des modèles, notamment la conception et la tarification des produits, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, la planification financière, ainsi que la gestion des actifs/passifs, du capital et des projets, l'analyse des placements, la gestion des risques et l'analyse avancée (telle que l'intelligence artificielle, la modélisation prédictive et les algorithmes de prise de décision). Une mauvaise utilisation des modèles de la société, une erreur d'interprétation de leurs résultats et l'emploi de modèles, de données ou d'hypothèses qui présentent des lacunes risquent tous d'entraîner des pertes financières ou de mauvaises décisions d'affaires. La société s'est dotée de processus de gestion et d'atténuation lui permettant de surveiller le bon emploi de ses modèles, afin de limiter les conséquences financières, opérationnelles et stratégiques d'une mauvaise interprétation ou d'une mauvaise utilisation des résultats tirés d'un modèle. Il incombe en outre à la haute direction de s'assurer que les modèles répondent correctement aux besoins opérationnels dans les différents secteurs d'activité. Le chef de la gestion du risque fait régulièrement rapport à la haute direction et au comité de gestion du risque et du capital du conseil sur l'utilisation de modèles et sur ses activités de contrôle connexes.

3) *Risque lié aux ressources humaines*
La chasse aux employés qualifiés, notamment aux cadres, est intense autant dans les services financiers que dans d'autres secteurs. Si l'Empire Vie ne parvient pas à garder ni à attirer des employés et des cadres qualifiés, et ne parvient pas à maintenir et à déployer efficacement des ressources avec les connaissances approfondies et les compétences nécessaires afin de soutenir les activités, ses résultats opérationnels, sa santé financière et même sa position sur le marché pourraient en souffrir. L'Empire Vie a prévu des politiques, processus et pratiques de ressources humaines pour atténuer ce risque. La direction fait régulièrement le point au comité des ressources humaines du conseil d'administration sur le recrutement, les effectifs et la planification de la relève, les programmes de perfectionnement des employés, les initiatives en matière de diversité et d'inclusion, ainsi que les pratiques et programmes de rémunération, soit des mécanismes qui visent tous à attirer une main-œuvre hautement qualifiée dont les différences, les histoires, les expériences et les idées contribuent au rendement et au potentiel élevé de notre personnel. L'Empire Vie s'est engagée à favoriser une organisation diverse, engagée et durable tout en créant une communauté inclusive.

4) *Risque lié aux tiers*
L'Empire Vie fait affaire avec des fournisseurs externes pour obtenir différents services. Elle impartit également des fonctions ou des processus opérationnels. Si un tiers ne respecte pas ses obligations contractuelles ou son accord de services dans la prestation de ses systèmes et services, la société pourrait en faire les frais. Pour atténuer ce risque, la société s'est dotée de politiques et de lignes directrices qui établissent les exigences afin d'identifier, d'évaluer, de gérer, de surveiller et de faire rapport sur les risques de tiers proportionnels aux risques associés au fournisseur de services et à la nature de l'entente. Des rapports trimestriels sont remis au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration. Chaque année, la direction rend compte des activités d'impartition au comité d'étude sur les règles de conduite du conseil d'administration, notamment pour faire le point sur les accords de services les plus importants pour l'Empire Vie.

5) *Risque lié aux technologies et à la sécurité de l'information*
La société compte sur les technologies dans presque tous les aspects de ses activités et opérations, notamment pour concevoir de nouveaux produits et services, et pour les offrir. La nature même du secteur de l'assurance vie implique d'investir beaucoup dans les technologies. Le chef des technologies est responsable de la stratégie technologique en matière de numériques et de données pour la société. Il supervise les initiatives en matière de technologie et les projets de transformation et fait des comptes rendus réguliers au comité de supervision des technologies de l'information sur les projets stratégiques, les initiatives et l'architecture liés aux technologies de l'information. Pour que les activités se déroulent normalement, il faut assurer l'intégrité des opérations et des données, ainsi que la sécurité de l'information et de l'infrastructure des systèmes. Si les activités sont perturbées d'une manière ou d'une autre - panne de système, atteinte à la sécurité de l'information et à la vie privée, cyberattaque, erreur humaine, activité criminelle, fraude ou perte de certaines licences logicielles -, l'Empire Vie pourrait en subir le contrecoup.

Une atteinte à la sécurité des données comme une cyberattaque n'est pas impossible et pourrait entraîner la divulgation ou l'utilisation inappropriée de renseignements personnels ou confidentiels. Pour atténuer ce risque, l'Empire Vie dispose d'un programme de sécurité de l'information supervisé par le chef de la sécurité de l'information, qui fait des comptes rendus sur une base régulière au comité de supervision des TI du conseil d'administration ainsi qu'au moins une fois par an au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration. Ce programme comprend des normes, des procédures et des lignes directrices axées sur la gestion du risque lié à la cybersécurité et le maintien de la sécurité et de l'intégrité des données confiées à l'Empire Vie. Un processus de gestion des incidents est aussi en place pour surveiller les évènements de sécurité et les gérer.

Une atteinte à la vie privée n'est pas non plus impossible et pourrait entraîner la divulgation ou l'utilisation non autorisée de renseignements personnels ou confidentiels. Pour gérer ce risque, l'Empire Vie dispose d'un programme de protection des renseignements personnels que chapeaute le chef de la protection des renseignements personnels. Ce programme, appuyé par un réseau d'agents responsables de la protection des renseignements personnels dans les unités d'affaires, prévoit des politiques et des normes, de même qu'un suivi constant des nouveautés légales en matière de protection des renseignements personnels. Des processus sont en place pour orienter les employés dans le traitement des renseignements personnels et le signalement des bris de confidentialité et d'autres problèmes aux responsables appropriés, afin qu'ils assurent le suivi et la résolution de ces problèmes. Le chef de la protection des renseignements personnels présente régulièrement au comité d'étude sur les règles de conduite du conseil d'administration un rapport concernant les nouvelles tendances et les risques en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité des données.

6) Risque lié à la continuité des activités
L'Empire Vie a mis en place un programme de continuité des activités et de reprise en cas de désastre applicable à toute l'organisation. Ce programme est supervisé par le comité de gestion de la continuité des activités et la haute direction. Le programme comprend une série de politiques, de plans et de procédures. Son objectif est de permettre à la société de poursuivre de façon optimale ses fonctions clés et de reprendre ses activités normales en toute efficacité en cas de situation de perturbation majeure des fonctions clés découlant d'un évènement, y compris d'une pandémie, qui aurait une incidence sur la disponibilité des membres du personnel formés, sur l'accès à des lieux physiques afin de mener des activités et/ou l'accès à la technologie. Il incombe à chacune des unités d'affaires de préparer ses plans et processus détaillés de poursuite des activités, puis de les mettre en œuvre. L'Empire Vie établit des plans de continuité et de reprise des activités en cas de désastre qu'elle met à l'essai régulièrement et maintient des services

et une capacité de basculement pour limiter le plus possible le temps d'arrêt et accélérer la reprise des systèmes. Le président du comité de gestion de la continuité des activités rend compte au moins une fois par an au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur la préparation à la continuité des activités et la résilience opérationnelle.

Risque commercial et stratégique

Le risque commercial et stratégique comprend les risques liés à l'incertitude des bénéfices et du capital futurs découlant d'une éventuelle incapacité à mettre en place des plans d'affaires et des stratégies appropriées, de prendre des décisions et d'affecter des ressources, de gérer les risques liés aux conditions économiques, politiques ou d'affaires pouvant affecter les réseaux de distribution et le comportement des consommateurs, comme l'environnement concurrentiel, les changements règlementaires et fiscaux ou les changements aux normes comptables et actuarielles, ainsi que les risques liés à notre marque, et à l'environnement et à la société. L'Empire Vie et ses filiales revoient et adaptent régulièrement leurs stratégies et plans d'affaires pour tenir compte de l'évolution des conditions commerciales et de la situation économique, politique et règlementaire. Pour faire bonne figure financièrement, la société doit pouvoir mettre en œuvre et réaliser les stratégies et les plans d'affaires qui porteront sa croissance.

Ces stratégies et plans d'affaires sont alignés sur les stratégies commerciales de la société et articulés en fonction de sa tolérance au risque, de sa position en capital et de ses objectifs financiers. L'Empire Vie réévalue périodiquement sa tolérance au risque en tenant compte du contexte économique, règlementaire et concurrentiel dans lequel elle évolue. Dans l'actuel climat d'affaires, l'Empire Vie doit s'adapter rapidement aux occasions et aux défis qui se présentent, mais aussi parfaire ses stratégies en conséquence. Si l'Empire Vie ne revoit pas ses stratégies en temps opportun ou ne s'adapte pas aux nouvelles réalités, elle pourrait rater ses objectifs de croissance.

Les stratégies et plans d'affaires de l'Empire Vie reposent sur la bonne exécution des initiatives organisationnelles et stratégiques, conçues dans une optique de croissance de l'entreprise. Or, la capacité de bien gérer les changements et de donner la priorité aux bonnes initiatives a un effet direct sur la capacité de la société à réaliser ces stratégies. Il est essentiel de déterminer quelles sont les bonnes initiatives, puis de les concrétiser pour que l'Empire Vie atteigne les objectifs de son plan d'affaires. Autrement, la société pourrait notamment avoir des difficultés avec sa structure de coûts.

La réussite des stratégies et des plans d'affaires de la société dépend d'une série de facteurs, notamment (i) dégager des bénéfices suffisants pour maintenir un niveau de capital adéquat, (ii) obtenir un rendement soutenu des investissements, (iii) respecter les exigences règlementaires, (iv) gérer les risques efficacement, (v) attirer des clients, des membres du personnel et des distributeurs, puis les garder, (vi) avoir la bonne offre de produits et (vii) réduire les dépenses d'exploitation sans nuire à la capacité d'embaucher, de garder et de motiver les bonnes personnes.

La haute direction évalue les plans d'activités et stratégiques de la société et en discute avant de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Le conseil est aussi régulièrement informé de l'avancement des grands objectifs du plan d'affaires. Le conseil d'administration et ses sous-comités obtiennent régulièrement un compte rendu sur les principaux risques.

Risque environnemental et social
Les stratégies d'affaires de la société sont également affectées par les attitudes à l'égard des questions de société. Des facteurs comme la diversité, l'équité, l'inclusion et les changements climatiques sont considérés comme faisant partie du processus de planification stratégique et sont reflétés dans le programme de gestion du risque et les politiques connexes de l'Empire Vie. Collectivement désignés par le terme « risques ESG » (risques environnemental, social et de gouvernance), ces risques ne sont pas une catégorie de risque distincte, mais sous-tendent plutôt la totalité des catégories de risque (risque de crédit, de marché et de liquidité, risque lié aux produits, risque opérationnel et risques commercial et stratégique). Par conséquent, les processus de gestion de ces risques sont intégrés dans les processus de gestion de chaque catégorie de risque.

En tant que souscripteur et investisseur à long terme, le rendement financier, les opérations et la réputation de l'Empire Vie peuvent être affectées négativement si celle-ci ne se prépare pas adéquatement contre les effets

négatifs directs ou indirects des risques environnemental et social. Le risque environnemental reflète des évènements et des développements liés aux répercussions des changements climatiques et à la transition vers une économie plus faible en carbone. Ces évènements et développements peuvent comprendre une augmentation de la fréquence et de la gravité des catastrophes environnementales naturelles ou d'origine humaine, des changements à long terme dans les schémas climatiques, de nouveaux développements de règlementations et de politiques publiques et leurs effets sur les activités, les actifs investis, les fournisseurs, la clientèle et la réputation de l'Empire Vie. Le risque social reflète les enjeux de santé publique et les problèmes d'inégalité. La sensibilisation et les préoccupations à propos de la santé mentale et le bien-être ont été amplifiés tout au long de la pandémie. La société demeure engagée à améliorer les résultats en matière de santé, incluant le bien-être physique et mental, autant pour les membres de son personnel que pour ses clients, par l'élargissement de sa gamme de produits liés à la santé et des services connexes.

L'équipe de gestion des placements de l'Empire Vie intègre les considérations ESG dans sa prise de décision de placements pour les actifs de la société et ceux de ses clients. La société s'est engagée à favoriser la diversité et l'inclusion et a revu ses pratiques et ses politiques afin d'assurer l'équité et la clarté de celles-ci. La société surveille activement les développements environnementaux, sociaux et durables, et a pris des mesures afin d'intégrer les pratiques ESG dans tous les aspects de ses activités. La direction fait rapport régulièrement au conseil d'administration sur les enjeux émergents et les progrès connexes, consciente que la stratégie de la société évoluera avec le temps en tablant sur l'expérience et les développements externes. De l'information additionnelle se trouve dans le Rapport de responsabilité sociale de la société, accessible au empire.ca/fr/about-us/community.

Risque lié à la pandémie

Les pandémies, les épidémies et les éclosions de maladies infectieuses au Canada ou ailleurs dans le monde pourraient avoir un effet défavorable sur les activités de l'Empire Vie, notamment sur ses résultats et sa situation financière et la façon dont elle exerce ses activités. La pandémie de COVID-19 et les mesures imposées par les gouvernements du monde entier pour limiter sa propagation ont bouleversé l'économie mondiale, les marchés financiers, les chaînes d'approvisionnement, les activités commerciales et la productivité comme jamais auparavant. Bien que les risques liés à la COVID demeurent présents, de nombreux pays considèrent maintenant la COVID comme endémique, ce qui laisse entendre que les variants à venir seraient combattus au moyen de restrictions de santé publique beaucoup moins rigoureuses. La société continue d'ajuster ses opérations au besoin en fonction de l'évolution des restrictions et des mesures imposées par les gouvernements.

L'Empire Vie a pris des mesures proactives dans la mise en œuvre de ses processus de poursuite des activités et a réussi à poursuivre ses activités comme à l'habitude. La société surveille de près les processus pour s'assurer de la disponibilité, de la stabilité et de la sécurité continues des systèmes. La majorité des membres de son personnel travaillent de la maison. Les stratégies associées au télétravail continuent de bien fonctionner.

La pandémie de COVID a entraîné une stagnation ou une détérioration des conditions économiques et financières; son incidence sur les clients, les industries et les pays pourrait avoir un effet défavorable considérable sur nos résultats financiers futurs et accroître l'incidence d'autres catégories de risque (risques de crédit, de marché, de liquidité, de produits et risque opérationnel). Des effets défavorables soutenus pourraient avoir une incidence négative sur notre résultat net et notre situation financière.

En plus de l'information sur les risques fournie dans ce rapport de gestion, une présentation complète des risques importants qui touchent l'Empire Vie se trouve dans la notice annuelle de la société, disponible au www.sedar.com. La note 28 des états financiers consolidés de 2022 présente de l'information supplémentaire concernant la sensibilité de la société aux risques.

Contrôles et procédures en matière de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la société visent à donner l'assurance raisonnable que les renseignements que la société doit déclarer en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières sont bien notés, traités, résumés et déclarés dans les délais prescrits. Il s'agit notamment des contrôles et procédures en place pour s'assurer que les renseignements sont recueillis et transmis à la direction en temps opportun, pour lui permettre de prendre les bonnes décisions en matière de divulgation publique d'information. La direction a supervisé une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de déclaration de la société en date du 31 décembre 2022.

Sur la base de cette évaluation, la direction a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la société en date du 31 décembre 2022 étaient efficaces.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Il incombe à la direction d'établir les mesures adéquates de contrôle interne de l'information financière et de les faire appliquer, pour donner l'assurance raisonnable de la fiabilité de l'information financière et lors de la préparation des états financiers consolidés pour diffusion externe, conformément aux normes IFRS. Sous la supervision de la direction, une évaluation du contrôle interne de l'Empire Vie à l'égard de l'information financière a été effectuée au 31 décembre 2022. Sur la base de cette évaluation, la direction a conclu que les mesures de contrôle interne de l'information financière de la société en date du 31 décembre 2022 étaient adéquates. Durant l'exercice terminé le 31 décembre 2022, aucun changement aux mesures de contrôle interne de l'information financière de la société n'a eu un effet important, ou était raisonnablement susceptible d'avoir un effet important, sur les mécanismes de contrôle interne de cette information.

Estimations comptables critiques

Les principales méthodes comptables de la société sont décrites dans la note 2 des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes exigent de la part de la direction qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses à propos de questions qui sont incertaines par nature. Les estimations comptables les plus critiques de la société concernent l'évaluation des passifs des contrats, le classement des instruments financiers, les régimes de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi, ainsi que la détermination de la provision pour prêts douteux.

Passifs des contrats
La détermination des passifs des contrats exige la formulation d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations, qui couvrent la mortalité, la morbidité, les rendements des placements, le maintien en vigueur, les charges, l'inflation et les impôts pour la durée non écoulée des polices en vigueur, et qui tiennent compte des effets connexes de la réassurance. En raison des risques à long terme et des incertitudes inhérentes quant à la mesure aux activités liées à l'assurance vie, chaque hypothèse comprend une marge pour écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges tiennent compte d'une possible détérioration des résultats futurs et renforcent la confiance dans la capacité des passifs des contrats à payer les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables qui en découlent ont pour effet d'augmenter les passifs des contrats et de réduire le résultat qui, autrement, aurait été constaté au moment de la mise en vigueur de la police. L'Institut canadien des actuaires prescrit une échelle de marges autorisées. Les hypothèses sont révisées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des changements dans les hypothèses se reflète dans le résultat de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement. La note 28 des états financiers consolidés décrit la sensibilité de la société aux risques liés aux passifs des contrats.

Classement des instruments financiers
La direction utilise son jugement pour classer les instruments financiers en tant qu'instruments à la juste valeur par le biais du résultat net, instruments disponibles à la vente ou prêts et créances. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. La plupart des actifs financiers soutenant le capital et l'excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponible à la vente. Les prêts et les créances soutiennent tant les passifs des contrats que le capital et l'excédent. Le classement d'un instrument financier en tant qu'instrument à la juste valeur par le biais du résultat net ou instrument disponible à la vente dicte si les variations latentes de la juste valeur sont inscrites au résultat net ou aux autres éléments du résultat global. Les notes 2 (d), 3 (a), 3 (b) et 11 (c) comportent des renseignements supplémentaires concernant le classement des instruments financiers.

Prestations de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi
La charge au titre des prestations de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi est calculée par des actuaires indépendants selon des hypothèses déterminées par la direction. Les hypothèses formulées influent sur la charge au titre des prestations de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi constaté en

résultat net. Si les résultats techniques diffèrent des hypothèses, les gains ou pertes actuariels qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les notes 2 (l) et 13 comportent de l'information supplémentaire concernant les prestations de retraite et autres avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Provision pour prêts douteux
La société adopte une politique de prudence dans l'établissement de la provision pour prêts douteux. Lorsqu'il n'existe plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement intégral du capital et des intérêts liés à un prêt hypothécaire ou à un prêt sur contrat, la direction constitue une provision spécifique pour prêts douteux; la réduction de la valeur comptable correspondante est inscrite au résultat net au cours de la période où l'existence de la moins-value est établie. Dans la détermination de la valeur de réalisation estimative du placement, la direction prend en considération un certain nombre de conditions et d'évènements parmi lesquels, la valeur de la garantie sous-jacente au prêt, l'emplacement géographique, le secteur d'activité de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière de l'emprunteur, l'historique des remboursements et une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique. Toute modification de ces circonstances peut entraîner des changements subséquents dans la valeur de réalisation estimative du placement et, en conséquence, des changements dans la provision pour prêts douteux.

Les titres disponibles à la vente sont assujettis à des examens périodiques en cas de pertes de valeur importantes ou durables. Il y a indication objective de dépréciation en présence d'une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous de son coût, d'un changement défavorable important du contexte technologique, boursier, économique ou juridique de l'émetteur ou de difficultés financières de l'émetteur.

Perspectives

Les marchés boursiers ont enregistré une mauvaise performance en 2022 : les actions ont dégringolé et les obligations ont connu l'une de leurs pires liquidations. Les obligations et les actions mondiales ont perdu plus de 30 billions de dollars au cours de l'année. Les pertes sont survenues après que les banques centrales, la Réserve fédérale américaine en tête, ont mis en place leurs augmentations de taux d'intérêt les plus vigoureuses depuis les années 1980, afin de contrôler la pire inflation des dernières décennies. La hausse de l'inflation, les relèvements des taux d'intérêt, la guerre en Ukraine et la crainte d'une récession ont déclenché les pertes les plus lourdes sur les marchés boursiers depuis la crise financière mondiale en 2008. Les taux d'intérêt ont augmenté tout au long de la courbe de rendement, tandis que les rendements à court terme ont grimpé plus haut que ceux à long terme. Le rendement des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans a plus que doublé, passant de 1,45 % à 3,30 %, tandis que le rendement à 2 ans a plus que quadruplé, passant de 0,95 % à 4,05 % à la fin de l'année, ce qui a fortement inversé la courbe de rendement, laissant présager une possible récession à l'horizon.

L'indice S&P 500 a terminé l'exercice en baisse de 12,2 %, et sa contrepartie canadienne, l'indice composé S&P/TSX, a perdu 5,8 %. À l'échelle internationale, l'indice MSCI EAEO a terminé l'exercice en baisse de 7,8 %. Malgré une forte reprise vers la fin de l'exercice, l'indice MSCI Europe a terminé en baisse de 8,3 %. Les conditions boursières influent sur les marges de profit des affaires en vigueur et la croissance des nouvelles affaires pour le volet des fonds distincts du secteur de la gestion de patrimoine de l'Empire Vie.

À l'amorce de 2023, l'économie mondiale et les investisseurs devront probablement relever plusieurs défis. Les indicateurs récents indiquent que l'inflation a probablement atteint un sommet, particulièrement au Canada, mais d'autres resserrements des banques centrales à l'extérieur du Canada sont à prévoir au cours du premier semestre de 2023. Ainsi, certains défis pourraient s'estomper au cours du second semestre de 2023, si l'inflation s'atténue et que les politiques budgétaires s'assouplissent.

L'attention des investisseurs sera vraisemblablement tournée vers les banques centrales, particulièrement la Réserve fédérale américaine, pour obtenir des signes concernant le moment d'un changement possible de politique. Tous ces pièces mouvantes, notamment les taux d'intérêt, l'inflation, le taux de chômage et la croissance du produit intérieur brut, laissent présager que 2023 sera une autre année d'incertitude pour les investisseurs.

Les stratégies de placement de l'Empire Vie pour toutes ses gammes de produits reflètent la perspective prudente de la société dans le contexte actuel. La société adopte une approche défensive dans la sélection de sociétés dans

lesquelles elle investit, en conservant davantage de liquidités à déployer à mesure que se présenteront des occasions, et en diversifiant ses placements.

Résultats trimestriels

Le tableau ci-après résume divers résultats financiers sur une base trimestrielle pour les huit trimestres les plus récents :

(en milliers de dollars, sauf pour les données par action)	**31 déc. 2022**	30 sept. 2022	30 juin 2022	31 mars 2022	31 déc. 2021	30 sept. 2021	30 juin 2021	31 mars 2021
Produits	**362 $**	380 $	(414) $	(396) $	655 $	251 $	618 $	(265) $
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**87 $**	45 $	34 $	38 $	17 $	33 $	32 $	157 $
Résultat par action - de base et dilué	**88,93 $**	45,27 $	34,42 $	38,69 $	16,96 $	33,78 $	32,09 $	159,82 $

Énoncés et renseignements prospectifs

Certains énoncés du présent rapport de gestion sur les prévisions actuelles et futures, les attentes et les intentions, les résultats, la croissance et la rentabilité des parts de marché, les objectifs stratégiques ou tout autre évènement ou développement futur de l'Empire Vie constituent des énoncés et des renseignements prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les mots « pouvoir », « devoir », « prévoir », « s'attendre », « planifier », « avoir l'intention », « tendre », « indiquer », « projeter », « croire », « estimer », « évaluer », « probablement » ou « potentiellement » ou des variantes de ces mots visent à signaler les énoncés et renseignements prospectifs. Bien que la direction croie que les prévisions et les hypothèses sur lesquelles reposent les énoncés et les renseignements prospectifs sont raisonnables, il faut éviter de faire confiance de manière non justifiée aux énoncés et renseignements prospectifs parce qu'il n'existe aucune garantie qu'ils s'avéreront exacts. De par leur nature, ces énoncés et renseignements prospectifs sont assujettis à divers risques et diverses incertitudes, ce qui pourrait avoir pour effet un écart substantiel dans les résultats et les projections réels par rapport aux résultats et aux projections prévus. Ces risques et incertitudes comprennent, mais sans s'y limiter, le risque de marché, y compris les risques boursier, de couverture, de taux d'intérêt, de change; le risque de liquidité; le risque de crédit tel que le risque de contrepartie; le risque lié aux produits, dont les risques liés à la mortalité, au comportement des titulaires de polices, aux dépenses, à la morbidité, à la conception et à l'établissement des prix des produits, à la souscription, aux demandes et à la réassurance; les risques opérationnels, incluant le risque juridique, le risque de conformité à la règlementation, le risque de modèle, les risques liés aux ressources humaines, aux tiers, aux technologies et à la sécurité de l'information, et à la continuité des activités; et les risques commerciaux et stratégiques, incluant les risques environnemental et social, les risques se rapportant à la concurrence, à la solidité financière, à la suffisance du capital, aux réseaux de distribution, aux changements apportés aux lois fiscales, aux litiges, le risque d'atteinte à la réputation, les risques liés aux politiques de gestion du risque, à la propriété intellectuelle et à la propriété importante des actions ordinaires ainsi que le risque lié à une pandémie. Pour en savoir davantage sur ces risques, veuillez consulter la section intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de l'Empire Vie qui se trouve au www.sedar.com.

Parmi les faits ou les hypothèses d'importance utilisés pour établir une conclusion ou faire une estimation présentée dans les énoncés et les renseignements prospectifs, notons l'hypothèse que l'économie générale et les taux d'intérêt demeurent relativement stables, les hypothèses relatives aux taux d'intérêt, aux taux de mortalité et aux passifs des contrats ainsi que l'hypothèse que les marchés de capitaux continuent de fournir un accès aux capitaux. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des éléments pouvant avoir une incidence sur l'Empire Vie. Toutefois, ils doivent être examinés attentivement et les lecteurs sont priés de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs formulés aux présentes ou dans les documents reproduits aux présentes.

Dans la mesure où l'information prospective dans ce rapport de gestion constitue des renseignements financiers prospectifs ou des perspectives financières, au sens des lois sur les valeurs mobilières, ces déclarations sont fournies afin d'illustrer des avantages potentiels et les lecteurs doivent être prévenus que ces déclarations peuvent ne pas convenir à d'autres fins. Les renseignements financiers prospectifs et les perspectives financières sont fondés sur les hypothèses et sont assujettis aux risques énoncés ci-dessus.

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document sont formulés entièrement sous réserve de la présente mise en garde. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs de l'Empire Vie et à l'information sur celle-ci pour prendre une décision, les investisseurs et autres devraient peser avec soin les faits et les hypothèses qui précèdent et d'autres incertitudes et évènements potentiels. Le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces renseignements prospectifs donnés à la date de la présente ou à la date indiquée et utiliser de tels renseignements à d'autres fins que celles qui ont été prévues. L'Empire Vie ne s'engage ni à mettre à jour publiquement ni à réviser les énoncés et renseignements prospectifs par suite de nouveaux renseignements, d'évènements futurs ou autre après la date de ce document, à moins que la loi ne l'exige.

Mesures non conformes aux normes IFRS

L'Empire Vie utilise des mesures non conformes aux normes IFRS, notamment le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, les sources de bénéfices, les actifs sous gestion, les ventes de primes annualisées, les ventes brutes et nettes de fonds communs de placement et de fonds distincts, ainsi que les rentes fixes. Elle vise ainsi à fournir aux investisseurs des mesures complémentaires à son rendement financier et à mettre en évidence les tendances de ses activités principales qui, autrement, pourraient ne pas être dégagées si elle s'appuyait uniquement sur les mesures financières conformes aux normes IFRS. L'Empire Vie croit également que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non conformes aux normes IFRS pour évaluer les émetteurs. La direction de l'Empire Vie utilise des mesures non conformes aux normes IFRS afin de faciliter la comparaison du rendement des activités d'une période à l'autre, d'établir des budgets d'exploitation annuels et de déterminer les composantes de la rémunération des dirigeants. L'Empire Vie est d'avis que cette mesure fournit de l'information utile à ses actionnaires et à ses titulaires de polices en leur permettant d'évaluer les résultats financiers sous-jacents de la société.

Le **rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires** est une mesure de rentabilité qui n'est pas prescrite aux termes des normes IFRS et aucune mesure comparable n'est offerte dans les normes IFRS. L'Empire Vie calcule cette mesure comme étant le résultat net disponible aux actionnaires ordinaires sous forme de pourcentage du capital moyen déployé pour réaliser des bénéfices.

Les **sources de bénéfices** répartissent les revenus de l'Empire Vie en différentes catégories, qui sont utiles pour évaluer le rendement de la société. Ces catégories incluent les bénéfices prévus sur les affaires en vigueur, l'effet des nouvelles affaires, les gains actuariels et les pertes actuarielles, les mesures de gestion et les modifications des hypothèses, ainsi que les bénéfices relatifs à l'excédent. Les composantes des sources de bénéfices font l'objet d'un rapprochement avec le résultat net. Consultez la section « Vue d'ensemble » plus haut dans ce rapport.

Les **ventes de primes annualisées** sont une méthode de mesure du volume d'affaires. Elles correspondent à la prime que la société s'attend à recevoir dans les douze premiers mois pour toute nouvelle police d'assurance individuelle ou collective vendue durant la période. Pour les contrats de fonds distincts et de rentes, les ventes incluent les nouveaux dépôts et les dépôts de renouvellement dans les contrats. Les ventes nettes du secteur de la gestion de patrimoine reflètent les ventes brutes moins l'effet des rachats.

Les **actifs sous gestion** sont une mesure non conforme aux IFRS des actifs gérés par l'Empire Vie et comprennent les actifs du fonds général ainsi que les actifs de fonds communs de placement et de fonds distincts. Ils représentent les actifs totaux de l'Empire Vie et les actifs dans lesquels ses clients investissent.

Le tableau ci-après présente un rapprochement des actifs sous gestion et des actifs totaux des états financiers de l'Empire Vie :

Rapprochement des actifs sous gestion

Aux (en millions de dollars)	**31 décembre 2022**	31 décembre 2021
Actifs sous gestion		
Actifs du fonds général	**8 738 $**	10 273 $
Actifs des fonds distincts	**8 566**	9 257
Total des actifs selon les états financiers	**17 304**	19 530
Actifs des fonds communs de placement	**16**	114
Actifs sous gestion	**17 320 $**	19 644 $

Le tableau précédent comprend les montants suivants détenus dans les régimes à prestations définies de l'Empire Vie.

Aux (en millions de dollars)	**31 décembre 2022**	31 décembre 2021
Actifs des régimes à prestations définies		
Actifs des fonds distincts	**$ 209**	$ 223
Actifs des fonds communs de placement	**16**	17

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVEMENT À L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés du présent rapport annuel ont été préparés par la direction, qui est responsable de leur intégrité, de leur objectivité et de leur fiabilité. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction doit notamment choisir et appliquer les méthodes comptables appropriées, exercer son jugement, formuler des estimations et s'assurer que l'information présentée dans ce rapport annuel est conforme aux états financiers. Les présents états financiers consolidés sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) et aux exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF).

La société maintient un système de contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a été conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les dépenses sont faites conformément aux autorisations des membres de la direction et des administrateurs, que les opérations sont enregistrées comme il se doit et que les données financières sont fiables pour la préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS. Sous la supervision de la direction, une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée au 31 décembre 2022. Selon cette évaluation, la direction a conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2022.

Le conseil d'administration, qui agit par l'intermédiaire du comité d'audit, lequel est formé d'administrateurs qui ne sont ni des dirigeants ni des employés de la société, supervise la responsabilité de la direction relativement à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Le comité d'audit est chargé d'examiner les états financiers consolidés et le rapport annuel afin d'en recommander l'approbation par le conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre la direction, les auditeurs internes et les auditeurs externes pour discuter des stratégies d'audit, des contrôles internes exercés sur les processus comptables et les processus d'information financière ainsi que de divers aspects de l'audit et de l'information financière.

L'actuaire désigné est nommé par le conseil d'administration. Il doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation des passifs des polices sont conformes aux normes de pratique actuarielle reconnues et aux exigences règlementaires. L'actuaire désigné doit émettre une opinion quant au caractère approprié des passifs des contrats à la date de clôture à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. L'examen qui permet de vérifier l'exactitude et l'intégralité des données d'évaluation, ainsi que l'analyse des actifs de la société permettant de déterminer si ceux-ci suffisent pour soutenir les passifs des contrats, sont des éléments importants à considérer dans l'établissement d'une opinion. L'actuaire désigné doit, sur une base annuelle, analyser la situation financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. L'analyse permet d'évaluer la suffisance du capital de la société en fonction d'hypothèses économiques et financières défavorables, et ce, pour l'exercice courant et les quatre exercices suivants.

À titre d'auditeur externe, PricewaterhouseCoopers doit rendre compte aux titulaires de polices et aux actionnaires de la fidélité de la présentation des états financiers consolidés annuels de la société. L'auditeur externe a un accès libre et complet aux membres du comité d'audit et les rencontre périodiquement pour discuter de son audit. Le rapport de l'auditeur indépendant expose son opinion et l'étendue de son audit.

Mark Sylvia

Président et chef de la direction
Kingston (Ontario)
Le 24 février 2023

Rebecca Rycroft

Vice-présidente principale et chef des finances
Kingston (Ontario)
Le 24 février 2023

RAPPORT DE L'ACTUAIRE DÉSIGNÉ

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

J'ai évalué les passifs des contrats et les passifs de réassurance dans l'état consolidé de la situation financière de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie au 31 décembre 2022 et toute modification s'y rapportant dans l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des passifs des contrats, nets des passifs de réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de polices. De plus, les résultats de cette évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers consolidés.

Dan Doyle, FSA, FCIA, MAAA
Fellow, Institut canadien des actuaires
Kingston (Ontario)
Le 24 février 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux titulaires de polices et aux actionnaires de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie et de ses filiales (collectivement, la « société ») aux 31 décembre 2022 et 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2022 et 2021;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit fans le cadre de notre audit
Évaluation des passifs des contrats d'assurance *Voir la note 2, Principales méthodes comptables, et la note 11, Passifs des contrats d'assurance et actifs/ passifs de réassurance, des états financiers consolidés.* Au 31 décembre 2022, les états consolidés de la situation financière de la société font état d'un passif brut des contrats d'assurance de 5,6 G$ et de passifs de réassurance de 0,2 G$ (collectivement, les passifs des contrats d'assurance). Les passifs des contrats d'assurance représentent une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et au revenu de placements futurs estimatifs, sera suffisant pour couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts sur les primes à venir découlant des polices en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA) (les « pratiques actuarielles »). La MCAB incorpore les hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la morbidité, des déchéances, des rachats, et des taux de rendement futurs des placements, qui exigent que la direction utilise son jugement. Les hypothèses sont fondées sur des études des résultats techniques, sur des études du secteur et sur des exigences de l'ICA. Nous avons déterminé que cette question était une question clé de l'audit en raison du jugement exercé par la direction dans son évaluation des passifs des contrats d'assurance, ce qui a donné lieu à un degré élevé de jugement et de subjectivité de la part de l'auditeur dans l'évaluation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations. Nous avons eu recours à des professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat pour effectuer les procédures.	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • tester la façon de procéder de la direction pour évaluer les passifs des contrats d'assurance, en effectuant ce qui suit : – comprendre la méthode utilisée par la direction pour évaluer les passifs des contrats d'assurance; – tester l'efficacité opérationnelle des contrôles pertinents sur l'exhaustivité et l'exactitude des données sous-jacentes relatives aux polices utilisées par la direction pour évaluer les passifs des contrats d'assurance. – avec l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat, apprécier le caractère raisonnable des hypothèses formulées par la direction fondées sur les meilleures estimations pour les déchéances, les rachats, la mortalité et les taux de rendement futurs des placements, en effectuant ce qui suit : ◦ évaluer ces hypothèses conformément aux principes actuariels et aux exigences de l'ICA; ◦ évaluer le caractère approprié des études des résultats techniques effectuées par l'actuaire désigné et prendre en considération la relation entre les résultats et les études du secteur; – avec l'aide de professionnels ayant des compétences et des connaissances spécialisées dans le domaine de l'actuariat, tester le caractère approprié des pratiques actuarielles utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance, en effectuant ce qui suit : ◦ évaluer un échantillon de pratiques actuarielles pour nous assurer que les caractéristiques des produits ont été modélisées correctement. ◦ évaluer un échantillon de pratiques actuarielles pour nous assurer que les hypothèses fondées sur les meilleures estimations pour les déchéances, les rachats, la mortalité et les taux de rendement futurs des placements ont été utilisées correctement. • tester les informations fournies dans les états financiers consolidés, en particulier la sensibilité des hypothèses fondées sur les meilleures estimations relatives aux passifs des contrats d'assurance.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent le rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport de l'auditeur indépendant, et les informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, inclus dans le rapport annuel, qui devrait nous être remis après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons ni n'exprimerons aucune autre forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière du travail que nous avons effectué sur les autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport de l'auditeur indépendant, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons aucun fait à signaler à cet égard. Lorsque nous lisons ces informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur indépendant sur ces états financiers consolidés, inclus dans le rapport annuel, si nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les états financiers consolidés, nous sommes tenus de signaler ce fait aux personnes responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons avec les responsables de la gouvernance, entre autres informations, au sujet de l'étendue et du calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que des constatations importantes dégagées, y compris toute déficience importante dans le contrôle interne que nous aurions relevée au cours de l'audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Owen Thomas.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)

Le 24 février 2023

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars canadiens)

Aux 31 décembre	2022	2021
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	**175 523 $**	193 217 $
Placements		
Placements à court terme (note 3)	**9 031**	8 647
Obligations (note 3)	**6 744 757**	8 149 460
Actions privilégiées (note 3)	**402 165**	441 339
Actions ordinaires (note 3)	**830 633**	1 019 434
Actifs dérivés (note 3)	**9 776**	6 302
Prêts hypothécaires (note 3)	**119 556**	153 564
Avances sur polices (note 3)	**59 979**	56 917
Prêts sur polices (note 3)	**46 865**	52 808
Total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements	**8 398 285**	10 081 688
Revenu de placement à recevoir	**50 291**	42 379
Primes d'assurance à recevoir (note 4)	**81 083**	48 700
Actif d'impôt exigible	**46 946**	15 242
Autres actifs (note 5)	**33 506**	19 452
Immobilisations corporelles (note 6)	**13 642**	14 889
Immobilisations incorporelles (note 7)	**60 571**	28 511
Écart d'acquisition (note 8)	**24 465**	—
Placements dans des entreprises associées	**29 815**	22 504
Actifs des fonds distincts (note 9)	**8 565 675**	9 257 298
Total de l'actif	**17 304 279 $**	19 530 663 $
Passif		
Créditeurs et autres passifs (note 12)	**100 638 $**	95 583 $
Prestations d'assurance à payer (note 10)	**156 585**	115 793
Passifs de réassurance (note 11)	**163 212**	253 330
Passifs des contrats d'assurance (note 11)	**5 640 342**	7 091 053
Passifs des contrats de placement	**27 246**	27 872
Sommes en dépôt des titulaires de police	**35 652**	35 094
Provision pour profits à verser aux titulaires de polices	**41 490**	38 665
Passif d'impôt différé (note 19)	**37 646**	45 539
Dette subordonnée (note 14)	**399 129**	398 858
Passifs des polices de fonds distincts	**8 565 675**	9 257 298
Total du passif	**15 167 615**	17 359 085
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 21)	**100 000**	100 000
Autres instruments de capitaux propres (note 21)	**196 664**	196 664
Actions ordinaires (note 21)	**985**	985
Surplus d'apport	**19 387**	19 387
Résultats non distribués	**1 935 141**	1 802 325
Cumul des autres éléments du résultat global	**(115 513)**	52 217
Total des capitaux propres	**2 136 664**	2 171 578
Total du passif et des capitaux propres	**17 304 279 $**	19 530 663 $

Duncan N. R. Jackman
Président du conseil d'administration

Mark Sylvia
Président et chef de la direction

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action ainsi que les actions autorisées et en circulation)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits		
Primes brutes (note 15)	**1 339 836 $**	1 182 899 $
Primes cédées aux réassureurs (note 15)	**(297 282)**	(267 356)
Primes nettes (note 15)	**1 042 554**	915 543
Revenu de placement (note 3)	**358 068**	329 693
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	**(1 737 377)**	(363 415)
Profit (perte) réalisé à la cession d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	**20 727**	105 609
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente incluant les réductions de valeur (note 3)	**(33 914)**	(1 477)
Produits tirés des frais (note 16)	**283 136**	272 774
Total des produits	**(66 806)**	1 258 727
Prestations et charges		
Montant brut des prestations et des règlements payés (note 17)	**865 858**	789 050
Montants recouvrables des réassureurs (note 17)	**(192 648)**	(158 932)
Variation brute des passifs des contrats d'assurance (note 17)	**(1 450 711)**	(54 408)
Variation des passifs des contrats d'assurance cédés (note 17)	**(90 118)**	(131 431)
Variation des provisions des contrats de placement	**1 088**	471
Participations	**39 773**	36 820
Charges opérationnelles (note 18)	**202 064**	176 513
Commissions	**281 148**	265 337
Commissions recouvrées des réassureurs	**(31 785)**	(31 559)
Charges d'intérêts	**18 898**	21 472
Total des prestations et des charges	**(356 433)**	913 333
Impôt sur les primes	**22 359**	18 229
Impôt sur les placements et le capital	**3 452**	3 822
Résultat net avant impôts	**263 816**	323 343
Impôts (note 19)	**53 401**	64 409
Résultat net	**210 415 $**	258 934 $
Moins : résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation	**1 292**	12 849
Résultat net attribuable aux actionnaires	**209 123**	246 085
Moins : dividendes déclarés sur les actions privilégiées (note 22)	**4 900**	7 049
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	**204 223 $**	239 036 $
Résultat par action - de base et dilué (note 20)	**207,32 $**	242,66 $
(2 000 000 d'actions autorisées; 985 076 actions en circulation)		

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Résultat net	**210 415 $**	258 934 $
Autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts :		
Éléments qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net :		
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente (note 19)	**(217 174)**	(57 228)
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur (note 19)	**24 902**	1 201
Augmentation (diminution) nette latente de la juste valeur	**(192 272)**	(56 027)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Réévaluations des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi (note 19)	**24 542**	33 961
Total des autres éléments du résultat global	**(167 730)**	(22 066)
Résultat global	**42 685 $**	236 868 $
Résultat global attribuable aux :		
Titulaires de polices avec participation	**(2 147) $**	14 064 $
Actionnaires	**44 832**	222 804
Total	**42 685 $**	236 868 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Actionnaires	**Titulaires de polices**	**Total**	Actionnaires	Titulaires de polices	Total
Actions privilégiées (note 21)	**100 000 $**	**— $**	**100 000 $**	100 000 $	— $	100 000 $
Autres instruments de capitaux propres (note 21)	**196 664 $**	**— $**	**196 664 $**	196 664 $	— $	196 664 $
Actions ordinaires (note 21)	**985**	**—**	**985**	985	—	985
Surplus d'apport	**19 387**	**—**	**19 387**	19 387	—	19 387
Résultats non distribués						
Résultats non distribués - début de l'exercice	**1 746 945**	**55 380**	**1 802 325**	1 560 384	42 531	1 602 915
Résultat net	**209 123**	**1 292**	**210 415**	246 085	12 849	258 934
Dividendes déclarés sur les actions privilégiées	**(4 900)**	**—**	**(4 900)**	(7 049)	—	(7 049)
Dividendes déclarés sur les actions ordinaires	**(72 699)**	**—**	**(72 699)**	(52 475)	—	(52 475)
Résultats non distribués - fin de l'exercice	**1 878 469**	**56 672**	**1 935 141**	1 746 945	55 380	1 802 325
Cumul des autres éléments du résultat global						
Cumul des autres éléments du résultat global - début de l'exercice	**49 385**	**2 832**	**52 217**	72 666	1 617	74 283
Autres éléments du résultat global	**(164 291)**	**(3 439)**	**(167 730)**	(23 281)	1 215	(22 066)
Cumul des autres éléments du résultat global - fin de l'exercice	**(114 906)**	**(607)**	**(115 513)**	49 385	2 832	52 217
Total des capitaux propres	**2 080 599 $**	**56 065 $**	**2 136 664 $**	2 113 366 $	58 212 $	2 171 578 $
Composition du cumul des autres éléments du résultat global - fin de l'exercice						
Profit (perte) latent sur les actifs financiers disponibles à la vente	**(138 962) $**	**(3 338) $**	**(142 300) $**	47 840 $	2 132 $	49 972 $
Réévaluations des obligations liées aux avantages postérieurs à l'emploi	**24 288**	**2 499**	**26 787**	1 397	848	2 245
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global	**(232)**	**232**	**—**	148	(148)	—
Total du cumul des autres éléments du résultat global	**(114 906) $**	**(607) $**	**(115 513) $**	49 385 $	2 832 $	52 217 $

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars canadiens)

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Activités opérationnelles		
Résultat net	**210 415 $**	258 934 $
Éléments hors trésorerie ayant une incidence sur le résultat net		
Variation des passifs des contrats	**(1 449 623)**	(53 937)
Variation des passifs de réassurance	**(90 118)**	(131 431)
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	**1 737 377**	363 415
(Profit) perte réalisé sur les actifs incluant les réductions de valeur des actifs disponibles à la vente	**13 187**	(104 132)
Amortissement de l'escompte sur les titres de créance	**(76 850)**	(71 236)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles (notes 6 et 7)	**21 466**	13 181
Quote-part de la perte (du résultat) des entreprises associées	**(1 466)**	(1 323)
Impôt différé (note 19)	**(16 688)**	(2 342)
Autres éléments	**29 116**	45 814
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	**376 816**	316 943
Activités d'investissement		
Placements en portefeuille		
Acquisitions et avances	**(2 091 096)**	(2 726 524)
Ventes et échéances	**1 873 830**	2 443 363
Avances sur polices		
Avances	**(9 107)**	(8 541)
Remboursements	**12 006**	15 701
(Augmentation) diminution des placements à court terme	**(384)**	4 361
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (notes 6 et 7)	**(19 779)**	(10 845)
Placement dans des entreprises associées	**(6 340)**	(150)
Dividendes versés par des entreprises associées	**495**	270
Acquisition d'entreprises (note 29)	**(57 910)**	—
Flux de trésorerie liée aux activités d'investissement	**(298 285)**	(282 365)
Activités de financement		
Dividendes versés aux porteurs d'actions privilégiées (note 22)	**(72 699)**	(52 475)
Dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires (note 22)	**(4 900)**	(9 198)
Intérêt versé sur la dette subordonnée et sur les billets avec remboursement de capital à recours limité	**(18 626)**	(15 508)
Émission de la dette subordonnée (note 14)	**—**	199 300
Rachat de la dette subordonnée (note 14)	**—**	(200 000)
Rachat des actions privilégiées (note 21)	**—**	(149 500)
Émission de billets avec remboursement de capital à recours limité (note 21)	**—**	196 664
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	**(96 225)**	(30 717)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**(17 694)**	3 861
Trésorerie et équivalents de trésorerie - début de l'exercice (note 3)	**193 217**	189 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie - fin de l'exercice (note 3)	**175 523 $**	193 217 $
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :		
Impôts sur le résultat payés, déduction faite de (remboursements)	**40 277 $**	22 790 $
Produit d'intérêts reçus	**224 779**	201 253
Dividendes reçus	**49 857**	56 482

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1. Description de la société et sommaire des activités

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la société ou l'Empire Vie) a été fondée en 1923. Elle a d'abord été constituée à Toronto, Ontario, en vertu d'une charte provinciale, puis, en 1987, elle a reçu l'autorisation de poursuivre ses activités à titre de société fédérale. La société souscrit des polices d'assurance vie et maladie et fournit des produits de fonds distincts, de fonds communs de placement et de contrats de rentes au bénéfice de titulaires individuels et collectifs dans tout le Canada. La société est une filiale d'E-L Financial Corporation Limited (la société mère ou E-L). Le siège social de la société est situé au 259, rue King Est, Kingston (Ontario) K7L 3A8, qui est également son adresse principale. L'Empire Vie est une institution financière sous règlementation fédérale régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada. L'Empire Vie est devenue une société ouverte le 5 août 2015 et est inscrite à titre d'émetteur assujetti auprès de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. La société détient 100 % des actions avec droit de vote et le contrôle de sa filiale de fonds communs de placement, Placements Empire Vie Inc. (« Placements Empire Vie »), qui a été établie en 2011. Placements Empire Vie est devenue un gestionnaire de fonds d'investissement inscrit le 5 janvier 2012. Le siège social de Placements Empire Vie Inc. est situé au 165, avenue University, 9e étage, Toronto (Ontario) M5H 3B8. La société détient 100 % des actions avec droit de vote et le contrôle de sa filiale, la Financière TruStone Inc. (FTSI) établie en 2022, dont le siège social est situé au 259, rue King Est, Kingston, Ontario, K7L 3A8.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 24 février 2023.

2. Principales méthodes comptables

(a) Base d'établissement

Les états financiers consolidés annuels de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) émises par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les présents états financiers consolidés ont été préparés sur une base d'évaluation à la juste valeur, à l'exception de certains actifs et passifs. Les passifs des contrats d'assurance et les actifs/passifs de réassurance sont évalués sur une base actualisée, conformément aux normes de pratique actuarielle. Les passifs des contrats de placement, les prêts hypothécaires ainsi que les prêts sur polices et les avances sur polices sont comptabilisés au coût amorti. Certains autres actifs et passifs sont évalués selon la base du coût historique, comme il est expliqué tout au long de cette note. Tous les montants inclus dans les états financiers consolidés sont présentés en milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action ou des autres mentions. Les présents états financiers consolidés sont également conformes aux exigences de comptabilité du BSIF, dont aucune ne fait exception aux normes IFRS.

(b) Base de consolidation

Les états financiers consolidés de la société comprennent les actifs, les passifs, les résultats et les flux de trésorerie de la société et de ses filiales. La société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée, ou qu'elle a droit, à des rendements variables découlant de ses liens avec l'entité et que son pouvoir sur l'entité lui permet d'influencer ces rendements. Les filiales sont consolidées à compter de la date de transfert de contrôle à la société. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle ce contrôle cesse. Les états financiers des filiales ont été préparés pour la même période de présentation que celle de la société, au moyen des mêmes méthodes comptables. Les opérations, les soldes, les produits et les charges intragroupes d'importance ont été éliminés entièrement dans la consolidation.

(c) Jugements et estimations comptables clés

La préparation des états financiers consolidés, conformément aux normes IFRS, exige que la direction utilise son jugement et fasse des estimations, en plus de formuler des hypothèses, qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date de clôture, ainsi que les produits et les charges présentés

durant l'exercice. Sur une base continue, la direction évalue ses jugements, ses estimations et ses hypothèses critiques relativement à son actif, à son passif, à ses produits et à ses charges. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et les modifications des estimations sont comptabilisées dans la période comptable où elles sont déterminées.

La société considère les éléments suivants particulièrement susceptibles d'entraîner des modifications des estimations et des jugements :

(i) Passifs liés à l'assurance

Les passifs des contrats d'assurance sont déterminés au moyen de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) tel que permis par la norme IFRS 4 – *Contrats d'assurance*, qui incorpore les hypothèses fondées sur les meilleures estimations de la mortalité, de la morbidité, des déchéances, des rachats, des taux de rendement futurs des placements, des participations, et des coûts d'administration, et incorpore également des marges pour écarts défavorables. Ces hypothèses sont revues au moins sur une base annuelle et sont mises à jour afin de refléter les résultats réels et les conditions de marché. La modification des hypothèses fondées sur les meilleures estimations et des marges pour écarts défavorables peut avoir une incidence significative sur l'évaluation des passifs liés à l'assurance.

Les notes 2(e), 2(m),11 et 28 comportent des renseignements supplémentaires concernant les passifs liés à l'assurance.

(ii) Classement des instruments financiers

La direction utilise son jugement pour classer les instruments financiers en tant qu'instruments à la juste valeur par le biais du résultat net, instruments disponibles à la vente ou prêts et créances. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. La plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponibles à la vente. Les prêts et les créances soutiennent tant les passifs des contrats que le capital et l'excédent. Le classement d'un instrument financier en tant qu'instrument à la juste valeur par le biais du résultat net ou qu'instrument disponible à la vente dicte si les variations latentes de la juste valeur sont constatées au résultat net ou dans les autres éléments du résultat global.

Les notes 2(d), 3(a), 3(b) et 11(c) comportent des renseignements supplémentaires concernant le classement des instruments financiers.

(iii) Prestations de retraite et autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi

La charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi est calculée par des actuaires indépendants selon des hypothèses déterminées par la direction. Les hypothèses formulées ont une incidence sur la charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi inscrite dans le résultat net. Si les résultats techniques diffèrent des hypothèses, les gains ou pertes actuariels qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les notes 2(l) et 13 comportent des renseignements supplémentaires concernant les prestations de retraite et les autres avantages sociaux postérieurs à l'emploi.

(iv) Dépréciation

Les titres disponibles à la vente et les prêts et créances sont revus à chaque clôture de trimestre pour identifier et évaluer les placements qui présentent des signes potentiels de dépréciation. Pour les titres disponibles à la vente et les prêts et créances, les pertes de valeur sont constatées s'il y a des indications objectives de dépréciation des suites d'un évènement qui réduit les flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument et que l'incidence peut être estimée de façon fiable. Les indications objectives de dépréciation comprennent, mais sans s'y limiter, une faillite ou un défaut, la défaillance d'un débiteur, et des conditions défavorables spécifiques affectant un secteur d'activité ou une région géographique. De

plus, pour les titres de capitaux propres, un déclin important ou prolongé de la juste valeur d'un titre en deçà de son coût est une indication objective de dépréciation. La décision de constater une perte de valeur, son montant et la période durant laquelle elle est constatée pourrait changer si l'évaluation de ces facteurs par la direction était différente. Les réductions de valeur des titres de créance ne sont pas constatées lorsque la dépréciation découle de changements dans les taux d'intérêt des marchés si les flux de trésorerie contractuels à venir demeurent recouvrables aux yeux de la direction.

Les notes 2(d), 3(b), 11(c) et 28(c) comportent des renseignements supplémentaires concernant la dépréciation.

(d) Instruments financiers

(i) Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Lorsqu'un instrument financier est initialement comptabilisé, sa juste valeur correspond généralement à la valeur de la contrepartie payée ou reçue. Après la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un actif financier ou d'un passif financier disposant d'un cours sur un marché actif correspond généralement au cours vendeur. Pour ce qui est des instruments financiers tels que les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dont la durée est courte, leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

Les évaluations à la juste valeur utilisées dans ces états financiers consolidés ont été classées au moyen d'une hiérarchie des justes valeurs basée sur la transparence des données d'entrée utilisées dans les évaluations. Voici les trois niveaux de la hiérarchie :

Niveau 1 - La juste valeur est basée sur des cours du marché non ajustés d'actifs ou de passifs identiques dans un marché actif. Les types d'instruments financiers classés au niveau 1 comprennent généralement la trésorerie, ainsi que les actions ordinaires, les actions privilégiées et les dérivés négociés en bourse.

Niveau 2 - La juste valeur est basée sur des cours de marché d'actifs ou de passifs similaires dans un marché actif, une évaluation basée sur des données d'entrée observables significatives ou des données d'entrée dérivées principalement de données de marché observables par l'entremise d'une corrélation ou d'une autre méthode ou corroborées par ces données. Les types d'instruments financiers classés au niveau 2 comprennent généralement les équivalents de trésorerie, les obligations d'État, certaines obligations de sociétés ou privées, des placements à court terme, certaines actions ordinaires (parts de sociétés immobilières en commandite) et les dérivés hors cote.

Niveau 3 - La juste valeur est basée sur des techniques d'évaluation qui exigent une ou plusieurs données d'entrée significatives qui ne reposent pas sur des données de marché observables. Ces données non observables reflètent nos attentes au sujet des hypothèses utilisées par les participants du marché pour la fixation du prix de l'actif ou du passif.

Tous les instruments financiers de la société qui requièrent une évaluation à la juste valeur respectent les critères du niveau 1 ou 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(ii) Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme très liquides assujettis à des variations négligeables dans leur valeur et facilement convertibles en montants connus de trésorerie. Les équivalents de trésorerie comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance tout au plus trois mois après la date de leur acquisition.

Les placements à court terme comprennent des actifs financiers qui viennent à échéance plus de trois mois, mais moins d'un an après la date de leur acquisition.

La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont désignés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces actifs peuvent comprendre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme, des obligations et des débentures, des actions ordinaires et des actions privilégiées, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des contrats d'options. Les variations de la juste valeur de ces actifs financiers sont comptabilisées dans les variations de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état du résultat net durant la période à laquelle elles surviennent.

La plupart des actifs financiers soutenant le capital et l'excédent et le compte avec participation sont classés dans la catégorie disponibles à la vente. Ces actifs peuvent comprendre des placements à court terme, des obligations et des débentures ou des actions ordinaires et des actions privilégiées. Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. À l'exception des profits et pertes de change sur les actifs monétaires disponibles à la vente et des réductions de valeur, toute variation de la juste valeur est comptabilisée, nette d'impôts, dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes réalisés à la cession ou à l'échéance des actifs disponibles à la vente sont reclassés des autres éléments du résultat global au poste profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente dans l'état du résultat net.

Les prêts et les créances peuvent inclure les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices. Ces actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour pertes de valeur, s'il y a lieu. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers. Les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis par les provisions mathématiques. Les prêts et les créances sont définis en tant qu'actifs financiers non dérivés avec paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Toutes les opérations sont comptabilisées à la date de la transaction. Les coûts de transaction sont passés en charges pour les instruments à la juste valeur par le biais du résultat net et inscrits à l'actif pour tous les autres instruments.

(iii) Instruments financiers dérivés

La société utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux risques liés au change et aux actions ainsi qu'à d'autres risques de marché associés à certains actifs et passifs. Les actifs et les passifs financiers dérivés sont classés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net. Par conséquent, ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date d'acquisition, et sont par la suite réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture. Les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est positive sont présentés sous « Actifs dérivés », tandis que les instruments financiers dérivés dont la juste valeur est négative sont présentés sous « Autres passifs ». Les variations de la juste valeur sont comptabilisées sous « Variation de la juste valeur » des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état du résultat net.

(iv) Dépréciation

Tous les placements autres que des instruments à la juste valeur par le biais du résultat net font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture. La dépréciation est constatée sous le résultat net lorsque des indications objectives montrent qu'une perte a déprécié les flux de trésorerie futurs estimés d'un actif.

(1) Titres de créance disponibles à la vente

La société constate une dépréciation pour un titre de créance disponible à la vente en présence d'indications objectives que le recouvrement opportun du principal ou de l'intérêt contractuel n'est plus raisonnablement assuré. Cette situation peut découler d'un manquement au contrat par l'émetteur, tel qu'un défaut ou un retard de paiement des intérêts ou du principal, ou d'une indication que l'émetteur éprouve des difficultés financières importantes. La dépréciation est comptabilisée par le biais du résultat net. Les dépréciations comptabilisées antérieurement dans

« Résultat net » font l'objet d'une reprise si la juste valeur augmente subséquemment et que l'augmentation peut être objectivement liée à un évènement qui a eu lieu après que la dépréciation a été constatée.

(2) Titres de capitaux propres disponibles à la vente

Il y a une indication objective de dépréciation d'un instrument de capitaux propres disponibles à la vente en présence d'une baisse considérable ou prolongée de la juste valeur du placement en dessous de son coût ou d'un changement défavorable important du contexte technologique, boursier, économique ou juridique de l'émetteur ou de difficultés financières de l'émetteur.

La comptabilisation d'une dépréciation dans le résultat net est la même que celle décrite pour les titres de créance disponibles à la vente ci-dessus, sauf que les dépréciations antérieurement constatées dans le résultat net ne peuvent être reprises subséquemment en résultat net. Toute augmentation subséquente de la valeur est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

(3) Prêts et créances

Les prêts hypothécaires et les prêts font l'objet de tests de dépréciation individuels afin d'établir la provision pour perte de valeur.

Il y a une indication objective de dépréciation lorsqu'il n'existe plus d'assurance raisonnable quant au recouvrement intégral du principal et des intérêts d'un prêt hypothécaire, d'une avance sur police ou d'un prêt sur police. Les conditions et les évènements pris en compte pour déterminer s'il y a une indication objective de dépréciation comprennent la valeur de la garantie sous-jacente au prêt, l'emplacement géographique, le secteur d'activité de l'emprunteur, une évaluation de la stabilité financière et de la solvabilité de l'emprunteur, l'historique des remboursements ou une évaluation de l'incidence de la conjoncture économique. S'il y a une indication objective de dépréciation, des provisions pour pertes sur créances sont établies afin d'ajuster la valeur comptable de ces actifs à leur valeur recouvrable nette et la dépréciation est constatée dans le résultat net. Si, dans une période subséquente, le montant de la dépréciation diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un évènement qui a eu lieu après la constatation de la dépréciation, la dépréciation est reprise au moyen d'un ajustement à la provision et la reprise est constatée dans le résultat net.

(v) Décomptabilisation

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie ont expiré ou que la société a transféré ses droits économiques sur l'actif et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents. Dans les cas où la société n'a pas transféré ou conservé la quasi-totalité des risques et avantages, les actifs sont décomptabilisés si l'actif n'est pas sous contrôle en vertu de droits de vente ou de don de l'actif.

(vi) Autres

Les montants d'assurance à recevoir et les créances clients ont été classés en tant que prêts et créances et sont comptabilisés au coût amorti. Les créances clients sont présentées sous Autres actifs. Les créditeurs et autres passifs (à l'exception des passifs dérivés) et les montants d'assurance à payer ont été classés en tant qu'autres passifs financiers et sont comptabilisés au coût amorti. Pour ces instruments financiers, la valeur comptable correspond approximativement à la juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

(vii) Prêts de titres

La société effectue des opérations de prêt de titres par l'intermédiaire de son dépositaire à titre d'agent de prêts. Les titres prêtés ne sont pas décomptabilisés. Ils continuent d'être déclarés sous la rubrique Placements des états consolidés de la situation financière, puisque la société conserve les risques et les avantages importants, ainsi que les avantages économiques associés à ces titres prêtés. Veuillez consulter la note 3 (e) pour obtenir plus de détails.

(e) Réassurance

La société conclut des ententes de réassurance afin de limiter son exposition au risque excédentaire. La société a mis en place une politique de gestion du risque de réassurance qui exige que de telles ententes soient conclues avec des réassureurs bien établis dont la cote de crédit est élevée. Les traités de réassurance sont évalués selon les montants associés aux contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux dispositions de chaque traité de réassurance. Les montants payables ou à recevoir des réassureurs relativement aux primes reçues ou règlements payés sont inclus dans les montants d'assurance à recevoir et les passifs d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. Les primes de réassurance cédées sont présentées comme primes cédées aux réassureurs dans l'état consolidé du résultat net. Les montants de réassurance recouvrés sur les règlements survenus sont constatés en tant que montants recouvrables des réassureurs dans l'état consolidé du résultat net. La part du réassureur des passifs des contrats d'assurance est constatée en tant qu'actifs de réassurance ou passifs de réassurance, selon le cas, dans l'état consolidé de la situation financière au même moment que le passif lié à l'assurance sous-jacent auquel il se rapporte.

Les actifs de réassurance font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date de clôture ou plus fréquemment, lorsqu'une indication de dépréciation survient durant un exercice. Une dépréciation est constatée en présence d'une indication objective qu'une partie seulement des montants à recevoir en vertu des modalités du contrat sera reçue. Si un actif de réassurance est déprécié, il est ramené à sa valeur recouvrable et la dépréciation est constatée dans l'état consolidé du résultat net.

Le profit ou la perte sur la souscription de réassurance est constaté dans l'état consolidé du résultat net immédiatement à la date de la souscription et n'est pas amorti.

(f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les immeubles, les améliorations locatives, le mobilier et le matériel à l'usage de la société. Toutes les catégories d'actifs sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé et de toute dépréciation, sauf pour les terrains, qui ne sont pas assujettis à l'amortissement. Le coût comprend tous les frais qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un actif. Des coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'actif seulement lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à l'élément iront à la société et si le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

L'amortissement est calculé afin de ramener le coût des immobilisations corporelles à leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité estimée, de la façon suivante :

Terrains	Aucun amortissement
Immeubles	Cinq pour cent (solde dégressif)
Mobilier et matériel	Trois à cinq ans (linéaire)
Améliorations locatives	Durée jusqu'à l'échéance du bail (linéaire)

L'amortissement est inclus dans les charges opérationnelles dans l'état consolidé du résultat net.

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et la méthode d'amortissement sont revues à la clôture de chaque exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée sur une base prospective. Des tests de dépréciation ont lieu en présence d'indices que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée au montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport au montant recouvrable attendu. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. La dépréciation est constatée dans l'état consolidé du résultat net.

(g) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels et les licences connexes, ainsi que les coûts de développement des logiciels, et sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement

cumulé et de toute réduction de valeur. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire afin de répartir les coûts sur leur durée d'utilité estimée, qui varie généralement de trois à sept ans. L'amortissement est inclus dans les charges opérationnelles dans l'état consolidé du résultat net. Pour les actifs incorporels en développement, l'amortissement commence lorsque les actifs peuvent être utilisés. La société ne dispose pas d'actifs incorporels assortis d'une durée d'utilité indéfinie.

Les changements dans la durée d'utilité attendue ou la tendance de consommation attendue des avantages économiques futurs associés à l'actif sont comptabilisés en modifiant la période ou la méthode d'amortissement, selon le cas, et sont traités comme des changements dans les estimations comptables.

Des tests de dépréciation ont lieu en présence d'indices que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une dépréciation est constatée pour le montant de l'excédent de la valeur comptable de l'actif par rapport au montant recouvrable attendu. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur moins les frais de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Aux fins de la détermination des dépréciations, les actifs sont regroupés au plus bas niveau de regroupement pour lequel il y a des flux de trésorerie identifiables séparément. Les dépréciations sont constatées dans l'état consolidé du résultat net.

(h) Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente la partie du prix d'achat qui est supérieure à la juste valeur nette attribuée aux actifs achetés et aux passifs pris en charge dans une acquisition d'entreprise. L'écart d'acquisition est initialement comptabilisé au coût et ensuite évalué au coût, moins toute charge de dépréciation encourue.

Une évaluation de la dépréciation est effectuée au moins une fois par an ou lorsque les circonstances indiquent une possible présence de dépréciation de l'écart d'acquisition, soit lorsqu'il existe des preuves indiquant que la valeur comptable totale excède le montant recouvrable. Le montant recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur, moins les frais de vente, d'une part, et la valeur d'utilité, d'autre part. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net au cours de la période au cours de laquelle elles se produisent et ne peuvent pas être reprises dans des périodes futures.

L'évaluation de la dépréciation implique des jugements importants et l'utilisation d'une variété de données prospectives, d'estimations et d'hypothèses, notamment, mais sans s'y limiter, des facteurs tels que les taux d'actualisation, les modèles de flux de trésorerie prévus, les dépenses et le marché externe, ainsi que l'environnement concurrentiel. En raison de ces incertitudes, les résultats réels pourraient différer de façon importante des résultats obtenus au moyen de la modélisation de l'évaluation de la dépréciation.

(i) Placements dans des entreprises associées

Les entreprises associées sont des entités sur lesquelles la société a une influence importante, mais qu'elle ne contrôle pas. Elle détient généralement des actions représentant entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les placements dans des entreprises associées sont comptabilisés en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les placements sont initialement comptabilisés au coût, puis la valeur comptable est augmentée ou diminuée afin de refléter la part du bénéfice ou de la perte de l'entreprise revenant à la société après la date d'acquisition.

Les états consolidés du résultat net comptabilisent la part du bénéfice ou de la perte de la société après l'acquisition et les autres éléments du résultat global comptabilisent la part des autres éléments du résultat global de la société. À chaque date de présentation de l'information financière, la société détermine s'il existe des preuves objectives qu'il y a dépréciation de chaque placement dans des entreprises associées. La société calcule la dépréciation en faisant la différence entre la valeur recouvrable de l'entreprise associée et sa valeur comptable et présente ce montant comme une part du bénéfice ou de la perte des entreprises associées dans les états consolidés du résultat net. Les états financiers de la société comptabilisent le bénéfice ou la perte attribuable aux opérations entre la société et ses entreprises associées uniquement dans la mesure où ils concernent des intérêts non liés

de l'investisseur dans les entreprises associées. Les pertes latentes sont éliminées à moins que l'opération fournisse une preuve de dépréciation de l'actif cédé. Les pratiques comptables des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'assurer la conformité aux pratiques adoptées par la société.

(j) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent aux titulaires de polices d'investir dans les fonds distincts de placement gérés par la société au profit des titulaires de polices. Les titulaires de polices assument les risques et touchent les rendements associés à ces actifs de fonds distincts conformément aux ententes contractuelles, bien que les actifs sous-jacents soient enregistrés au nom de la société et que les titulaires de polices n'aient pas un accès direct aux actifs spécifiques. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général. Les actifs de ces fonds sont comptabilisés à leur juste valeur de clôture. La société comptabilise des passifs de contrats de fonds distincts correspondant à la juste valeur des actifs, de même que toute garantie en tant que passifs de contrats d'assurance. L'état consolidé du résultat net de la société comprend les produits tirés des frais perçus pour la gestion des fonds distincts, de même que les charges liées à l'acquisition, à la gestion de placements, à l'administration ainsi qu'aux garanties sur les prestations à l'échéance et au décès et aux garanties de retrait de ces fonds. La note 9 présente des détails sur les actifs de fonds distincts et les variations dans les actifs de fonds distincts.

La société offre des garanties minimales sur certains contrats de fonds distincts, notamment des garanties sur les prestations à l'échéance et au décès et une garantie de retrait minimum comptabilisées comme des contrats d'assurance. Les provisions mathématiques associées à ces garanties minimales sont constatées dans les passifs des contrats d'assurance. La sensibilité aux fluctuations de marché des passifs de la société liés aux garanties des fonds distincts est présentée à la note 28(a)(1).

(k) Dette subordonnée

La dette subordonnée est constatée au coût amorti par la méthode du taux d'intérêt effectif. L'intérêt sur la dette subordonnée est comptabilisé à titre de charge d'intérêt dans l'état consolidé du résultat net.

(l) Avantages du personnel

La société fournit des prestations de retraite aux membres de son personnel par l'entremise d'un régime à prestations définies ou d'un régime à cotisations définies. La société a cessé d'accepter de nouveaux adhérents au régime à prestations définies à compter du 1er octobre 2011 et a lancé le 1er janvier 2012 un régime à cotisations définies ouvert aux nouveaux adhérents et à tous les membres du personnel existant qui ont choisi de transférer leurs fonds hors du régime à prestations définies. La société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi.

(i) Prestations de retraite

En vertu du régime à prestations définies, la société détermine un montant de prestation de retraite auquel aura droit un employé à sa retraite, selon des facteurs tels que son âge, le nombre d'années de service et la rémunération. Le passif constaté dans l'état de la situation financière correspond à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, moins la juste valeur des actifs du régime. L'obligation au titre des prestations définies est calculée annuellement par des actuaires indépendants selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en actualisant les sorties de trésorerie futures estimées au moyen d'un taux d'actualisation fondé sur les taux d'intérêt courants d'obligations de sociétés de haute qualité.

La charge au titre des prestations définies inclut l'intérêt net sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies calculé à l'aide du taux d'actualisation basé sur les rendements du marché pour les obligations de haute qualité à la clôture de l'exercice précédent. Les gains et les pertes actuariels qui découlent de l'ajustement des résultats techniques et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont portés au débit ou au crédit du poste Autres éléments du résultat global dans la

période où ils surviennent et demeurent dans le Cumul des autres éléments du résultat global. Le coût des services passés est comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

En vertu de la composante à cotisations définies du régime, la société verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds). Elle n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Les cotisations sont constatées en tant que charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont payables.

(ii) Autres avantages postérieurs à l'emploi

La société offre également d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés retraités. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal. Le coût projeté de ces avantages est cumulé sur la période d'emploi en utilisant la même méthode comptable que pour les régimes à prestations définies. Les gains et les pertes actuariels qui découlent de l'ajustement des résultats techniques et des modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont portés au débit ou au crédit du poste Autres éléments du résultat global dans la période où ils surviennent et demeurent dans le Cumul des autres éléments du résultat global. Ces obligations sont évaluées annuellement par des actuaires indépendants et ne sont pas financées.

(iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont payables lorsque l’emploi prend fin avant la date normale de retraite ou lorsqu’un membre du personnel accepte un départ volontaire en échange de ces indemnités de fin de contrat de travail. La société comptabilise les indemnités de fin de contrat de travail lorsqu’elle est manifestement engagée à mettre fin à l’emploi de membres du personnel selon un plan formalisé et détaillé de licenciement sans possibilité réaliste de se rétracter, ou à octroyer des indemnités de fin de contrat de travail à la suite d’une offre faite pour encourager les départs volontaires.

(m) Contrats d'assurance et de placement

(i) Classement des produits

Les contrats d’assurance sont ceux qui transfèrent un risque d’assurance important à l’établissement du contrat. Le risque d’assurance est transféré lorsque la société accepte d’indemniser un titulaire de police si un évènement futur incertain spécifique (autre qu’un changement dans une variable financière) avait une incidence défavorable pour le titulaire de la police et le contrat d’assurance a une teneur commerciale. Tout contrat qui ne correspond pas à la définition d’un contrat d’assurance en vertu des normes IFRS sera classé comme un contrat de placement ou de services, selon le cas. Les produits émis par la société qui transfèrent un risque d’assurance important ont été classés en tant que contrats d’assurance conformément à la norme IFRS 4 *Contrats d’assurance*. Autrement, les produits émis par la société sont classés en tant que contrats de placement conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers – Comptabilisation et évaluation* ou en tant que contrats de service conformément à la norme IFRS 15 *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. La société définit un risque d’assurance important comme la possibilité de verser au moins 2 % de plus que les prestations payables à la personne assurée si l’évènement ne survenait pas. Lorsqu’elle fait référence à différents types de contrats, la société utilise le terme « passifs des polices ».

Une fois qu’un contrat est classé en tant que contrat d’assurance, il demeure un contrat d’assurance pour le reste de sa durée, même si le risque d’assurance diminue considérablement durant cette période, à moins que tous les droits et toutes les obligations viennent à échéance ou à s'éteindre. Toutefois, des contrats de placement peuvent être reclassés en tant que contrats d’assurance après leur création si le risque d’assurance devient important.

La société classe ses contrats d'assurance et de placement dans trois catégories principales : contrats d'assurance à court terme, contrats d'assurance à long terme et contrats de placement.

(1) Contrats d'assurance

Les passifs des contrats d'assurance sont calculés selon les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires et les exigences du BSIF. La société applique la MCAB pour l'évaluation des contrats d'assurance qui répond aux exigences de la norme IFRS 4 *Contrats d'assurance*.

a) Contrats d'assurance à court terme

Ces contrats comprennent des produits de rente et d'assurance collective.

Les produits de rente classés en tant que contrats d'assurance à court terme sont des options de placement garanties qui offrent un taux de rendement fixe sur une période donnée. Les contrats comprennent certaines garanties qui prennent effet au décès du rentier. Les obligations sont calculées grâce à la MCAB.

Les produits d'assurance collective classés en tant que contrats d'assurance à court terme comprennent l'assurance invalidité de courte durée, l'assurance maladie et l'assurance dentaire. Les prestations sont habituellement versées moins d'un an après que les frais ont été engagés. Les passifs pour les règlements impayés sont estimés au moyen d'une analyse statistique et des résultats de la société en matière de sinistres survenus mais non déclarés.

b) Contrats d'assurance à long terme

Ces contrats comprennent des produits d'assurance, des produits de rente et des produits d'assurance collective. Dans tous les cas, les passifs représentent une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et au revenu de placements futurs estimatifs, sera suffisant pour couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts sur les primes à venir découlant des polices en vigueur.

Les produits d'assurance classés dans cette catégorie sont l'assurance vie et l'assurance maladies graves qui prévoient le versement de prestations liées au décès, à la survie ou à la survenance d'une maladie grave. Les durées sont longues. Les produits de rente classés en tant que contrats d'assurance à long terme comprennent les rentes qui prévoient le versement d'un revenu viager au rentier et les garanties associées aux produits de fonds distincts de la société. Les produits d'assurance collective classés en tant que contrats d'assurance à long terme sont l'assurance vie payable au décès de la personne assurée et l'assurance invalidité qui prévoit le remplacement du revenu en cas d'invalidité.

La détermination des passifs des contrats d'assurance à long terme exige la formulation d'hypothèses fondées sur les meilleures estimations concernant la durée résiduelle des polices. En raison des risques à long terme et des incertitudes quant à la mesure inhérentes aux activités liées à l'assurance vie, chaque hypothèse comprend une marge pour écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges tiennent compte d'une possible détérioration des résultats techniques futurs et renforcent la confiance dans la capacité des passifs des contrats d'assurance à payer les prestations futures. Les provisions pour écarts défavorables qui en découlent ont pour effet d'augmenter les passifs des contrats d'assurance et de réduire le bénéfice qui, autrement, aurait été constaté au moment de la mise en vigueur de la police. Les hypothèses sont révisées et mises à jour au moins une fois l'an et l'incidence des changements dans les hypothèses est constatée en tant que variation brute des passifs des contrats d'assurance et/ou en tant que variation des passifs des contrats d'assurance cédés dans l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement.

Chaque année, l'actuaire désigné détermine si les passifs des contrats d'assurance (à la fois pour les catégories à court terme et à long terme) constituent une provision appropriée pour la

totalité des obligations liées aux polices et si les états financiers consolidés présentent fidèlement les résultats de l'évaluation. Pour ce faire, il utilisera un certain nombre de méthodes d'évaluation, dont la MCAB, les flux monétaires actualisés et les modèles stochastiques. Les niveaux de regroupement et le niveau de prudence appliqués dans l'évaluation de la suffisance des passifs correspondent aux exigences de l'ICA. Tout ajustement est constaté en tant que variation brute des passifs des contrats d'assurance ou en tant que variation des passifs des contrats d'assurance cédés dans l'état consolidé du résultat net.

(2) Contrats de placement

Ces contrats comprennent les produits de rente qui ne requièrent pas le transfert d'un risque d'assurance important à la création ou pendant la durée du contrat. Pour la société, les produits dans cette catégorie se limitent aux rentes certaines avec période garantie qui prévoient le versement d'un revenu pour une période de temps spécifique.

Les passifs des contrats de placement sont constatés lorsque les contrats sont conclus et que les dépôts sont reçus. Ces passifs de contrats de placement sont initialement constatés à la juste valeur, puis sont constatés au coût amorti selon les flux de trésorerie futurs attendus grâce à la méthode du taux d'intérêt effectif. Les flux de trésorerie futurs attendus sont réestimés à chaque date de clôture et la valeur comptable du passif financier est recalculée en tant que valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du passif financier. Tout ajustement est constaté immédiatement dans l'état consolidé du résultat net. Les dépôts et les retraits sont constatés dans les passifs des contrats de placement dans l'état consolidé de la situation financière.

(ii) Primes

Les primes brutes pour tous les types de contrats d'assurance sont constatées en tant que produit des activités ordinaires lorsqu'elles sont payables et que leur recouvrement est raisonnablement assuré. Lorsque les primes sont constatées, les passifs des contrats sont calculées, avec pour résultat que les prestations et les charges sont appariées à ce produit des activités ordinaires. Les primes de rente comprennent uniquement les nouveaux dépôts liés aux produits du fonds général comportant un taux de rendement garanti et excluent les dépôts liés aux contrats de fonds distincts et de placement.

(iii) Prestations et règlements payés

Les prestations sont passées en charges lorsqu'elles surviennent. Les prestations de rente sont passées en charges lorsqu'elles deviennent payables. Les règlements d'assurance maladie sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve suffisante de leur existence et qu'il est possible de faire une évaluation raisonnable du montant concerné. Les prestations et règlements payés comprennent les coûts directs d'un règlement. Les montants recouvrables des réassureurs sont comptabilisés dans la même période que les règlements y afférents.

(iv) Coûts d'acquisition différés

Les frais de distribution des fonds distincts ayant des frais de vente différés sont reportés et amortis sur la durée des dépôts connexes ou sur la période visée par ces frais de vente, selon le cas. Ces coûts différés sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance dans l'état consolidé de la situation financière. Les coûts différés dans la période et l'amortissement des coûts différés font partie intégrante de la variation brute des passifs des contrats d'assurance dans l'état consolidé du résultat net.

(n) Polices avec participation

La société maintient un compte pour les polices avec participation (compte avec participation), séparément des comptes maintenus pour les autres polices, de la façon prescrite par le BSIF et ce, en vertu des articles 456 à 464 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leur titulaire de

participer aux profits qui découlent du compte avec participation. Le moment et le montant du versement des participations sont à la discrétion de la société et tiennent compte du maintien de la solvabilité du compte avec participation. La plupart des polices se font créditer des participations sur une base annuelle, alors que d'autres régimes plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale, et ce, conformément aux dispositions contractuelles. Les participations des titulaires de polices avec participation sont comptabilisées à titre de charges liées aux participations sur polices dans l'état consolidé du résultat net.

À la fin de la période, tous les passifs des contrats d'assurance avec participation, tant garantis que discrétionnaires, sont constatés dans les passifs des contrats d'assurance, les sommes en dépôt des titulaires de polices et la provision pour participations à verser aux titulaires de polices. Tous les contrats de réassurance avec participation cédés à la fin de la période sont inscrits dans les actifs de réassurance ou dans les passifs de réassurance. Le résultat net attribuable aux titulaires de polices avec participation est présenté dans l'état consolidé du résultat net. Le résultat global attribuable aux titulaires de polices avec participation est présenté dans les états consolidés du résultat global. La partie des résultats non distribués et du cumul des autres éléments du résultat global relative aux polices avec participation est constatée séparément dans les capitaux propres attribuables aux titulaires de polices à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

(i) Politique de placement

Les placements dans le compte avec participation sont assujettis aux limites prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices de placement établies par le comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, des seuils de concentration et des critères de qualité pour les placements admissibles. Le but est de maximiser le rendement des placements tout en gérant le risque de défaut, ainsi que les risques liés aux liquidités et aux réinvestissements à des niveaux acceptables et mesurables faibles.

(ii) Affectation du revenu de placement

Le revenu de placement est constaté directement à chaque segment d'actifs. Lorsqu'il y a un déficit des fonds par rapport aux actifs, une part du revenu de placement est affectée au segment du capital et de l'excédent des actionnaires à partir du segment des actifs du compte avec participation, proportionnellement au déficit des fonds par rapport aux actifs de chaque segment. Lorsqu'il y a un excédent des fonds par rapport aux actifs, une part du revenu de placement est affectée du segment du capital et de l'excédent des actionnaires au segment des actifs du compte avec participation, proportionnellement à l'excédent des fonds par rapport aux actifs de chaque segment.

(iii) Affectation des frais

Aux fins de l'affectation des profits au compte avec participation, les frais associés directement au compte avec participation sont imputés au compte avec participation. Les frais qui découlent ou qui varient directement selon les différentes activités de fonctionnement sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux statistiques propres à chaque centre de coûts. Les frais engagés par les centres de coûts généraux sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux frais directement imputés. Les frais de placement sont affectés mensuellement au compte avec participation, proportionnellement au total des fonds de la société au début de chaque mois. Les impôts sur les primes sont affectés en proportion des primes imposables. Les autres taxes, permis et honoraires sont affectés aux différents secteurs d'activité selon la méthode des centres de coûts.

(iv) Affectation de l'impôt sur le résultat

Aux fins de l'affectation des profits au compte avec participation, l'impôt est affecté au compte avec participation en proportion du bénéfice imposable total de la société.

(o) Produits tirés des frais

Les produits tirés des frais comprennent les frais de gestion des placements, les frais d'administration de polices et les frais liés aux garanties : ceux-ci sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Ils comprennent également les frais de rachat qui sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés. Les produits tirés des frais obtenus pour la gestion et l'administration des placements ainsi que des garanties liées aux fonds sont comptabilisés selon la valeur liquidative des fonds à la clôture.

(p) Revenu de placement

Le revenu de placement est comptabilisé selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais qui font partie intégrante du rendement effectif de l'actif financier sont constatés en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif de l'instrument.

Le revenu de dividendes est constaté lorsque le droit de recevoir un versement est établi, généralement à la date ex-dividende.

Les produits d'intérêts et le revenu de dividendes sont inclus dans le revenu de placement dans les états consolidés du résultat net pour tous les actifs financiers.

(q) Impôts

La charge d'impôts pour la période comprend les impôts exigibles et différés. Les impôts sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net sauf s'ils sont liés à un élément constaté dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Dans ces cas, les impôts sont constatés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles pour la période actuelle et les périodes antérieures sont comptabilisés au montant que la société s'attend à recevoir des autorités fiscales ou à payer à celles-ci. Les taux d'imposition et les lois fiscales qui servent au calcul du montant sont ceux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de chaque période.

Les actifs et les passifs d'impôt différé sont constatés au titre de l'incidence fiscale prévue sur des exercices futurs d'évènements qui ont été inclus dans les états financiers consolidés. Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable : la société comptabilise des impôts différés au titre de toutes les différences temporaires importantes entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur aux fins des états financiers et au titre de certains éléments reportés prospectivement.

Les actifs d'impôt différé sont constatés seulement dans la mesure où, de l'avis de la direction, il est probable que ces actifs d'impôt différé seront réalisés. Les actifs et passifs d'impôt différé sont ajustés en fonction de l'incidence des modifications des lois fiscales et des taux d'imposition, à la date où ils sont pratiquement en vigueur.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et qu'ils sont liés à des impôts exigés par la même autorité fiscale de la même entité imposable.

(r) Conversion des devises

La société utilise le dollar canadien à titre de monnaie fonctionnelle et à titre de monnaie de présentation.

Les opérations en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date des opérations. Les profits et les pertes découlant du règlement de ces opérations et de la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en devises sont constatés dans l'état consolidé du résultat net.

En ce qui concerne les actifs financiers monétaires désignés à titre d'actifs disponibles à la vente, les écarts de conversion sont constatés dans l'état consolidé du résultat net. Les écarts de conversion sur les éléments non monétaires, comme les actions ordinaires disponibles à la vente libellées en devises, sont

constatés dans les autres éléments du résultat global et inclus dans les actifs disponibles à la vente du cumul des autres éléments du résultat global. À la décomptabilisation d'un actif financier non monétaire disponible à la vente, le profit ou la perte de change cumulé antérieurement constaté dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

(s) Résultat global

Le résultat global correspond au résultat net et aux autres éléments du résultat global. Les autres éléments du résultat global incluent des éléments qui peuvent être reclassés plus tard au résultat net : la variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente, déduction faite des montants reclassés dans le résultat net, et l'amortissement des pertes sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie. Les autres éléments du résultat global comprennent également des éléments qui ne seront pas reclassés au résultat net : les réévaluations des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi. Tous les montants des autres éléments du résultat global étant nets des impôts.

(t) Provisions

Les provisions sont constatées lorsque la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'évènements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant peut être évalué de façon fiable. Si la sortie de ressources représentative d'avantages économiques est improbable, l'existence d'un passif éventuel est indiquée, à moins que la possibilité de sortie de ressources représentatives d'avantages économiques soit très faible. Toute variation dans l'estimation d'une provision est constatée dans le résultat net. Les provisions ne sont pas constatées dans les pertes opérationnelles futures. Les provisions sont évaluées à la valeur actuelle des charges prévues pour l'extinction de l'obligation selon un taux d'actualisation qui reflète les évaluations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation.

(u) Contrats de location

La société loue certaines immobilisations corporelles. Lorsque la société signe un contrat de location à titre de locataire, un droit d'utilisation de l'actif et une obligation locative sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière. L'obligation locative est comptabilisée en fonction de la valeur actuelle des paiements de location actualisée au taux d'emprunt marginal de la société. Après la comptabilisation initiale, l'obligation locative est évaluée selon le coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et est comptabilisée au poste « Créditeurs et autres passifs ». La charge d'intérêts est comptabilisée dans les charges opérationnelles. La dépréciation de l'actif au titre du droit d'utilisation associé est comptabilisée dans les charges opérationnelles.

La société a choisi d'appliquer l'option de comptabiliser les paiements de location pour les actifs à court terme et de faible valeur de façon linéaire sur la période de location dans les charges opérationnelles.

(v) Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société pour la période par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. La société ne dispose pas d'instruments ayant potentiellement un effet dilutif. Par conséquent, le résultat dilué par action est le même que le résultat de base par action.

(w) Modifications comptables

Normes internationales d'information financière (normes IFRS) nouvelles et modifiées devant être adoptées en 2023 ou plus tard

En mai 2017, le Conseil des normes comptables internationales a publié la norme IFRS 17 *Contrats d'assurance* (IFRS 17), pour établir des lignes directrices en matière de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance ainsi que de l'information à fournir. Des modifications à la norme IFRS 17 ont été publiées en juin 2020, et elles ont reporté la date de prise d'effet de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023, avec une date de transition au 1er janvier 2022. La norme IFRS 17 doit être appliquée rétrospectivement à moins que cela ne soit impossible, auquel cas la société peut choisir d'utiliser une

méthode rétrospective modifiée ou la méthode de la juste valeur. La société a choisi la méthode de la juste valeur.

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de la norme IFRS 9 *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace la norme IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La norme IFRS 9 comprend des directives sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation d'actifs financiers et la comptabilité de couverture, et ne requiert pas le retraitement des périodes comparatives.

En vertu des modifications apportées à la norme IFRS 17 publiées en juin 2020, les assureurs admissibles ont également eu la possibilité de reporter l'adoption de la norme IFRS 9 afin qu'elle coïncide avec l'adoption de la norme IFRS 17 (exemption temporaire). Nous avons choisi d'appliquer cette option de report. Ainsi, la date d'entrée en vigueur des normes IFRS 17 et IFRS 9 est le 1er janvier 2023. Les sociétés qui appliquent l'exemption temporaire sont tenues de divulguer de l'information sur la juste valeur en ce qui concerne leurs placements dans des actifs financiers pour lesquels les flux de trésorerie contractuels reflètent des paiements uniquement du capital et de l'intérêt sur le montant du capital en suspens, afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de comparer les assureurs qui appliquent l'exemption temporaire aux entités qui appliquent la norme IFRS 9. Les actifs à revenu fixe investis de la société présentés dans la note 3(a) incluent les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les obligations, les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur contrats : ils ont principalement des flux de trésorerie admissibles à titre de paiements uniquement du capital et de l'intérêt. Les actifs à revenu fixe investis dont les flux de trésorerie ne sont pas admissibles à titre de paiements uniquement du capital et de l'intérêt au 31 décembre 2022 incluent des obligations et des prêts hypothécaires dont les justes valeurs totalisent 460 millions de dollars (257 millions de dollars en 2021) et 7 millions de dollars (8 millions de dollars en 2021), respectivement.

En décembre 2021, l'IASB a publié une modification à la norme IFRS 17 afin de permettre une option de transition, la méthode de la superposition, qui permet aux assureurs de présenter de l'information comparative sur les actifs financiers comme si la norme IFRS 9 était applicable au cours de la période comparative. La société a choisi d'adopter la méthode de la superposition.

Norme IFRS 17

La norme IFRS 17 remplace la norme IFRS 4 sur les contrats d'assurance pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023, avec une date de transition fixée au 1er janvier 2022. Jusqu'au 31 décembre 2022 inclusivement, le secteur de l'assurance a pu continuer à utiliser la norme IFRS 4 et la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) afin de calculer les passifs des contrats d'assurance. La norme IFRS 17 modifiera les principes fondamentaux utilisés par la société afin de comptabiliser et d'évaluer les contrats d'assurance. De plus la norme IFRS 17 changera la présentation des états financiers de la société ainsi que des notes afférentes.

Selon les principes fondamentaux de la norme IFRS 17, la société :

- Identifie les contrats d'assurance comme ceux en vertu desquels la société accepte un risque d'assurance important d'un tiers (titulaire de police) en acceptant d'indemniser le titulaire de police si un évènement futur incertain spécifique (évènement assuré) affecte négativement le titulaire de police.
- Comptabilise les bénéfices d'un groupe de contrats d'assurance pour la période pendant laquelle la protection d'assurance est offerte, car la société est libérée du risque. Si l'on s'attend à ce qu'un groupe de contrats d'assurance soit onéreux (produit des pertes) au cours de la période de protection restante, les pertes sont comptabilisées immédiatement.
- Évalue les passifs des contrats d'assurance comme étant le total des composantes d'évaluation suivantes :
    a) le passif le plus probable;
    b) l'ajustement en fonction du risque; et
    c) la marge de service contractuelle.

L'évaluation des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17 diffère de la MCAB appliquée selon la norme IFRS 4. Les principales différences selon les composantes d'évaluation sont les suivantes :

Passif de meilleure estimation :

En vertu de la norme IFRS 17, le passif de meilleure estimation représente la valeur actuelle des flux de trésorerie, qui sont projetés selon les hypothèses des meilleures estimations. Les taux d'actualisation sont basés sur les taux d'intérêt actuels des marchés, ajustés pour refléter les caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance. En vertu de la norme IFRS 4, les flux de trésorerie projetés sont actualisés au moyen des taux qui sont basés sur le portefeuille d'actifs soutenant les passifs des contrats d'assurance.

Les estimations pour les garanties financières en vertu de la norme IFRS 17 sont calculées pour être cohérentes avec l'information sur le marché lorsqu'elle est disponible. En vertu de la norme IFRS 4, la valeur était estimée en tant que le coût futur prévu de la garantie.

Les frais inclus dans le flux de trésorerie en vertu de la norme IFRS 17 se limitent à ceux qui sont directement attribuables au respect des obligations en vertu des contrats d'assurance. Selon la norme IFRS 4, les flux de trésorerie futurs incluent une allocation pour les dépenses, dont certaines pourraient être considérées comme étant non attribuables en vertu de la norme IFRS 17.

Les effets de l'impôt sur le revenu sont exclus des passifs des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 alors que les effets des différences de l'impôt sur le revenu sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance selon la norme IFRS 4.

Ajustement du risque :

En vertu de la norme IFRS 4, les dispositions pour écarts défavorables comprennent la compensation requise pour les incertitudes entourant le risque non financier comme la mortalité, la morbidité, le rachat et les dépenses, ainsi que la disposition pour l'incertitude liée au risque de non-concordance des passifs avec les actifs (risque financier).

En vertu de la norme IFRS 17, l'ajustement en fonction du risque calcule la compensation requise pour l'incertitude liée au risque non financier, comme la mortalité, la morbidité, le rachat et les dépenses attribuables. Aucun montant n'est fourni pour le risque de non-concordance des passifs avec les actifs.

Marge de service contractuelle :

La marge de service contractuelle représente une estimation des bénéfices futurs non acquis. Il s'agit d'une nouvelle composante des passifs des contrats d'assurance en vertu de la norme IFRS 17, qui n'était pas requise en vertu de la norme IFRS 4.

Pour les nouvelles affaires établies en vertu de la norme IFRS 4, le profit ou la perte estimée sur la durée de vie des affaires est comptabilisée en tant que revenu à la date d'établissement. Les bénéfices futurs prévus sur les nouvelles affaires en vertu de la norme IFRS 17 sont reportés et enregistrés dans la marge de service contractuelle et amortis dans le revenu alors que les services d'assurance sont fournis pendant la durée du contrat. Sous la norme IFRS 17, les pertes prévues sur les nouvelles affaires sont comptabilisées à la date d'établissement. Par ailleurs, la société a établi une marge de service contractuelle sur les contrats d'assurance en vigueur à la date de transition, qui sera amortie dans le revenu sur la durée des contrats.

Norme IFRS 9

La classification des actifs financiers est basée sur les caractéristiques du flux de trésorerie et le modèle d'affaires au sein duquel les actifs sont détenus. La classification détermine la façon dont un instrument financier est comptabilisé et évalué. La norme IFRS 9 comprend trois catégories de mesures pour les actifs financiers :

1. Évalués au coût amorti
2. Évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

3. Évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

La plupart des actifs financiers sont désignés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IAS 39 et continueront d'être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9.

Les placements en actions qui sont classés comme étant disponibles à la vente en vertu de la norme IAS 39 seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9.

Les prêts hypothécaires et les prêts évalués au coût amorti sous la norme IAS 39 seront désignés comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9. Certains contrats de placements qui étaient traités comme étant de l'assurance sous la norme IFRS 4 seront traités en tant que passifs financiers sous la norme IFRS 9. Les contrats de placements seront désignés comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de la norme IFRS 9.

Puisque la majeure partie des actifs financiers sont évalués à la juste valeur avant et après la transition vers la norme IFRS 9, les nouvelles exigences en matière de classification n'ont pas d'incidence importante sur le total des capitaux propres au moment de l'adoption.

La norme IFRS 9 remplace le modèle de dépréciation des pertes encourues de la norme IAS 39 par un modèle prospectif de dépréciation des pertes de crédit prévues. Après l'adoption de la norme IFRS 9, la majeure partie des actifs financiers seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, de sorte que le modèle de pertes de crédit prévues n'aura pas une incidence importante.

Transition

Les changements apportés aux méthodes comptables découlant de l'adoption de la norme IFRS 17 seront appliqués en procédant à une application rétrospective intégrale, s'il y a lieu. S'il est impossible de procéder à une application rétrospective intégrale, la société pourra choisir entre une application rétrospective modifiée et une approche fondée sur la juste valeur. Pour les contrats d'assurance collective, une méthode d'application rétrospective modifiée a été appliquée. Pour toutes les autres affaires d'assurance, l'approche fondée sur la juste valeur a été appliquée.

À la date de la transition, la société a établi ses provisions actuarielles et sa marge de service contractuelle conformément aux exigences de la norme. La société s'attend actuellement à ce que la marge de service contractuelle (profits futurs prévus) soit d'environ 1,1 à 1,4 milliard de dollars, et que les effets sur les bénéfices non distribués soient une réduction d'environ 300 millions à 500 millions de dollars.

Ces évaluations sont préliminaires puisque la société procède toujours à la finalisation de la mise en œuvre et des tests de contrôle sur les rapports financiers. Les nouvelles méthodes comptables, les jugements et les estimations peuvent faire l'objet de changements jusqu'à ce que les états financiers du premier trimestre de 2023 soient finalisés.

Présentation et divulgation

La norme IFRS 17 introduit des changements dans la façon dont la société présentera et divulguera ses résultats financiers.

Dans les états de la situation financière, les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus seront séparés dans des portefeuilles de contrats d'assurance/de réassurance qui sont en position d'actif ou de passif. En vertu de la norme IFRS 17, un certain nombre d'actifs et de passifs liés à l'assurance qui étaient auparavant comptabilisés dans l'état de la situation financière seront intégrés au poste Passifs des contrats d'assurance. Par exemple : Avances sur polices, Prêts sur polices, Montants d'assurance à recevoir, Primes d'assurance à recevoir, Sommes en dépôt des titulaires de polices et Provision pour participations à verser aux titulaires.

En vertu de la norme IFRS 17, les changements apportés à l'état du résultat net seront importants. L'état du résultat net ne présentera plus les primes cédées et les primes brutes émises, les prestations et les règlements payés, la variation des passifs relatifs aux contrats d'assurance ou les commissions. Il présentera maintenant le résultat des services d'assurance, qui comprend les produits d'assurance et les charges liées aux services d'assurance, le résultat des services de réassurance, le résultat des placements et le résultat de financement net de l'assurance.

La norme IFRS 17 exige d'importantes nouvelles divulgations au sujet des montants comptabilisés dans les états financiers, de façon plus détaillée que sous la norme IFRS 4. Il y aura d'importants tableaux de conciliation des passifs relatifs aux contrats d'assurance ainsi que des informations sur les taux d'actualisation, les nouvelles affaires, les modèles d'émergence prévus de la marge de service contractuelle et les jugements importants faits lors de l'application de la norme IFRS 17. Il y aura également des divulgations étendues au sujet de la nature et de la portée du risque lié aux contrats d'assurance, de placement et de réassurance.

3. Instruments financiers

(a) Sommaire de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements

La valeur comptable de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements s'établit comme suit :

Aux 31 décembre	2022			2021		
Catégorie d'actifs	**Juste valeur par le biais du résultat net**	**Disponibles à la vente**	**Valeur comptable totale**	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Valeur comptable totale
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Trésorerie	**78 310 $**	**— $**	**78 310 $**	62 512 $	— $	62 512 $
Équivalents de trésorerie	**97 213**	**—**	**97 213**	130 705	—	130 705
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	**175 523**	**—**	**175 523**	193 217	—	193 217
Placements à court terme						
Gouvernement fédéral canadien	**8 439**	**—**	**8 439**	3 499	4 998	8 497
Sociétés	**—**	**—**	**—**	150	—	150
Placements étrangers	**—**	**592**	**592**	—	—	—
Total des placements à court terme	**8 439**	**592**	**9 031**	3 649	4 998	8 647
Obligations de gouvernements canadiens						
Gouvernement fédéral canadien	**16 871**	**169 248**	**186 119**	16 558	326 450	343 008
Gouvernements provinciaux canadiens	**2 359 257**	**371 473**	**2 730 730**	3 186 187	552 848	3 739 035
Administrations municipales canadiennes	**80 378**	**29 535**	**109 913**	107 940	89 463	197 403
Total des obligations d'État canadiennes	**2 456 506**	**570 256**	**3 026 762**	3 310 685	968 761	4 279 446
Obligations de sociétés canadiennes par secteur d'activité :						
Énergie	**295 613**	**136 918**	**432 531**	258 757	100 759	359 516
Matières premières	**10 880**	**3 989**	**14 869**	12 999	10 898	23 897
Industrie	**67 245**	**29 901**	**97 146**	87 008	47 090	134 098
Biens de consommation cyclique	**34 682**	**17 253**	**51 935**	24 616	13 433	38 049
Biens de consommation de base	**160 552**	**16 390**	**176 942**	190 959	43 407	234 366
Soins de santé	**69 391**	**6 806**	**76 197**	87 831	8 578	96 409
Services financiers	**648 221**	**534 646**	**1 182 867**	728 328	473 799	1 202 127
Technologies de l'information	**259**	**3 882**	**4 141**	469	4 424	4 893
Services de communication	**258 323**	**49 236**	**307 559**	363 448	58 522	421 970
Services publics	**498 000**	**83 107**	**581 107**	589 261	80 637	669 898
Immobilier	**40 305**	**21 694**	**61 999**	50 984	12 782	63 766
Infrastructure	**377 142**	**66 371**	**443 513**	448 848	68 898	517 746
Total des obligations de sociétés canadiennes	**2 460 613**	**970 193**	**3 430 806**	2 843 508	923 227	3 766 735
Obligations étrangères						
Gouvernements	**79 200**	**69 605**	**148 805**	103 279	—	103 279
Sociétés	**65 993**	**72 391**	**138 384**	—	—	—
Total des obligations étrangères	**145 193**	**141 996**	**287 189**	103 279	—	103 279
Total des obligations	**5 062 312**	**1 682 445**	**6 744 757**	6 257 472	1 891 988	8 149 460
Total des actions privilégiées - canadiennes	**384 927**	**17 238**	**402 165**	433 295	8 044	441 339
Actions ordinaires						
Actions ordinaires canadiennes	**235 186**	**41 064**	**276 250**	240 742	57 725	298 467
Fonds négociés en bourse	**348 714**	**—**	**348 714**	503 434	—	503 434
Parts de sociétés immobilières en commandite canadiennes	**136 029**	**—**	**136 029**	138 352	—	138 352
Actions américaines	**50 474**	**—**	**50 474**	50 020	—	50 020
Autres	**19 166**	**—**	**19 166**	29 161	—	29 161
Total des actions ordinaires	**789 569**	**41 064**	**830 633**	961 709	57 725	1 019 434
Total des actifs dérivés	**9 776**	**—**	**9 776**	6 302	—	6 302

Aux 31 décembre	2022			2021		
Catégorie d'actifs	**Juste valeur par le biais du résultat net**	**Disponibles à la vente**	**Valeur comptable totale**	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Valeur comptable totale
Prêts et créances						
Prêts hypothécaires	**—**	**—**	**119 556**	—	—	153 564
Avances sur polices	**—**	**—**	**59 979**	—	—	56 917
Prêts sur polices	**—**	**—**	**46 865**	—	—	52 808
Total des instruments financiers	**6 430 546 $**	**1 741 339 $**	**8 398 285 $**	7 855 644 $	1 962 755 $	10 081 688 $

La juste valeur de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements classés selon la hiérarchie des justes valeurs est la suivante :

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Juste valeur totale**	Niveau 1	Niveau 2	Juste valeur totale
Juste valeur par le biais du résultat net :						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**78 310 $**	**97 213 $**	**175 523 $**	62 512 $	130 705 $	193 217 $
Placements à court terme	**—**	**8 439**	**8 439**	—	3 649	3 649
Obligations	**—**	**5 062 312**	**5 062 312**	—	6 257 472	6 257 472
Actions privilégiées	**296 924**	**88 003**	**384 927**	433 295	—	433 295
Actions ordinaires	**646 734**	**142 835**	**789 569**	821 560	140 149	961 709
Actifs dérivés	**7 604**	**2 172**	**9 776**	6 301	1	6 302
Disponibles à la vente :						
Placements à court terme	**—**	**592**	**592**	—	4 998	4 998
Obligations	**—**	**1 682 445**	**1 682 445**	—	1 891 988	1 891 988
Actions privilégiées	**2 600**	**14 638**	**17 238**	8 044	—	8 044
Actions ordinaires	**41 064**		**41 064**	57 725	—	57 725
Prêts et créances :						
Prêts hypothécaires	**—**	**113 901**	**113 901**	—	158 658	158 658
Avances sur polices	**—**	**59 979**	**59 979**	—	56 917	56 917
Prêts sur polices	**—**	**46 865**	**46 865**	—	52 808	52 808
Total	**1 073 236 $**	**7 319 394 $**	**8 392 630 $**	1 389 437 $	8 697 345 $	10 086 782 $

La juste valeur de chaque prêt hypothécaire a été recalculée en actualisant ses flux de trésorerie selon un taux d'actualisation approprié à la durée de vie résiduelle du prêt. Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de sondages réguliers sur les taux concurrentiels. Les justes valeurs des avances sur polices et des prêts sur polices correspondent approximativement à leurs valeurs comptables, en raison des contrats d'assurance vie qui les garantissent.

Le classement d'un instrument financier dans un niveau repose sur le plus faible niveau de données d'entrée importantes pour la détermination de la juste valeur. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 et aucun placement de niveau 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

Pour plus d'information sur la composition des actifs investis de la société et pour une analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 28, Gestion du risque.

(b) Dépréciation

(i) Prêts et créances

Les placements dans des actifs individuels ont été diminués de la provision pour perte de valeur spécifique suivante :

Aux 31 décembre	2022			2021		
Prêts dépréciés	**Placement comptabilisé**	**Provision pour perte de valeur**	**Valeur comptable**	Placement comptabilisé	Provision pour perte de valeur	Valeur comptable
Prêts hypothécaires	**3 354 $**	**1 573 $**	**1 781 $**	3 939 $	1 550 $	2 389 $
Prêts sur polices	**813**	**406**	**407**	813	424	389
Total	**4 167 $**	**1 979 $**	**2 188 $**	4 752 $	1 974 $	2 778 $

La société détient des garanties dont la juste valeur s'élève à 1 789 $ (2 389 $ en 2021) relativement aux prêts hypothécaires et à 407 $ (389 $ en 2021) relativement aux prêts sur polices au 31 décembre 2022. Les prêts hypothécaires sont garantis par des biens immobiliers et les prêts sur polices sont garantis par des contrats d'assurance vie.

Pour l'exercice clos le 31 décembre	2022	2021
Évolution de la provision pour pertes sur créances :		
Provision - au début de l'exercice	**1 974 $**	3 591 $
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**465**	(44)
Radiation de prêts	**(460)**	(1 573)
Provision - à la fin de l'exercice	**1 979 $**	1 974 $

La société a comptabilisé un produit d'intérêts de 450 $ (513 $ en 2021) sur ces actifs.

(ii) Actifs disponibles à la vente

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, la société a mené des tests de dépréciation trimestriels et n'a pas enregistré de baisse de valeur sur les actions ordinaires et les actions privilégiées disponibles à la vente. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la société a reclassé un gain avant impôts de 1 506 $ des autres éléments du résultat global au résultat net en raison de baisses de valeur sur des actions ordinaires et des actions privilégiées dépréciées disponibles à la vente.

Pour plus d'information sur la juste valeur des placements disponibles à la vente de la société, veuillez consulter la note 3 (a). Pour obtenir l'analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 28.

(c) Revenu de placement

Le revenu de placement se compose des éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Produits d'intérêts	**308 480 $**	271 391 $
Dividendes	**48 960**	55 761
Autres éléments	**1 093**	2 171
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**(465)**	370
Revenu de placement	**358 068 $**	329 693 $

Les produits d'intérêts comprennent un montant de 70 196 $ (60 827 $ en 2021) lié aux actifs non classés comme des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net.

(d) Instruments financiers dérivés

Le tableau suivant présente les valeurs des dérivés. Le recours aux dérivés est mesuré en termes de montants nominaux, qui servent de base au calcul des paiements et ne sont généralement pas les montants réels échangés.

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Montant nominal	**Juste valeur des actifs**	**Juste valeur des passifs**	Montant nominal	Juste valeur des actifs	Juste valeur des passifs
Négociés en bourse						
Contrats à terme sur indice	**57 846 $**	**1 008 $**	**2 193 $**	69 166 $	2 669 $	1 170 $
Options sur indice	**430 061**	**6 268**	**—**	448 381	3 632	—
Hors cote						
Contrats de change à terme	**172 979**	**19**	**32**	33 158	1	663
Swaps de devises	**44 943**	**2 481**	**1 388**	20 980	—	596
Total	**705 829 $**	**9 776 $**	**3 613 $**	571 685 $	6 302 $	2 429 $

Tous les contrats viennent à échéance dans moins de un an, sauf les swaps de devises qui viennent à échéance dans plus de cinq ans. La juste valeur des actifs est comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière sous Actifs dérivés. Les justes valeurs des passifs sont comptabilisées sous Créditeurs et autres passifs dans l'état consolidé de la situation financière. La juste valeur des produits dérivés négociés en bourse est évaluée en fonction de données d'entrée de niveau 1. L'évaluation des contrats de change à terme repose principalement sur le montant nominal du contrat, la différence entre le taux du contrat et le taux du marché à terme pour la même devise, les taux d'intérêt et les écarts de crédit. Les contrats de swap de devises sont évalués par l'actualisation des flux de trésorerie futurs pour les deux branches, tirés des courbes de taux d'intérêt sous-jacents sur les marchés pour chaque devise applicables à la date d'évaluation.

La somme des flux de trésorerie libellés en devises étrangères est convertie au cours au comptant applicable à cette date. La branche en devises étrangères, sur laquelle l'Empire Vie doit des intérêts et des sommes en capital, a produit une juste valeur négative pour l'Empire Vie, alors que la branche en dollars canadiens a produit une juste valeur positive pour l'Empire Vie. Le résultat net de ces montants représente la juste valeur déclarée du contrat de swap de devises. Les contrats pour lesquels les écarts de crédit sont observables et fiables ou pour lesquels les données d'entrée liées au crédit sont considérées comme non importantes pour la juste valeur sont classés au niveau 2.

Pour obtenir l'analyse des risques liés aux instruments financiers auxquels la société est exposée, veuillez consulter la note 28.

(e) Prêts de titres

La société a une entente de prêt de titres avec son dépositaire. En vertu de cette entente, le dépositaire peut prêter des titres provenant du portefeuille de la société à d'autres institutions, sur approbation de la société, pour certaines périodes de temps. En plus d'une commission, la société reçoit une garantie supérieure à la valeur de marché des titres prêtés, qu'elle conserve jusqu'à ce que le titre sous-jacent soit retourné à la société. Dans l'éventualité où l'un des titres prêtés ne serait pas remis au dépositaire, celui-ci peut, à sa discrétion, remettre à la société des titres identiques aux titres prêtés ou payer à la société la valeur de la garantie jusqu'à concurrence, mais sans l'excéder, de la valeur de marché des titres prêtés à la date à laquelle les titres prêtés auraient dû être remis au dépositaire (la « date d'évaluation »). Si la garantie n'est pas suffisante pour permettre au dépositaire de payer une telle valeur de marché à la société, il devra indemniser la société seulement à hauteur de la différence entre la valeur de marché des titres et la valeur d'une telle garantie à la date d'évaluation. Par conséquent, cette entente de prêt de titres ne donne lieu à aucun risque de crédit important.

Le revenu provenant des opérations de prêt de titres est le suivant :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Fonds généraux	**2 184 $**	1 748 $
Fonds distincts	**2 036**	1 564
Total	**4 220 $**	3 312 $

Aux 31 décembre 2022 et 2021, la juste valeur globale des titres de la société prêtés et les garanties reçues sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Fonds généraux	**Fonds distincts**	**Total**	Fonds généraux	Fonds distincts	Total
Valeur des titres prêtés	**1 183 898 $**	**1 839 056 $**	**3 022 954 $**	1 514 071 $	1 508 807 $	3 022 878 $
Valeur des garanties reçues	**1 207 628 $**	**1 877 197 $**	**3 084 825 $**	1 544 381 $	1 539 045 $	3 083 426 $

4. Montants d'assurance à recevoir

Aux 31 décembre	2022	2021
À recevoir des titulaires de polices	**5 802 $**	4 786 $
À recevoir des réassureurs	**47 941**	21 287
Frais à recevoir	**13 451**	13 806
Autres	**13 889**	8 821
Montants d'assurance à recevoir	**81 083 $**	48 700 $

La société prévoit recouvrer tous les montants dans l'année qui suit la date de clôture. Ces instruments financiers sont de nature à court terme et leurs justes valeurs correspondent approximativement à leurs valeurs comptables.

5. Autres actifs

Les autres actifs se composent des éléments suivants :

Aux 31 décembre	2022	2021
Créances clients	**8 506 $**	6 696 $
Frais payés d'avance	**8 422**	7 336
Actifs au titre des droits d'utilisation	**5 192**	5 420
Actif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 13)	**11 386**	—
Autres actifs	**33 506 $**	19 452 $

La société prévoit régulariser un montant de 16 578 $ (5 420 $ en 2021) du total ci-dessus plus d'un an après la date des présents états de la situation financière consolidés. Les créances clients sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable. En l'absence d'un marché actif pour l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi, la valeur déterminée par calcul actuariel fournit une estimation raisonnable de la juste valeur.

6. Immobilisations corporelles

	Terrains	Immeubles	Mobilier et matériel	Améliorations locatives	Total
Coût					
Au 1er janvier 2021	2 318 $	13 039 $	47 259 $	9 730 $	72 346 $
Entrées	—	—	1 351	28	1 379
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2021	2 318	13 039	48 610	9 758	73 725
Entrées	—	—	1 224	465	1 689
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2022	**2 318 $**	**13 039 $**	**49 834 $**	**10 223 $**	**75 414 $**
Amortissement					
Au 1er janvier 2021	— $	(5 584) $	(40 777) $	(7 684) $	(54 045) $
Dotation pour l'exercice	—	(372)	(3 976)	(443)	(4 791)
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2021	—	(5 956)	(44 753)	(8 127)	(58 836)
Dotation pour l'exercice	—	(355)	(2 178)	(403)	(2 936)
Sorties	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2022	**— $**	**(6 311) $**	**(46 931) $**	**(8 530) $**	**(61 772) $**
Valeur comptable					
31 décembre 2022	**2 318 $**	**6 728 $**	**2 903 $**	**1 693 $**	**13 642 $**
31 décembre 2021	2 318 $	7 083 $	3 857 $	1 631 $	14 889 $

La société n'a comptabilisé aucune réduction de valeur d'actifs en 2022 ou en 2021.

7. Immobilisations incorporelles

	Immobilisations incorporelles
Coût	
Au 1er janvier 2021	86 926 $
Entrées	9 363
Sorties	(444)
Au 31 décembre 2021	95 845
Entrées	50 590
Sorties	—
Au 31 décembre 2022	**146 435 $**
Amortissement	
Au 1er janvier 2021	(58 943) $
Dotation pour l'exercice	(8 605)
Sorties	214
Au 31 décembre 2021	(67 334)
Dotation pour l'exercice	(18 530)
Sorties	—
Au 31 décembre 2022	**(85 864) $**
Valeur comptable	
31 décembre 2022	**60 571 $**
31 décembre 2021	28 511 $

La société n’a comptabilisé aucune réduction de valeur d’actifs en 2022 ou en 2021.

8. Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente le montant excédentaire par suite de l'allocation du prix d'achat aux actifs nets tangibles et intangibles. L'écart d'acquisition ne fait pas l'objet d'un amortissement; toutefois, il est soumis à un test de dépréciation sur une base annuelle. La société n'a imputé aucune charge de dépréciation pour l'écart d'acquisition en 2022.

Au 31 décembre	2022	2021
Écart d'acquisition	**24 465 $**	— $
Total	**24 465 $**	— $

9. Fonds distincts

(a) Le tableau ci-dessous présente les actifs des fonds distincts regroupés par catégorie d'actifs :

Aux 31 décembre	2022	2021
Trésorerie	**7 737 $**	39 880 $
Placements à court terme	**579 148**	467 829
Obligations	**1 754 518**	1 880 326
Actions ordinaires et actions privilégiées	**6 301 258**	6 935 850
	8 642 661	9 323 885
Autres actifs	**15 360**	30 271
Moins les fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	**(92 346)**	(96 858)
Total	**8 565 675 $**	9 257 298 $

(b) Le tableau ci-dessous présente les placements des fonds distincts évalués sur une base récurrente à la juste valeur classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Niveau 1	**Niveau 2**	**Total**	Niveau 1	Niveau 2	Total
Trésorerie	**7 737 $**	**— $**	**7 737 $**	39 880 $	— $	39 880 $
Placements à court terme	**—**	**579 148**	**579 148**	—	467 829	467 829
Obligations	**—**	**1 754 518**	**1 754 518**	—	1 880 326	1 880 326
Actions ordinaires et actions privilégiées	**6 301 258**	**—**	**6 301 258**	6 935 850		6 935 850
Total	**6 308 995 $**	**2 333 666 $**	**8 642 661 $**	6 975 730 $	2 348 155 $	9 323 885 $

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021. Il n'y a eu aucun placement de niveau 3 au cours des exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021.

(c) Le tableau ci-dessous présente la variation des actifs des fonds distincts :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Actifs de fonds distincts - au début de l'exercice	**9 257 298 $**	8 457 417 $
Ajouts aux fonds distincts :		
Montants reçus des titulaires de polices	**872 244**	997 002
Intérêts	**77 045**	58 995
Dividendes	**178 688**	204 465
Autres produits	**23 332**	22 441
Profits nets réalisés à la cession de placements	**102 624**	382 696
Augmentation nette latente de la juste valeur des placements	**—**	538 711
	1 253 933	2 204 310
Déductions des fonds distincts :		
Montants retirés ou transférés par les titulaires de polices	**964 437**	1 131 098
Réduction nette latente de la juste valeur des placements	**735 370**	—
Frais de gestion et autres charges opérationnelles	**250 261**	258 979
	1 950 068	1 390 077
Variation nette des fonds distincts détenus dans les placements du fonds général	**4 512**	(14 352)
Actifs de fonds distincts - à la fin de l'exercice	**8 565 675 $**	9 257 298 $

(d) Exposition de l'Empire Vie au risque lié à ses garanties sur les fonds distincts

Les produits de fonds distincts établis par l'Empire Vie comportent des garanties à l'échéance et au décès ainsi que des garanties de retrait. La fluctuation des cours a une incidence sur les passifs estimés de l'Empire Vie pour satisfaire ces garanties.

10. Montants d'assurance à payer

Aux 31 décembre	2022	2021
Règlements à payer	**72 915 $**	47 237 $
À payer aux agents	**24 544**	20 342
Primes payées à l'avance	**1 639**	1 506
À payer aux réassureurs	**8 430**	18 289
Autres	**49 057**	28 419
Montants d'assurance à payer	**156 585 $**	115 793 $

Sur le montant total ci-dessus, la société prévoit régler 721 $ (786 $ en 2021) un an ou plus après la date de clôture. La plupart de ces instruments financiers sont de nature à court terme et leurs justes valeurs correspondent approximativement à leurs valeurs comptables.

11. Passifs des contrats d'assurance et actifs/passifs de réassurance

(a) Nature et composition des passifs des contrats d'assurance et de la réassurance connexe

Les passifs des contrats d’assurance comprennent les contrats d’assurance vie, d’assurance maladie et de rente avec ou sans participation.

Les modifications dans les hypothèses actuarielles sont basées sur les résultats techniques nouveaux et sur leur évolution, eu égard aux principaux facteurs touchant les estimations des flux de trésorerie futurs et compte tenu des prévisions économiques de rendement des placements, des études du secteur, des

études internes et des normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires (ICA) et des lignes directrices du BSIF.

Les passifs des contrats d'assurance correspondent à une estimation du montant qui, une fois ajouté aux primes et aux revenus de placement futurs, suffiront à couvrir les prestations, les participations, les charges et les impôts sur les primes à venir découlant des polices en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont calculés selon les pratiques actuarielles reconnues, en fonction des normes établies par l'ICA et des exigences du BSIF.

La société réassure les risques excédentaires auprès de réassureurs canadiens enregistrés. Les actifs et passifs de réassurance sont calculés à la fois en fonction des primes que la société prévoit verser en vertu des ententes de réassurance pour toute la durée des contrats d'assurance qu'elle doit honorer et des règlements d'assurance que la société prévoit recevoir lorsqu'un évènement assuré en vertu de ces contrats d'assurance se produit. La situation de passif d'une partie de la réassurance est attribuable à l'excédent des primes futures payables sur le bénéfice prévu de la réassurance. Cette variation des passifs de réassurance est principalement attribuable à la révision des hypothèses de la société en matière de mortalité, ce qui diminue la valeur actuelle des règlements d'assurance que la société prévoit recevoir des réassureurs. La société conclut des traités de réassurance seulement avec des réassureurs qui ont obtenu une cote de crédit indépendante de « A- » ou mieux.

Les opérations de réassurance ne libèrent aucunement l'assureur initial de son obligation première envers les titulaires de polices.

La société exerce ses activités au Canada dans la plupart des secteurs de l'assurance vie et des rentes; elle n'exerce aucune activité sur les marchés étrangers. Le tableau ci-dessous présente la concentration des passifs des contrats d'assurance et des actifs (passifs) de réassurance connexes regroupés par type de contrat.

Aux 31 décembre	2022			2021		
	Passif brut des contrats d'assurance	**Actifs (passifs) de réassurance**	**Valeur nette**	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Assurance individuelle avec participation						
Assurance vie	**781 827 $**	**5 153 $**	**786 980 $**	878 191 $	6 975 $	885 166 $
Rentes	**82**	**—**	**82**	79	—	79
Assurance individuelle sans participation						
Assurance vie	**3 613 338**	**341 985**	**3 955 323**	4 836 301	413 301	5 249 602
Assurance maladie	**203 021**	**(7 130)**	**195 891**	260 617	(8 332)	252 285
Rentes	**700 728**	**(5 719)**	**695 009**	792 840	(7 314)	785 526
Assurance collective sans participation						
Assurance vie	**43 040**	**(9 416)**	**33 624**	41 063	(6 880)	34 183
Assurance maladie	**333 058**	**(161 661)**	**171 397**	318 024	(144 420)	173 604
Rentes	**36 170**	**—**	**36 170**	41 178	—	41 178
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts	**(70 922)**	**—**	**(70 922)**	(77 240)	—	(77 240)
Total	**5 640 342 $**	**163 212 $**	**5 803 554 $**	7 091 053 $	253 330 $	7 344 383 $

La société prévoit payer 5 529 304 $ (6 996 900 $ en 2021) en passifs de contrats d'assurance et 197 935 $ (279 162 $ en 2021) passifs de réassurance un an ou plus après la date de clôture. La société prévoit régler le solde dans l'année qui suit la date de clôture.

Les coûts d'acquisition différés des fonds distincts suivants sont inclus dans les passifs des contrats d'assurance :

	2022	2021
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts - au début de l'exercice	**77 240 $**	78 412 $
Différés au cours de l'exercice	**23 522**	28 170
Amortis au cours de l'exercice	**(29 840)**	(29 342)
Coûts d'acquisition différés des fonds distincts - à la fin de l'exercice	**70 922 $**	77 240 $

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit amortir 29 903 $ (31 701 $ en 2021) au cours de l'exercice à venir.

(b) Variation des passifs des contrats d'assurance et des actifs (passifs) de réassurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette	Passif brut des contrats d'assurance	Actifs (passifs) de réassurance	Valeur nette
Solde - au début de l'exercice	**7 091 053 $**	**253 330 $**	**7 344 383 $**	7 145 461 $	384 761 $	7 530 222 $
Modifications des hypothèses et des méthodes						
Polices sans participation						
Changements apportés à la mortalité/ morbidité prévues	**(68 557)**	**46 421**	**(22 136)**	83 021	(57 640)	25 381
Mises à jour de l'hypothèse relative aux déchéances et aux primes	**28 972**	**6 429**	**35 401**	150 691	(37 459)	113 232
Mise à jour de l'hypothèse de rendement des placements	**(91 606)**	**(4 615)**	**(96 221)**	(79 112)	(3 352)	(82 464)
Améliorations apportées aux modèles et autres changements	**20 711**	**(7 021)**	**13 690**	2 480	2	2 482
Reprise de réassurance	**—**	**—**	**—**	(11 357)	—	(11 357)
Polices avec participation						
Améliorations apportées aux modèles et autres changements	**486**	**(4)**	**482**	145	(53)	92
Changements normaux						
Nouvelles affaires	**60 778**	**(8 199)**	**52 579**	(31 000)	213	(30 787)
Affaires en vigueur	**(1 401 495)**	**(123 129)**	**(1 524 624)**	(169 276)	(33 142)	(202 418)
Solde - à la fin de l'exercice	**5 640 342 $**	**163 212 $**	**5 803 554 $**	7 091 053 $	253 330 $	7 344 383 $

Les changements nets liés aux méthodes ou aux hypothèses indiqués dans les tableaux ci-dessus sont décrits plus en détail ci-après :

La réduction des passifs découlant des modifications des hypothèses de mortalité sont attribuables aux mises à jour normales des études de la société portant sur les résultats techniques, tandis que les modifications apportées en 2021 sont attribuables aux mises à jour des résultats techniques et aux modifications apportées au calcul de l'amélioration de la mortalité utilisé dans l'évaluation des passifs.

En 2022 et en 2021, la modification des hypothèses relative aux déchéances et aux primes est liée aux mises à jour des taux de déchéance présumés des polices d'assurance temporaire renouvelable et d'assurance vie universelle au fur et à mesure que les données sont recueillies.

L'hypothèse de rendement des placements pour 2022 est principalement attribuable à une augmentation du taux de réinvestissement initial (TRI) utilisé dans l'évaluation des passifs. Ce changement reflète la hausse des taux du marché en 2022. Les changements survenus en 2021 étaient attribuables au même

élément, mais à une moindre échelle. De plus, en 2021, la composition prévue au réinvestissement a été actualisée aux fins du calcul des écarts de crédit d'évaluation et du scénario de réinvestissement sans risque de la méthode canadienne axée sur le bilan. De plus, l'hypothèse de la valeur à l'échéance des actions privilégiées a fait l'objet de mises à jour annuelles régulières.

En 2019, la société a apporté des modifications importantes à ses programmes de réassurance. Plus précisément, la société a avisé les réassureurs de ses polices d'assurance vie individuelle qu'en 2020, elle augmenterait son plein de rétention sur l'assurance vie individuelle de sorte qu'il passerait de 500 000 $ à 1,5 million de dollars et qu'elle se prévaudrait des dispositions de reprise comprises dans tous ses traités de réassurance admissibles. La reprise a donné lieu à une diminution considérable des passifs nets des affaires d'assurance vie universelle et sans participation puisque la valeur actuelle des primes d'assurance futures était plus élevée que les règlements estimatifs futurs. En 2020 et en 2021, des montants supplémentaires ont été comptabilisés lorsque les provisions mathématiques ont été libérées. En 2022, la société n'a libéré aucune provision de la sorte.

(c) Composition des actifs appariés aux passifs des contrats d'assurance, de rente et de placement et aux capitaux propres

	Au 31 décembre 2022				
	Passifs d'assurance	**Passifs de rente**	**Passifs de placement**	**Capitaux propres et autres passifs**	**Total**
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	**130 341 $**	**19 340 $**	**723 $**	**34 150 $**	**184 554 $**
Obligations	**4 124 128**	**484 377**	**18 120**	**2 118 132**	**6 744 757**
Prêts hypothécaires	**17 359**	**93 275**	**1 902**	**7 020**	**119 556**
Actions privilégiées	**251 758**	**120 282**	**11 780**	**18 345**	**402 165**
Actions ordinaires	**789 463**	**—**	**106**	**41 064**	**830 633**
Actifs dérivés	**3 492**	**—**	**16**	**6 268**	**9 776**
Avances sur polices	**59 071**	**—**	**908**	**—**	**59 979**
Prêts sur polices	**269**	**14 622**	**—**	**31 974**	**46 865**
Autres	**31 297**	**4 804**	**1 442**	**291 390**	**328 933**
Total	**5 407 178 $**	**736 700 $**	**34 997 $**	**2 548 343 $**	**8 727 218 $**

	Au 31 décembre 2021				
	Passifs d'assurance	Passifs de rente	Passifs de placement	Capitaux propres et autres passifs	Total
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	154 696 $	46 514 $	2 499 $	(1 845) $	201 864 $
Obligations	5 102 016	587 909	198 079	2 261 456	8 149 460
Prêts hypothécaires	25 885	114 628	5 877	7 174	153 564
Actions privilégiées	216 149	149 182	8 354	67 654	441 339
Actions ordinaires	961 671	—	37	57 726	1 019 434
Actifs dérivés	2 670	—	—	3 632	6 302
Avances sur polices	56 197	—	720	—	56 917
Prêts sur polices	256	16 852	—	35 700	52 808
Autres	27 041	4 893	971	158 772	191 677
Total	6 546 581 $	919 978 $	216 537 $	2 590 269 $	10 273 365 $

Les provisions constituées pour les pertes futures prévues de principal et d'intérêts sur les placements et inscrites à titre de composante des passifs d'assurance s'élèvent à 204 900 $ (259 200 $ en 2021).

(d) Juste valeur des passifs des contrats d'assurance et de placement et actifs/passifs de réassurance

En l'absence d'un marché actif pour la vente des passifs des contrats d'assurance et de placement et des actifs/passifs de réassurance, les valeurs déterminées par les calculs actuariels offrent une estimation

raisonnable de leur juste valeur. Les passifs des contrats de placement sont des rentes certaines à durée relativement courte.

(e) Actifs liquides

La société définit les actifs liquides comme des placements de grande qualité négociables qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin, ce qui signifie qu'il existe un marché actif et des cours observables pour ces placements. La valeur des actifs liquides est calculée en fonction de leur juste valeur à la date de clôture.

La société définit les demandes de liquidités ou les obligations payables à vue comme ses obligations envers les titulaires de polices qu'elle pourrait devoir remplir dans l'immédiat à la discrétion du titulaire de police. Plus particulièrement, les demandes de liquidités comprennent les valeurs de rachat des produits d'assurance vie entière ainsi que les valeurs courantes cumulées des produits de rente. Ces montants sont bruts de tous frais de rachat ou de tout rajustement selon la valeur de marché permis en vertu des modalités des contrats. Les obligations payables à vue sont déterminées selon le montant qui serait nécessaire si la société devait remplir simultanément ses obligations envers tous ses titulaires de polices et ne peuvent être comparées facilement aux passifs des contrats d'assurance, qui sont calculés selon les hypothèses actuarielles liées aux déchéances et d'autres facteurs ayant une incidence à la baisse.

La société maintient un niveau élevé d'actifs liquides afin de s'assurer de pouvoir remplir rapidement ses demandes de liquidités. Les actifs liquides de la société sont les suivants :

Aux 31 décembre	2022	2021
Actifs :		
Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements à court terme	**184 554 $**	201 864 $
Obligations fédérales et provinciales canadiennes	**2 916 849**	4 082 043
Autres obligations et actions facilement négociables	**4 658 541**	4 816 579
Total des actifs liquides	**7 759 944 $**	9 100 486 $
Passifs :		
Obligations payables à vue avec valeur fixe	**915 899 $**	875 418 $
Obligations payables à vue avec rajustements selon la valeur de marché	**1 192 870**	1 227 633
Total des besoins de liquidités	**2 108 769 $**	2 103 051 $

12. Créditeurs et autres passifs

Les créditeurs et les autres passifs se composent des éléments suivants :

Aux 31 décembre	2022	2021
Créditeurs	**82 893 $**	46 406 $
Obligation nette au titre des avantages postérieurs à l'emploi (note 13)	**—**	23 503
Intérêts courus sur la dette subordonnée	**4 735**	4 735
Passifs dérivés (note 3 (d))	**3 613**	2 429
Obligations locatives	**5 509**	5 690
Autres	**3 888**	12 820
Créditeurs et autres passifs	**100 638 $**	95 583 $

Sur le montant ci-dessus, la société prévoit régler 4 408 $ (28 236 $ en 2021) un an ou plus après la date de clôture des états consolidés de la situation financière. En l'absence d'un marché actif pour les passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi, les valeurs déterminées par calculs actuariels offrent une estimation raisonnable de la juste valeur. Les passifs dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur, tel qu'il est indiqué dans la note 3 (d). Tous les autres montants sont de nature à court terme et leur juste valeur correspond approximativement à leur valeur comptable.

13. Régimes d'avantages du personnel

La société fournit des régimes de retraite et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux employés qui y sont admissibles. Le régime de retraite du personnel de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (le régime) combine une composante à prestations définies et une composante à cotisations définies. La société n'accepte plus de nouvelle adhésion à la composante à prestations définies depuis le 1er octobre 2011. La société a des ententes complémentaires qui fournissent des prestations de retraite définies au-delà des limites règlementaires. En plus des prestations de retraite, la société fournit également des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi aux employés et aux retraités admissibles.

La composante à prestations définies du régime est un régime de retraite derniers salaires, qui fournit des prestations aux participants sous forme de rente garantie payable la vie durant. Le niveau des prestations fournies dépend de l'âge du membre du personnel, de la durée de son service et de son salaire des dernières années qui précèdent sa retraite. La société n'accorde généralement pas d'augmentations pour tenir compte de l'inflation une fois qu'elle a commencé à servir les rentes. Par le passé, la société a toutefois accordé des augmentations ponctuelles à ses rentes dans la composante à prestations définies. Les augmentations sont accordées à la discrétion du conseil d'administration. Les prestations de retraite proviennent de fonds administrés par un fiduciaire.

Le régime de retraite du personnel de la société est régi par la *Loi sur les régimes de retraite de la province de l'Ontario*, telle que modifiée, qui exige que le promoteur du régime finance les prestations définies, telles qu'elles sont déterminées en vertu du régime. Le régime de retraite complémentaire du personnel de la société est régi par les dispositions du régime, qui exige que le promoteur du régime finance les prestations définies, telles qu'elles sont déterminées en vertu du régime. Le montant des cotisations de la société à ces régimes de retraite à prestations définies est déterminé par une évaluation actuarielle des régimes.

Au titre de la composante à cotisations définies, les cotisations sont versées conformément aux dispositions du régime.

Un comité de retraite, composé de membres spécifiques de la direction de la société et de sa société mère, E-L Financial Corporation, supervise le régime de retraite de la société. Le comité de retraite fait rapport au comité des ressources humaines du conseil d'administration au moins trois fois par année. Le comité d'audit du conseil d'administration approuve les états financiers annuels audités du régime de retraite.

L'autre régime d'avantages postérieurs à l'emploi fournit des garanties d'assurance maladie et d'assurance dentaire et d'autres prestations définies postérieures à l'emploi aux employés et aux retraités admissibles. Il est non capitalisé et la société remplit ses obligations de paiement des prestations à mesure qu'elles viennent à échéance.

Les tableaux suivants présentent l'information financière relative aux régimes à prestations définies de la société.

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
Aux 31 décembre	**2022**	2021	**2022**	2021
Valeur actualisée de l'obligation	**197 258 $**	245 593 $	**6 785 $**	8 706 $
Juste valeur des actifs des régimes	**218 165**	232 426	**—**	—
Actifs (passifs) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**20 907**	(13 167)	**(6 785)**	(8 706)
Effet de la limitation des actifs	**(2 736)**	(1 630)	**—**	—
Actifs (passifs) nets au titre des avantages postérieurs à l'emploi	**18 171 $**	(14 797) $	**(6 785) $**	(8 706) $

Les actifs (passifs) au titre des avantages postérieurs à l'emploi, déduction faite de l'incidence cumulative du plafond des actifs, sont compris dans l'état consolidé de la situation financière au poste Créditeurs et autres passifs (note 12).

La variation annuelle de la valeur actualisée des obligations à prestations définies est la suivante :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
Aux 31 décembre	**2022**	2021	**2022**	2021
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies - au début de l'exercice	**245 593 $**	280 587 $	**8 706 $**	8 919 $
Coût des services rendus	**5 512**	6 811	**—**	—
Charges d'intérêts	**7 476**	6 936	**253**	207
Diminution (augmentation) du résultat net avant impôts	**12 988**	13 747	**253**	207
Réévaluations				
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses démographiques	**—**	—	**—**	155
(Gain) perte découlant de la variation des hypothèses financières	**(53 121)**	(25 650)	**(1 581)**	(563)
(Gain actuariel) perte actuarielle découlant des résultats techniques	**3 715**	(112)	**(162)**	377
Diminution (augmentation) des autres éléments du résultat global avant impôts	**(49 406)**	(25 762)	**(1 743)**	(31)
Cotisations des employés	**1 213**	1 249	**—**	—
Prestations versées	**(13 130)**	(24 228)	**(431)**	(389)
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies - à la fin de l'exercice	**197 258 $**	245 593 $	**6 785 $**	8 706 $

La variation annuelle de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

	Régimes de retraite	
Aux 31 décembre	**2022**	2021
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies - au début de l'exercice	**232 426 $**	220 979 $
Revenu d'intérêts	**7 181**	5 519
Frais d'administration	**(337)**	(291)
Augmentation (diminution) du résultat net avant impôts	**6 844**	5 228
Réévaluations		
Rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans le revenu d'intérêts	**(16 758)**	21 969
Augmentation (diminution) des autres éléments du résultat global avant impôts	**(16 758)**	21 969
Cotisations de l'employeur	**7 570**	7 229
Cotisations des employés	**1 213**	1 249
Prestations versées	**(13 130)**	(24 228)
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies - à la fin de l'exercice	**218 165 $**	232 426 $

La variation annuelle du plafonnement des actifs/des passifs onéreux est la suivante :

	Régimes de retraite	
Aux 31 décembre	**2022**	2021
Plafonnement des actifs/passifs onéreux au début de l'exercice	**1 630 $**	— $
Revenu d'intérêts	**51**	—
Variation du plafonnement des actifs/des passifs onéreux (excluant le revenu d'intérêts)	**1 055**	1 630
Plafonnement des actifs/passifs onéreux à la fin de l'exercice	**2 736 $**	1 630 $

Le rendement réel des actifs des régimes à prestations définies, déduction faite des frais d'administration, pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 correspond à une perte de 9 914 $ (gain de 27 197 $ en 2021).

La charge relative aux régimes à prestations définies est comptabilisée au poste des charges opérationnelles. Les réévaluations des régimes à prestations définies sont constatées dans les autres éléments du résultat global. Les charges opérationnelles comprennent également 2 964 $ (2 488 $ en 2021) des cotisations de l'employeur liées à la composante à cotisations définies du régime.

Les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies de la société (y compris celles de l'employeur et des employés) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont d'environ 7 413 $.

Les actifs du régime sont principalement investis dans les fonds distincts et les fonds communs de placement de la société. Le tableau suivant présente la juste valeur des actifs sous-jacents des fonds et autres placements :

Aux 31 décembre	2022		2021	
Actions				
Actions canadiennes	**38 626 $**	**18 %**	82 532 $	36 %
Actions étrangères	**90 731**	**41 %**	57 173	24 %
Total des actions	**129 357**	**59 %**	139 705	60 %
Titres de créance				
Titres de créance canadiens	**67 801**	**31 %**	71 278	31 %
Trésorerie, équivalents de trésorerie, produits à recevoir	**3 864**	**2 %**	3 551	2 %
Fonds communs de placement	**8 970**	**4 %**	9 229	4 %
Autres	**8 173**	**4 %**	8 663	3 %
Total de la juste valeur des actifs	**218 165 $**	**100 %**	232 426 $	100 %

La juste valeur est déterminée selon les données du niveau 1 pour les actions et du niveau 2 pour les titres de créance.

La société a utilisé les hypothèses moyennes pondérées suivantes dans ses calculs actuariels :

	Régimes de retraite		Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
Aux 31 décembre	2022	2021	2022	2021
Obligation au titre des prestations définies aux 31 décembre :				
Taux d'actualisation - obligation au titre des prestations définies	**5,25 %**	3,15 %	**5,25 %**	3,00 %
Taux d'actualisation - intérêt net	**3,15 %**	2,55 %	**3,00 %**	2,40 %
Taux de croissance de la rémunération	**5 % en 2022, 4 % en 2023 et 3 % par la suite**	3,0 %	**n/a**	n/a
Taux tendanciels hypothétiques du coût des soins de santé aux 31 décembre :				
Taux tendanciel initial du coût des soins de santé	**n/a**	n/a	**5,4 %**	5,4 %
Seuil de diminution des taux tendanciels	**n/a**	n/a	**4,0 %**	4,0 %
Année d'atteinte du taux tendanciel ultime du coût des soins de santé	**n/a**	n/a	**2040**	2040

Les hypothèses de mortalité (en nombre d'années) utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies et le coût net des prestations au titre des régimes de retraite à prestations définies sont les suivantes :

Aux 31 décembre	2022	2021
Hommes âgés de 65 ans à la date d'évaluation	**22,21**	22,13
Femmes âgées de 65 ans à la date d'évaluation	**24,88**	24,81
Hommes âgés de 40 ans à la date d'évaluation	**24,04**	23,97
Femmes âgées de 40 ans à la date d'évaluation	**26,54**	26,47

Le tableau suivant présente la sensibilité des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi aux variations des principales hypothèses actuarielles. Pour chaque test de sensibilité, le tableau présente l'incidence de la variation raisonnablement possible d'un seul facteur, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées. En pratique, il est peu probable que ceci se produise, et les variations de certaines hypothèses peuvent être corrélées. La société utilise la même méthode pour calculer la sensibilité de l'obligation au titre des prestations définies aux

principales hypothèses actuarielles que celle qu'elle utilise pour calculer l'obligation au titre des prestations postérieures à l'emploi comptabilisée dans les états consolidés de la situation financière.

		Effet sur les régimes de retraite		**Effet sur les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi**	
Au 31 décembre 2022	**Variation de l'hypothèse**	**Augmentation**	**Diminution**	**Augmentation**	**Diminution**
Taux d'actualisation	**1 %**	**(15 443) $**	**19 111 $**	**(644) $**	**531 $**
Taux de croissance de la rémunération	**1 %**	**6 351 $**	**(5 653) $**	**n/a**	**n/a**
Augmentation du coût des soins de santé	**1 %**	**n/a**	**n/a**	**512 $**	**(636) $**
Espérance de vie	**1 an**	**3 137 $**	**(3 265) $**	**185 $**	**(384) $**

		Effet sur les régimes de retraite		Effet sur les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	
Au 31 décembre 2021	Variation de l'hypothèse	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation	1 %	(24 760) $	31 816 $	(968) $	820 $
Taux de croissance de la rémunération	1 %	10 665 $	(10 099) $	n/a	n/a
Augmentation du coût des soins de santé	1 %	n/a	n/a	760 $	(932) $
Espérance de vie	1 an	5 121 $	(5 197) $	285 $	(575) $

Les durées moyennes pondérées, en nombre d'années, des obligations au titre des prestations définies sont les suivantes :

Aux 31 décembre	**2022**	2021
Régime de retraite du personnel	**9**	12
Régime de retraite complémentaire du personnel	**7**	9
Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	**9**	10

Risques
La société est exposée à un certain nombre de risques par l'entremise de son régime de retraite à prestations définies et de ses autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi. Les principaux risques auxquels elle est exposée sont présentés ci-dessous :

Volatilité des actifs
Les obligations des régimes sont calculées au moyen d'un taux d'actualisation déterminé en fonction du rendement des obligations de sociétés; si les actifs des régimes obtiennent un rendement inférieur à ce rendement, les actifs accusent un déficit. Le régime de retraite comprend une proportion considérable d'actions, qui devraient obtenir à long terme un rendement supérieur à celui des obligations de sociétés, tout en exposant la société à de la volatilité et à des risques à court terme.

Variation du rendement des obligations
Une baisse du rendement des obligations de sociétés augmentera les obligations au titre des régimes, bien que cette baisse sera partiellement compensée par une hausse de la valeur du portefeuille d'obligations des régimes.

Espérance de vie
La majorité des obligations au titre des régimes ont pour objet de fournir des prestations du vivant des participants; ainsi, une hausse de l'espérance de vie entraînera une hausse des obligations au titre des régimes. Le comité de retraite s'assure que les positions de placement des régimes capitalisés sont gérées conformément à la philosophie de placement énoncée dans la politique de placement approuvée par le comité des ressources humaines du conseil d'administration. La philosophie fondamentale est d'obtenir un rendement suffisamment élevé sur les placements à long terme sans mettre en péril le niveau de sécurité des prestations des participants et sans ajouter une trop grande volatilité aux charges futures de la société.

L'objectif de la société est d'apparier des actifs aux obligations de retraite en investissant dans des actions et des titres à taux fixe. La société surveille l'adéquation de la durée et du rendement prévu des placements aux sorties de trésorerie prévues découlant des obligations de retraite. La société utilise le même processus de gestion des risques pour le régime que celui des périodes précédentes. Les placements sont bien diversifiés, de sorte que le défaut d'un placement en particulier n'aurait pas d'effet significatif sur le niveau global des actifs. Le régime investit principalement dans des actions et des obligations canadiennes en acquérant des unités dans les fonds distincts et des parts dans les fonds communs de placement de l'Empire Vie.

En février 2023, le régime a retiré 100 % de ses placements du Fonds commun de placement de croissance dynamique de l'Empire Vie. Le produit a été réinvesti dans des fonds négociés en bourse avec une exposition aux marchés canadien (30 %), américain (35 %) et international (35 %).

La dernière évaluation triennale du régime de retraite du personnel a eu lieu en août 2022 pour la période close le 31 décembre 2021. La prochaine évaluation triennale sera effectuée en 2025 pour la période close le 31 décembre 2024.

14. Dette subordonnée

Le tableau ci-dessous illustre les obligations comprises dans la dette subordonnée aux 31 décembre :

Aux 31 décembre				2022	2021
	Taux d'intérêt	**Date d'appel ou de rachat, selon la première occurrence**	**Échéance**	**Valeur comptable**	Valeur comptable
Série 2017-1[(1)]	3,664 %	15 mars 2023	2028	**199 964**	199 790
Séries 2021-1[(2)]	2,024 %	24 septembre 2026	2031	**199 165**	199 068
Total de la dette subordonnée				**399 129 $**	398 858 $
Juste valeur				**374 616 $**	401 850 $

[(1)] Débentures subordonnées non garanties de série 2017-1 à 3,664 % échéant en 2028. À compter du 15 mars 2023, l'intérêt sera payable au taux CDOR (Canadian Deposit Offered Rate) majoré de 1,53 %.
[(2)] Débentures subordonnées non garanties de série 2021-1 à 2,024 % % échéant en 2031. À compter du 24 septembre 2026, l'intérêt sera payable au taux CDOR majoré de 0,67 %.

15. Primes d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Valeur brute	**Réassurance cédée**	**Valeur nette**	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Primes d'assurance vie	**609 163 $**	**(140 415) $**	**468 748 $**	583 034 $	(132 918) $	450 116 $
Primes d'assurance maladie	**590 879**	**(156 651)**	**434 228**	525 119	(134 295)	390 824
Total des primes d'assurance vie et maladie	**1 200 042**	**(297 066)**	**902 976**	1 108 153	(267 213)	840 940
Primes de rentes	**139 794**	**(216)**	**139 578**	74 746	(143)	74 603
Total des primes d'assurance	**1 339 836 $**	**(297 282) $**	**1 042 554 $**	1 182 899 $	(267 356) $	915 543 $

16. Produits tirés des frais

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Frais de gestion de placements, frais d'administration relatifs aux titulaires de polices et frais liés aux garanties	**272 253 $**	260 409 $
Frais de rachat et autres frais divers	**10 883**	12 365
Produits tirés des frais	**283 136 $**	272 774 $

17. Prestations et charges

(a) Prestations et règlements payés en vertu des contrats d'assurance

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Valeur brute	**Réassurance cédée**	**Valeur nette**	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Règlements d'assurance vie	**306 199 $**	**(100 104) $**	**206 095 $**	260 545 $	(77 663) $	182 882 $
Règlements d'assurance maladie	**408 843**	**(91 003)**	**317 840**	356 449	(80 514)	275 935
Total des règlements d'assurance vie et maladie	**715 042**	**(191 107)**	**523 935**	616 994	(158 177)	458 817
Prestations de rentes	**150 816**	**(1 541)**	**149 275**	172 056	(755)	171 301
Prestations et règlements payés	**865 858 $**	**(192 648) $**	**673 210 $**	789 050 $	(158 932) $	630 118 $

(b) Variation des passifs des contrats d'assurance et de la réassurance cédée

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Valeur brute	**Réassurance cédée**	**Valeur nette**	Valeur brute	Réassurance cédée	Valeur nette
Vie	**(1 317 354) $**	**(75 674) $**	**(1 393 028) $**	144 478 $	(103 124) $	41 354 $
Maladie	**(42 560)**	**(16 039)**	**(58 599)**	44 314	(29 838)	14 476
Total de l'assurance vie et maladie	**(1 359 914)**	**(91 713)**	**(1 451 627)**	188 792	(132 962)	55 830
Rentes	**(90 797)**	**1 595**	**(89 202)**	(243 200)	1 531	(241 669)
Variation des passifs des contrats d'assurance	**(1 450 711) $**	**(90 118) $**	**(1 540 829) $**	(54 408) $	(131 431) $	(185 839) $

18. Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles comprennent les éléments suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Charges liées aux salaires et aux avantages du personnel	**116 533 $**	104 923 $
Services professionnels	**21 420**	15 492
Actifs au titre des droits d'utilisation, charges de location et d'entretien, et amortissement	**27 238**	18 306
Amortissement d'immobilisations corporelles et incorporelles	**9 924**	13 396
Autres	**26 949**	24 396
Total	**202 064 $**	176 513 $

19. Impôts

(a) Charge d'impôts

La charge d'impôts comprend des composantes d'impôts exigibles et différés, comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Charge d'impôts exigibles	**70 089 $**	66 751 $
Charge (produit) d'impôts différés		
lié(e) à la création et à la reprise des différences temporaires	**(16 688)**	(2 342)
Charge d'impôts	**53 401 $**	64 409 $

Durant l'exercice 2022, la société a versé des acomptes provisionnels totalisant 40 277 $ (22 790 $ en 2021).

(b) Écart par rapport à la charge d'impôts prévue par la loi

La charge d'impôts diffère de la charge d'impôts prévue par la loi en raison des écarts suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Résultat net avant impôts	**263 816 $**	323 343 $
Charge d'impôts aux taux prévus par la loi :	**69 595**	85 310
Augmentation (diminution) résultant des éléments suivants :		
Impôt payé sur les dividendes	**(10 074)**	(12 132)
Divers	**(6 120)**	(8 769)
Charge d'impôts	**53 401 $**	64 409 $

Le taux d'imposition des sociétés en vigueur en 2022, tel qu'il s'applique à la société, est de 26,38 % (26,38 % en 2021). Les taux d'imposition futurs prévus sont comme suit :

2022	26,38 %
2023	26,38 %
2024	26,38 %
2025	26,38 %
2026	26,38 %

L'incidence des taux d'imposition futurs des sociétés est prise en compte dans le calcul de l'impôt différé.

(c) Impôt différé

Dans certains cas, la valeur fiscale des actifs et des passifs diffère de la valeur comptable. Ces écarts donnent lieu à l'impôt différé, qui se reflète dans l'état consolidé de la situation financière. Ces écarts surviennent dans les éléments suivants :

Aux 31 décembre	2022	2021
Contrats d'assurance	**(28 005) $**	(39 452) $
Placements de portefeuille	**(6 279)**	(9 553)
Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	**(2 981)**	6 786
Autres éléments, valeur nette	**(381)**	(3 320)
Actifs (passifs) d'impôt différé	**(37 646) $**	(45 539) $

Sur le montant total ci-dessus, un montant de 37 050 $ devrait être payé (montant de 44 663 $ payé en 2021) plus d'un an après la date de clôture.

Les variations nettes du compte d'impôt différé s'établissent comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Actifs (passifs) d'impôt différé - au début de l'exercice	**(45 539) $**	(35 711) $
Produit (charge) d'impôt différé		
État des résultats	**16 688**	2 342
Autres éléments du résultat global	**(8 795)**	(12 170)
Actifs (passifs) d'impôt différé - à la fin de l'exercice	**(37 646) $**	(45 539) $

(d) Impôts compris dans le cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global est présenté net d'impôts.

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante du **total des autres éléments du résultat global**.

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Avant impôts	**Charge (produit) d'impôts**	**Après impôts**	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	**(294 992) $**	**77 818 $**	**(217 174) $**	(77 892) $	20 664 $	(57 228) $
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	**34 286**	**(9 384)**	**24 902**	1 477	(276)	1 201
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	**33 336**	**(8 794)**	**24 542**	46 132	(12 171)	33 961
Total des autres éléments du résultat global	**(227 370) $**	**59 640 $**	**(167 730) $**	(30 283) $	8 217 $	(22 066) $

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante des **autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires** :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Avant impôts	**Charge (produit) d'impôts**	**Après impôts**	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	**(286 369) $**	**75 544 $**	**(210 825) $**	(77 152) $	20 468 $	(56 684) $
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	**33 051**	**(9 028)**	**24 023**	2 360	(512)	1 848
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	**31 093**	**(8 202)**	**22 891**	42 979	(11 339)	31 640
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	**(513)**	**133**	**(380)**	(116)	31	(85)
Total des autres éléments du résultat global	**(222 738) $**	**58 447 $**	**(164 291) $**	(31 929) $	8 648 $	(23 281) $

Les montants d'impôts suivants sont inclus dans chaque composante des **autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices** :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022			2021		
	Avant impôts	**Charge (produit) d'impôts**	**Après impôts**	Avant impôts	Charge (produit) d'impôts	Après impôts
Variation latente de la juste valeur des placements disponibles à la vente	**(8 623) $**	**2 274 $**	**(6 349) $**	(740) $	196 $	(544) $
Variation de la juste valeur des placements disponibles à la vente reclassée en résultat net, y compris les réductions de valeur	**1 235**	**(356)**	**879**	(883)	236	(647)
Réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi	**2 243**	**(592)**	**1 651**	3 153	(832)	2 321
Quote-part des actionnaires du cumul des autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	**513**	**(133)**	**380**	116	(31)	85
Total des autres éléments du résultat global	**(4 632) $**	**1 193 $**	**(3 439) $**	1 646 $	(431) $	1 215 $

20. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation. Les émissions d'actions privilégiées (voir la note 21) ne diluent pas le résultat par action, puisque ces actions ne sont pas convertibles en actions ordinaires.

Le tableau ci-dessous expose les détails relatifs au calcul du résultat net et du nombre moyen pondéré d'actions servant à calculer les résultats par action :

Pour les exercices clos les 31 décembre	2022	2021
Résultat par action - de base et dilué		
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	**204 223 $**	239 036 $
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	**985 076**	985 076
Résultat par action - de base et dilué	**207,32 $**	242,66 $

21. Capital-actions

Aux	31 décembre 2022			31 décembre 2021		
	Actions autorisées	**Actions émises et en circulation**	**Montant**	Actions autorisées	Actions émises et en circulation	Montant
Actions privilégiées						
Série 3	**illimitée**	**4 000 000**	**100 000 $**	illimitée	4 000 000	100 000 $
Billets avec remboursement de capital à recours limité		**200 000**	**200 000 $**		200 000	200 000 $
Actions ordinaires	**2 000 000**	**985 076**	**985 $**	2 000 000	985 076	985 $

Au cours du quatrième trimestre de 2017, l'Empire Vie a émis à E-L Financial Corporation Limited 4 000 000 $ d'actions privilégiées à taux rajustable et à dividende non cumulatif, série 3 (actions privilégiées de série 3) à 25 $ l'action. Les porteurs d'actions privilégiées de série 3 ont le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux fixe correspondant à 4,90 % annuellement, de la manière et au moment prescrits par le conseil d'administration de l'Empire Vie, pour la période initiale qui prendra fin le 17 janvier 2023. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à cinq ans majoré de 3,24 %. Le 17 janvier 2023 ainsi que le 17 janvier tous les cinq ans par la suite, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 auront le droit, s'ils le souhaitent, de convertir leurs actions en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif de série 4 (actions privilégiées de série 4), sous réserve de certaines

conditions. Les porteurs d’actions privilégiées de série 4 auront le droit de recevoir un dividende trimestriel non cumulatif à taux variable, de la façon et au moment prescrits par le conseil d’administration de l’Empire Vie, à un taux correspondant au taux de rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada à trois mois majoré de 3,24 %. Sous réserve de l'approbation des organismes de règlementation, l’Empire Vie pourrait racheter la totalité ou une partie des actions privilégiées de série 3, à leur valeur nominale, le 17 janvier 2023 ainsi que tous les cinq ans par la suite.

Au cours du quatrième trimestre de 2022, l'Empire Vie a avisé E-L Financial Corporation Limited qu'elle n'entendait pas exercer son droit de racheter la totalité ou une partie des 4 000 000 actions privilégies de série 3 de l'Empire Vie en circulation au 17 janvier 2023; par conséquent, et sous réserve de certaines conditions, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 avaient le droit, à leur gré, à la date de conversion de la série 3, de convertir une partie ou la totalité de leurs actions privilégiées de série 3 à raison d'une action contre une action, pour des actions privilégiées de série 4. Au début de 2023, E-L Financial Corporation Limited a opté irrévocablement de ne pas exercer ce droit. Le 18 janvier 2023, les porteurs d'actions privilégiées de série 3 sont en droit de recevoir des dividendes non cumulatifs, trimestriels et fixes, au rendement annuel de 6,187 %, si le conseil d'administration de l'Empire Vie en déclare, pour la période de renouvellement échéant le 17 janvier 2028 inclusivement. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à 5 ans majoré de 3,24 %.

Le 17 février 2021, la société a émis des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 d'une valeur de 200 millions de dollars dont le recours se limitera aux actifs détenus par un fiduciaire tiers dans une fiducie qui est consolidée dans les présents états financiers. Les versements de l'intérêt et du capital en espèces sur les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 sont faits à la discrétion de la société et le non-versement de l'intérêt et du capital en espèces ne constitue pas un cas de défaut. En cas de non-versement de l'intérêt, le seul recours des porteurs de billets sera la livraison de leur quote-part des actifs de la fiducie. Dans ce cas, la livraison des actifs de la fiducie constituera l'extinction totale et complète des obligations de la société aux termes des billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1.

Les actifs de la fiducie correspondent à 200 millions de dollars en actions privilégiées à dividende non cumulatif et à taux fixe rajusté tous les cinq ans de série 5 qui ont été émises en même temps que les billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 à un prix de 1 000 $ par action de série 5. Les porteurs de billets avec remboursement de capital à recours limité de série 1 ont droit à des versements semestriels à un taux de 3,625 % par année jusqu’au 17 avril 2026. Par la suite, le rendement sera rajusté tous les cinq ans et correspondra au taux de rendement des obligations du Canada à 5 ans majoré de 3,082 %.

22. Dividendes

	Date de déclaration du dividende	Actions émises et en circulation	Taux de dividende par action	Dividende total (en milliers de dollars)	Date de paiement du dividende
Dividendes aux actionnaires ordinaires					
Actions ordinaires	27 octobre 2022	985 076	18,450000 $	18 175 $	6 décembre 2022
	28 juillet 2022	985 076	18,450000 $	18 175 $	7 septembre 2022
	28 avril 2022	985 076	18,450000 $	18 175 $	7 juin 2022
	23 février 2022	985 076	18,450000 $	18 175 $	31 mars 2022
	28 octobre 2021	985 076	14,210000 $	13 998 $	7 décembre 2021
	29 juillet 2021	985 076	14,212101 $	14 000 $	8 septembre 2021
	29 avril 2021	985 076	14,212101 $	14 000 $	8 juin 2021
	24 février 2021	985 076	10,635322 $	10 477 $	1 avril 2021
Dividendes aux actionnaires privilégiés					
Série 1	24 février 2021	5 980 000	0,359375 $	2 149 $	17 avril 2021
Série 3	27 octobre 2022	4 000 000	0,306250 $	1 225 $	17 janvier 2023
	28 juillet 2022	4 000 000	0,306250 $	1 225 $	17 octobre 2022
	28 avril 2022	4 000 000	0,306250 $	1 225 $	17 juillet 2022
	23 février 2022	4 000 000	0,306250 $	1 225 $	17 avril 2022
	28 octobre 2021	4 000 000	0,306250 $	1 225 $	17 janvier 2022
	29 juillet 2021	4 000 000	0,306250 $	1 225 $	17 octobre 2021
	29 avril 2021	4 000 000	0,306250 $	1 225 $	17 juillet 2021
	24 février 2021	4 000 000	0,306250 $	1 225 $	17 avril 2021

Le 23 février 2023, le conseil d'administration a approuvé les dividendes en espèces suivants :

- 18 175 $ (18,45 $ par action) sur les actions ordinaires émises et en circulation, payable le 4 avril 2023
- 1 547 $ (0,3866875 $ par action) sur les actions privilégiées émises et en circulation, série 3, payable le 17 avril 2023

23. Droit aux capitaux propres attribuables aux actionnaires

Le droit des actionnaires à un montant de 3 934 $ (4 328 $ en 2021) des capitaux propres attribuables aux actionnaires est subordonné au paiement futur des participations aux titulaires de polices avec participation.

24. Information sectorielle

La société exerce ses activités dans le secteur canadien de l’assurance vie. Elle a adopté une approche de gestion par secteur d’activité pour l’information de gestion et la prise de décisions. La description des secteurs d’activité est la suivante :

La gestion de patrimoine comprend les fonds distincts, fonds communs de placement, les rentes à taux d’intérêt garanti et les rentes qui procurent un revenu la vie durant.

Les solutions d'assurance collective offrent aux employeurs des régimes d’assurance collective qui comprennent les protections d’assurance vie, maladie, dentaire, invalidité et maladies graves à l’intention de leurs employés.

L’assurance individuelle comprend des produits d’assurance vie et maladie individuelle sans participation et avec participation.

Le capital et l'excédent se composent d’actifs détenus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices, à la Financière TruStone ainsi que d'autres éléments relatifs au siège social qui ne se rattachent à aucun autre secteur d'activité.

Les **résultats opérationnels** sont divisés en trois secteurs d’activité, en plus du capital et de l’excédent, comme suit :

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022				
	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Produits					
Primes brutes (note 15)	139 794 $	615 174 $	584 868 $	— $	1 339 836 $
Primes cédées aux réassurances (note 15)	(216) $	(162 882) $	(134 184) $	— $	(297 282) $
Primes nettes (note 15)	139 578 $	452 292 $	450 684 $	— $	1 042 554 $
Revenu de placement	33 359	8 129	249 552	67 028	358 068
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(102 404)	(23 118)	(1 613 281)	1 426	(1 737 377)
Profit (perte) réalisé à la cession d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	363	—	29 598	(9 234)	20 727
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur (note 3)	(61)	(48)	(10)	(33 795)	(33 914)
Produit d'honoraires	251 290	15 441	115	16 290	283 136
Total des produits	322 125	452 696	(883 342)	41 715	(66 806)
Prestations et charges					
Montant brut des prestations et des règlements versées (note 17)	150 816	422 839	292 203	—	865 858
Montants recouvrables des réassureurs (note 17)	(1 541)	(93 487)	(97 620)	—	(192 648)
Variation brute des passifs des contrats d'assurance (note 17)	(90 797)	16 681	(1 376 595)	—	(1 450 711)
Variation des passifs des contrats d'assurance cédés (note 17)	1 595	(19 354)	(72 359)	—	(90 118)
Variation de la provision des contrats de placement	1 088	—	—	—	1 088
Participations sur polices	—	—	39 773	—	39 773
Charges opérationnelles	65 145	61 864	63 681	11 374	202 064
Commissions	86 813	86 141	100 321	7 873	281 148
Commissions recouvrées des réassureurs	—	(31 429)	(356)	—	(31 785)
Charge d'intérêts	—	—	—	18 898	18 898
Total des prestations et charges	213 119	443 255	(1 050 952)	38 145	(356 433)
Impôt sur les primes	—	11 851	10 508	—	22 359
Impôt sur les placements et le capital	—	—	3 452	—	3 452
Résultat net avant impôts	109 006	(2 410)	153 650	3 570	263 816
Charge (produit) d'impôts	26 537	(697)	28 081	(520)	53 401
Résultat net	82 469	(1 713)	125 569	4 090	210 415

(en milliers de dollars canadiens, sauf pour les données par action, les actions autorisées et en circulation ou à moins d'indication contraire)

	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021				
	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Produits					
Primes brutes (note 15)	74 746 $	547 405 $	560 752 $	— $	1 182 903 $
Primes cédées aux réassurances (note 15)	(143) $	(140 075) $	(127 142) $	— $	(267 360) $
Primes nettes (note 15)	74 603 $	407 330 $	433 610 $	— $	915 543 $
Revenu de placement	35 519	3 511	226 531	64 132	329 693
Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	(9 725)	(4 030)	(344 918)	(4 742)	(363 415)
Profit (perte) réalisé à la cession d'actifs à la juste valeur par le biais du résultat net	777	5	122 588	(17 761)	105 609
Profit (perte) réalisé sur les actifs disponibles à la vente, y compris les réductions de valeur (note 3)	471	430	423	(2 801)	(1 477)
Produit d'honoraires	258 532	13 604	536	102	272 774
Total des produits	360 177	420 850	438 770	38 930	1 258 727
Prestations et charges					
Montant brut des prestations et des règlements versées (note 17)	172 058	366 419	250 573	—	789 050
Montants recouvrables des réassureurs (note 17)	(757)	(80 840)	(77 335)	—	(158 932)
Variation brute des passifs des contrats d'assurance (note 17)	(243 200)	58 543	130 248	—	(54 409)
Variation des passifs des contrats d'assurance cédés (note 17)	1 531	(33 022)	(99 939)	—	(131 430)
Variation de la provision des contrats de placement	471	—	—	—	471
Participations sur polices	—	—	36 820	—	36 820
Charges opérationnelles	58 355	54 948	61 818	1 392	176 513
Commissions	84 874	79 639	100 823	—	265 336
Commissions recouvrées des réassureurs	—	(31 170)	(388)	—	(31 558)
Charge d'intérêts	—	—	—	21 472	21 472
Total des prestations et charges	73 332	414 517	402 620	22 864	913 333
Impôt sur les primes	—	10 520	7 709	—	18 229
Impôt sur les placements et le capital	—	—	3 822	—	3 822
Résultat net avant impôts	286 845	(4 187)	24 619	16 066	323 343
Charge (produit) d'impôts	71 897	(1 657)	(7 287)	1 456	64 409
Résultat net	214 948	(2 530)	31 906	14 610	258 934

Information supplémentaire :

	Gestion de patrimoine	**Solutions d'assurance collective**	**Assurance individuelle**	**Capital et excédent**	**Total**
Produits d'intérêt					
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	**30 105 $**	**10 235 $**	**203 273 $**	**64 867 $**	**308 480 $**
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	27 768	7 416	182 072	54 135	271 391
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles					
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022	**3 836 $**	**7 531 $**	**10 099 $**	**— $**	**21 466 $**
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021	2 394	4 700	6 302	—	13 396

Les **actifs** sont divisés en trois secteurs d'activité, en plus du capital et de l'excédent, comme suit :

	Au 31 décembre 2022				
	Gestion de patrimoine	**Solutions d'assurance collective**	**Assurance individuelle**	**Capital et excédent**	**Total**
Actifs excluant les fonds distincts	**755 544 $**	**218 208 $**	**5 205 123 $**	**2 559 729 $**	**8 738 604 $**
Fonds distincts	**8 547 562**	**—**	**18 113**	**—**	**8 565 675**
Total des actifs	**9 303 106 $**	**218 208 $**	**5 223 236 $**	**2 559 729 $**	**17 304 279 $**

	Au 31 décembre 2021				
	Gestion de patrimoine	Solutions d'assurance collective	Assurance individuelle	Capital et excédent	Total
Actifs excluant les fonds distincts	919 978 $	216 545 $	6 546 573 $	2 590 269 $	10 273 365 $
Fonds distincts	9 237 282	—	20 016	—	9 257 298
Total des actifs	10 157 260 $	216 545 $	6 566 589 $	2 590 269 $	19 530 663 $

Bien que des actifs spécifiques du fonds général soient théoriquement appariés à des types spécifiques de passifs du fonds général ou détenus dans les capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices, tous les actifs du fonds général sont disponibles pour payer tous les passifs du fonds général, au besoin. Les actifs des fonds distincts ne sont pas disponibles pour payer les passifs du fonds général.

25. Engagements et éventualités

Engagements de placement
Dans le cadre normal des activités, la société a des engagements de placement en cours qui n'apparaissent pas dans les états financiers consolidés. Au 31 décembre 2022, le montant des engagements en suspens était de 5 543 $ (21 742 $ au 31 décembre 2021). Le solde de ces engagements est payable à tout moment jusqu'au 30 juin 2025 inclusivement.

Autres éventualités
La société exerce ses activités dans le secteur de l'assurance et peut faire l'objet d'actions en justice durant le cours normal de ses activités. Bien qu'elle ne puisse prévoir ou déterminer le résultat final de toute menace d'action en justice ou action en justice en cours, la direction ne considère pas que ces actions (y compris les litiges) auront un effet important sur les résultats ou la situation financière de la société.

Les règlements administratifs de la société prévoient une indemnisation de ses administrateurs, des membres de la direction et de ses employés, anciens ou actuels, à l'égard de toute responsabilité découlant de leur service à la société dans la mesure des dispositions de la loi. La nature générale des règlements administratifs de la société relativement à ces indemnisations ne permet pas une estimation raisonnable du montant potentiel maximum de tout passif.

Dans certains cas, la société possède des recours contre des tiers concernant les éléments précités. La société dispose en outre de polices d'assurance qui peuvent fournir une protection contre certains de ces éléments.

26. Opérations entre parties liées

La société est une filiale appartenant à 98,3 % à E-L Financial Services Limited, elle-même une filiale appartenant à 100 % à E-L Financial Corporation Limited. E-L Financial Corporation Limited détient, directement et indirectement par l'entremise d'E-L Financial Services Limited, 99,4 % des actions ordinaires de l'Empire Vie. La société est ultimement contrôlée par l'honorable Henry N. R. Jackman et une fiducie créée en 1969 par son père, Henry R. Jackman. Dans le cours normal de ses activités, la société effectue des opérations avec E-L Financial Corporation Limited ainsi que d'autres sociétés sous contrôle commun ou influence commune concernant la location d'immeubles à bureaux, des services de gestion des placements et divers services administratifs. Les montants gagnés et passés en charges étaient négligeables. Certains administrateurs et dirigeants de la société sont titulaires de polices d'assurance vie et de placement émises par la société.

Au cours du quatrième trimestre de 2017, la société a émis pour 4 000 000 $ d'actions privilégiées à taux rajustable et à dividende non cumulatif, série 3, à l'endroit d'E-L Financial Corporation à 25 $ par action. Veuillez consulter la note 21 pour obtenir plus de détails.

Rémunération des membres clés de la direction
Les membres clés de la direction comprennent les administrateurs et les membres de la haute direction de la société. La rémunération des membres clés de la direction est comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre	**2022**	2021
Salaires et autres avantages à court terme et à long terme du personnel	**7 861 $**	7 260 $
Avantages postérieurs à l'emploi	**508**	468
Total	**8 369 $**	7 728 $

Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent les coûts des services rendus au cours de la période pour l'employeur, associés aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

27. Gestion du capital

La société a pour objectif de gérer son capital de façon à se conformer aux exigences de suffisance du capital de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) telles qu'établies et contrôlées par le BSIF. Le BSIF a mis en œuvre le cadre du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV) pour contrôler la suffisance du capital. En vertu de ce cadre, la suffisance du capital de la société est mesurée selon un ratio du capital disponible, majoré de la provision d'excédents et des dépôts admissibles, puis divisé par le coussin de solvabilité de base. Les composantes du ratio du TSAV sont déterminées selon les lignes directrices définies par le BSIF. Le BSIF a établi un ratio total cible de surveillance de 100 % et un ratio du noyau de capital cible de surveillance de 70 %. Aux 31 décembre 2022 et 2021, les ratios de capital règlementaires applicables pour la société étaient conformes à ces ratios.

28. Gestion du risque

La société est exposée aux risques qui découlent de ses activités d'investissement et d'assurance ainsi qu'aux risques liés à sa réputation associés à ses activités et à sa capacité à gérer certains risques particuliers. Les principaux risques et les stratégies de gestion du risque connexes pour les risques que la direction considère comme les plus importants en termes de probabilité et des effets défavorables potentiels sur la société sont décrits dans les sections suivantes : risque de marché, risque de liquidité, risque de crédit et risque lié aux produits.

Mise en garde à l'égard des sensibilités
Dans les sections qui suivent, la société présente des mesures de la sensibilité et de l'exposition au risque pour certains risques. Ces éléments comprennent les sensibilités aux variations particulières des cours du marché et des taux d'intérêt, en fonction des cours du marché, des taux d'intérêt, des actifs, des passifs et de la composition des affaires de la société constatés aux dates des calculs. Les sensibilités sont calculées indépendamment et supposent que tous les autres facteurs de risque demeurent inchangés. Les sensibilités ne prennent pas en compte les effets indirects tels que les impacts potentiels sur la dépréciation de l'écart d'acquisition ou les provisions pour dépréciation des actifs d'impôt différé. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour diverses raisons, y compris des différences dans le schéma ou la distribution des chocs boursiers, l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie; les variations des rendements actuariels, des rendements des placements et des hypothèses à l'égard des activités de placement futures; les écarts entre les faits réels et les hypothèses; les changements dans la composition des affaires; les taux d'impôt effectifs et d'autres facteurs de marché ainsi que les limites générales des modèles internes de la société servant aux calculs. Les changements découlant de nouvelles affaires ou d'échéances, d'achats/de ventes d'actifs ou d'autres mesures de la direction pourraient également entraîner des changements importants aux sensibilités présentées. Pour ces raisons, les sensibilités devraient être considérées seulement comme des estimations données à titre indicatif des sensibilités sous-jacentes des facteurs respectifs, fondées sur les hypothèses décrites. Elles ne doivent pas être interprétées comme des prévisions des sensibilités futures du bénéfice net de la société, des autres éléments de son résultat global et de son capital. Étant donné la nature de ces calculs, la société n'est pas en mesure de garantir que l'incidence réelle correspondra aux estimations fournies. Des fluctuations variables de risque au-delà des fourchettes présentées pourraient donner lieu à une variation de l'incidence autre qu'une variation proportionnelle.

(a) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque de pertes découlant de variations défavorables des taux et des prix du marché, tels que les taux d'intérêt, le cours des actions, des titres immobiliers et des autres valeurs mobilières, les écarts de crédit, les taux de change et l'inflation.

Le risque de marché est directement influencé par la volatilité et le niveau de liquidité des marchés sur lesquels les instruments financiers concernés sont négociés, par les attentes à l'égard des cours et des tendances de rendement futurs ainsi que par la composition du portefeuille de placements de la société.

En vertu du cadre comptable et règlementaire canadien des sociétés d'assurance, les résultats de la société pour une période donnée reflètent les valeurs des marchés boursiers et les taux d'intérêt à la fin de la période, selon la méthode d'évaluation à la valeur de marché. Par conséquent, une baisse des valeurs des marchés boursiers ou les fluctuations des taux d'intérêt ou des écarts pourraient entraîner des changements importants au résultat net attribuable aux actionnaires, des hausses des exigences en matière de capital règlementaire et une diminution des ratios de fonds propres de la société.

La société achète des obligations de qualité afin de soutenir, dans une très forte proportion, les passifs des contrats d'assurance et de rente de la société. La stratégie de placement de la société comprend également l'utilisation d'actions ordinaires de sociétés cotées en bourse ou de fonds négociés en bourse pour soutenir ses passifs d'assurance. Les flux de trésorerie qui découlent de ces placements visent à répondre aux exigences en matière de liquidité liées aux polices de la société, selon les limites établies par celle-ci. Toutefois, si la société ne réalise pas les rendements prévus sous-jacents à la tarification de ses produits, ses résultats opérationnels peuvent s'en ressentir.

Une baisse de la juste valeur du portefeuille d'actions ordinaires de la société entraîne une réduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires, de l'excédent attribuable aux titulaires de polices et du ratio du TSAV. À mesure que le ratio du TSAV approche du ratio minimal prescrit par le BSIF, la pression des autorités de règlementation à l'égard de la hausse du capital s'accroît. Le résultat net diminuerait également si des baisses de valeur survenaient à la suite de cessions ou donnaient lieu à la constitution de provisions pour dépréciation.

La société gère cette exposition au risque principalement grâce à des limites de placement et à la supervision de ses gestionnaires de placement par le chef des placements, l'actuaire en chef, le comité de gestion des actifs et le comité des placements du conseil d'administration. Le comité des placements surveille activement le portefeuille de placements et la composition de l'actif.

Les placements du fonds général de la société sont assujettis aux limites établies par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices en matière de placements établies par le comité des placements du conseil d'administration. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, de seuils de concentration et de critères de qualité pour les placements admissibles par secteur. De plus, au moins une fois par trimestre, la haute direction et les gestionnaires de placements de la société présentent des rapports au comité des placements, et par l'entremise du comité des placements, au conseil d'administration, sur le rendement du fonds général et des fonds distincts ainsi que la conformité aux lignes directrices de placement.

La société a un comité de gestion des actifs, qui se réunit régulièrement et fait rapport au moins chaque trimestre au comité des placements du conseil d'administration. Le comité de gestion des actifs a pour mandat de surveiller l'appariement de la position des placements de l'Empire Vie à ses passifs au sein des divers segments des activités de la société. Le processus d'appariement est conçu pour exiger que l'échéancier et le montant des actifs soutenant les passifs des contrats correspondent de très près à ceux des obligations liées aux polices, et pour prévoir le montant approprié de liquidités à maintenir afin de répondre aux obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les lignes directrices de placements et de gestion des actifs et des passifs, qui sont revues régulièrement par le comité des placements, ont été élaborées pour régir ces activités. Le comité de gestion des actifs fait rapport régulièrement au comité des placements sur l'appariement des positions de la société, la composition des actifs et les décisions de répartition des actifs se rapportant aux segments des actifs de la société.

La société a mis en place une politique de gestion du capital, des niveaux de gestion de capital qui surpassent les minimums des autorités de règlementation et un examen de la santé financière qui tiennent compte de l'incidence potentielle des scénarios de risque défavorables (y compris des conditions de marché et taux d'intérêt défavorables) sur sa situation de capital et de liquidité. La haute direction surveille le ratio du TSAV de façon régulière et fait un rapport sur son ratio du TSAV, au moins une fois par trimestre, au conseil d'administration.

Pour la société, les risques de marché les plus importants sont les suivants : risque lié aux actions, risque de taux d'intérêt et risque de change.

(1) Risque lié aux actions

Le portefeuille de placements de la société comprend principalement des obligations et des actions, et la juste valeur de ces placements varie selon les changements des conditions économiques générales et boursières, incluant les baisses et la volatilité des marchés boursiers. La volatilité des marchés boursiers peut résulter de la volatilité des marchés en général ou d'évènements sociaux, politiques ou économiques particuliers. Une baisse des marchés boursiers peut avoir un effet défavorable sur le rendement des actifs appariés au capital, la suffisance du capital, les frais de gestion perçus sur les contrats de fonds distincts, de fonds communs de placement et de fonds indiciels compris dans les polices d'assurance vie universelle, de même que les passifs des polices d'assurance et les exigences en matière de capital, particulièrement en ce qui concerne les garanties de fonds distincts.

Les titulaires de polices et les porteurs de parts, respectivement, assument généralement le risque de fluctuation de la valeur de marché des fonds distincts et des fonds communs de placement de la société. Les variations de la valeur de marché de tels actifs entraîneront des variations du bénéfice de la société dans la mesure où les frais de gestion sont déterminés en fonction de la valeur de ces fonds. Des baisses considérables et constantes des marchés boursiers peuvent entraîner des pertes nettes sur de tels produits, qui peuvent avoir un effet défavorable pour la société. De plus, la majeure partie des produits de fonds distincts de la société sont assortis de garanties au décès, à l'échéance ou au rachat qui peuvent prendre effet selon le rendement de marché des fonds sous-jacents. En cas de baisse de marché significative, la hausse résultante du coût de ces garanties pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière, les exigences relatives au TSAV et les résultats opérationnels de la société. La société a réassuré une partie de son exposition aux prestations garanties au décès sur ses fonds distincts. La société dispose également d'un programme de couverture économique semi-statique. L'objectif du programme de couverture économique est de protéger partiellement la société en cas de baisses futures potentielles du ratio du TSAV qui pourraient être attribuables aux variations défavorables des cours boursiers. Le programme a actuellement recours à des options de vente et à des contrats à terme sur des indices boursiers clés. L'utilisation inappropriée de ces instruments pourrait avoir une incidence défavorable sur les bénéfices. La société gère ce risque en appliquant des limites prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. Plus précisément, aucun levier financier n'est permis dans l'utilisation de dérivés et des limitations strictes en ce qui concerne le crédit de contrepartie sont imposées.

La société a mis en place une politique de couverture du risque sur capitaux propres afin de soutenir les programmes de couverture économique du fonds général. La politique définit les objectifs, les limites de risque et les autorités se rapportant à ses activités de couverture économique. La haute direction supervise ses activités de couverture économique de façon régulière et fait rapport, au moins chaque trimestre, au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration de la situation du programme de couverture économique.

La société utilise des modèles stochastiques pour surveiller et gérer le risque lié aux garanties des fonds distincts et établit des réserves pour les passifs des titulaires de polices conformément aux normes de pratique de l'ICA. Le développement de produits et les politiques d'établissement des prix exigent également de tenir compte du risque de portefeuille et des exigences en matière de capital à l'égard de la conception, du développement et de l'établissement des prix des produits. L'actuaire en chef produit un rapport trimestriel à l'intention du comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur la nature et la valeur des passifs liés aux garanties des fonds distincts de la société, y compris les exigences en matière de capital.

Le tableau ci-après résume l'incidence potentielle approximative pour la société des fluctuations des marchés boursiers mondiaux. La société utilise une hausse ou une baisse de 10 % des marchés boursiers en tant que variation raisonnablement possible des marchés boursiers. La société a également mentionné l'incidence d'une variation à la hausse ou à la baisse de 20 % sur sa sensibilité aux marchés boursiers. Les montants indiqués ci-après comprennent l'incidence du programme de couverture économique du risque sur capitaux propres (décrit ci-dessus) du fonds général de l'Empire Vie. Pour les garanties de fonds distincts, le niveau de sensibilité dépend fortement du niveau du marché boursier au moment du test de sensibilité. En fin de période, si le marché boursier affiche une hausse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité diminue. En fin de période, si le marché boursier affiche une baisse par rapport au niveau qui existait au moment où les polices de fonds distincts ont été émises, la sensibilité augmente.

	Au 31 décembre 2022			
	Hausse de 10 %	**Baisse de 10 %**	**Hausse de 20 %**	**Baisse de 20 %**
Résultat net attribuable aux actionnaires (incluant les garanties de fonds distincts)*	**9 099 $**	**(12 968) $**	**19 396 $**	**(83 028) $**
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	**néant**	**néant**	**néant**	**néant**
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	**3 023 $**	**(3 023) $**	**6 046 $**	**(6 046) $**
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	**néant**	**néant**	**néant**	**néant**
	Au 31 décembre 2021			
	Hausse de 10 %	Baisse de 10 %	Hausse de 20 %	Baisse de 20 %
Résultat net attribuable aux actionnaires (incluant les garanties de fonds distincts)*	17 836 $	(23 535) $	38 214 $	(80 708) $
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	4 250 $	(4 250) $	8 500 $	(8 500) $
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	néant	néant	néant	néant

* Comprend l'incidence approximative sur les produits tirés des frais, déduction faite des commissions de service après impôts pour une période de trois mois.

Pour les affaires d'assurance vie, la politique de la société est d'utiliser également une partie des placements dans des titres de capitaux propres pour couvrir les flux de trésorerie estimés des passifs d'assurance de produits d'assurance vie universelle et d'assurance vie sans participation au-delà de la période de 20 années suivant la date de clôture. La valeur des passifs soutenus par ces titres de capitaux propres dépend des hypothèses relatives aux niveaux futurs des marchés boursiers. Les hypothèses de rendement selon les meilleures estimations pour les titres de capitaux propres sont principalement basées sur les moyennes historiques à long terme des rendements globaux (incluant les dividendes) du marché boursier canadien, qui est de 8,9 % (9,2 % en 2021). La société utilise une hypothèse de 7,6 % (7,2 % en 2021) afin d'inclure des réserves en cas de changements modérés des taux de rendement des titres de capitaux propres déterminés selon les normes actuarielles canadiennes. Les rendements sont ensuite réduits des marges afin de déterminer les rendements nets utilisés dans l'évaluation. Des changements dans le marché actuel entraîneraient la modification de ces hypothèses.

Les répercussions d'une variation soudaine des marchés boursiers sont expliquées ci-dessus. Si la variation des marchés boursiers persistait durant un an, l'hypothèse actuarielle de rendement futur des marchés boursiers serait ajustée. Pour les affaires d'assurance sans participation, une baisse de 1,0 % des rendements futurs des marchés boursiers entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 87 300 $ (129 800 $ en 2021).

Le tableau ci-dessous indique la concentration des portefeuilles d'actions ordinaires de la société dans les portefeuilles de placement de l'Empire Vie :

Aux 31 décembre	2022	2021
Placements en actions ordinaires des 10 émetteurs auxquels la société présentait la plus grande exposition	**574 892 $**	709 451 $
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	**6,8 %**	7,0 %
Exposition au principal émetteur d'actions ordinaires	**348 714 $**	454 457 $
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	**4,2 %**	4,5 %

(2) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt survient lorsque des pertes économiques sont enregistrées en raison d'un besoin de réinvestissement ou de désinvestissement en période de fluctuations des taux d'intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt, qui résultent de la volatilité des marchés en général ou d'évènements sociaux, politiques ou économiques particuliers, pourraient avoir une incidence négative sur les activités et la rentabilité de la société, et ce, de plusieurs façons. Certains des produits de la société comportent des garanties et, si les taux d'intérêt à long terme chutent en deçà de ces taux garantis, la société peut devoir augmenter ses provisions pour pertes, ce qui aurait par conséquent une incidence négative sur les résultats opérationnels. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent également entraîner le resserrement des écarts nets entre les intérêts gagnés sur les placements et les intérêts crédités aux clients, ce qui aurait par conséquent une incidence négative sur les résultats opérationnels.

Les chutes précipitées des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des demandes de rachat de titres et des remboursements anticipés des hypothèques, ce qui exige des réinvestissements à des niveaux de rendement largement inférieurs, ce qui peut avoir une incidence négative sur les résultats. Par ailleurs, durant les périodes de chute des taux d'intérêt, les rachats d'obligations augmentent généralement, ce qui entraîne le réinvestissement de ces fonds à des taux d'intérêt courants plus bas. Les hausses rapides des taux d'intérêt peuvent causer, entre autres, une hausse des rachats de polices. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent entraîner des pertes pour la société en raison du besoin de réinvestir ou de désinvestir durant les périodes de fluctuation des taux d'intérêt, qui peuvent l'obliger à vendre des actifs de placement à perte. De plus, un manque de concordance entre la sensibilité aux taux d'intérêt des actifs et des passifs qu'ils sont censés soutenir pourrait avoir un effet défavorable sur la situation financière et les résultats opérationnels.

Le tableau qui suit résume l'incidence financière immédiate estimée sur le résultat net et les autres éléments du résultat global qui découle d'une variation immédiate des taux d'intérêt.

	Au 31 décembre 2022			
	Hausse de 50 points de base	**Baisse de 50 points de base**	**Hausse de 100 points de base**	**Baisse de 100 points de base**
Résultat net attribuable aux actionnaires	**6 049 $**	**(7 528) $**	**10 158 $**	**(15 641) $**
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	**199 $**	**(218) $**	**382 $**	**(457) $**
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	**(43 588) $**	**51 364 $**	**(79 519) $**	**110 403 $**
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	**(1 885) $**	**2 101 $**	**(3 551) $**	**4 422 $**

	Au 31 décembre 2021			
	Hausse de 50 points de base	Baisse de 50 points de base	Hausse de 100 points de base	Baisse de 100 points de base
Résultat net attribuable aux actionnaires	$ 6 366	$ (7 068)	$ 12 109	$ (14 929)
Résultat net attribuable aux titulaires de polices	$ 281	$ (310)	$ 538	$ (651)
Autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires	$ (52 995)	$ 62 918	$ (96 042)	$ 135 784
Autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices	$ (1 363)	$ 1 447	$ (2 647)	$ 2 974

Le calcul des passifs des contrats tient compte du revenu de placement prévu, déduction faite des frais de placement provenant des actifs appariés aux passifs des contrats, et du revenu de placement que la société prévoit réaliser sur les réinvestissements. Les actifs appariés aux passifs des contrats sont distincts des actifs appariés aux capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux capitaux propres attribuables aux titulaires de polices. Pour l'assurance vie et l'assurance maladie, les flux monétaires prévus pour les actifs soutenant les passifs des contrats sont combinés aux taux futurs estimés de réinvestissement, qui sont fonction des perspectives économiques courantes et de la composition future prévue des actifs de la société. Afin de fournir une marge qui tient compte de la non-concordance des actifs et des passifs, les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles et les passifs des contrats sont alors ajustés pour parer à tout scénario défavorable crédible futur.

Afin d'apparier la composante d'épargne des passifs des contrats qui varie en fonction de divers indices et monnaies, la société conserve certains instruments financiers sous forme d'actions, d'obligations et de monnaies dans l'actif de son fonds général. Le risque de non-concordance de ces passifs avec les actifs est suivi de façon régulière.

Pour l'assurance vie, pour laquelle les passifs des contrats d'assurance comportent une échéance plus longue que la plupart des obligations et des prêts hypothécaires disponibles, la société devra réinvestir les flux de trésorerie nets futurs pour prolonger la duration de ses actifs. En vertu des normes de pratique de l'ICA, les rendements présumés pour ces réinvestissements futurs sont liés aux taux d'intérêt courants, à la conjoncture économique et à la composition future prévue des actifs de la société. L'hypothèse de réinvestissement s'échelonne de l'hypothèse du taux de réinvestissement initial (TRI) à l'hypothèse du taux de réinvestissement ultime (TRU) sur la période mobile de 40 ans suivant la date de clôture.

L'incidence approximative d'une variation soudaine des taux d'intérêt est expliquée ci-dessus. Si les taux d'intérêt augmentent ou diminuent durant l'année suivante, il serait nécessaire de modifier l'hypothèse relative au TRI pour tenir compte des perspectives économiques du moment. Pour les affaires d'assurance sans participation, une baisse de 1,0 % des taux d'intérêt modifierait à la baisse l'hypothèse de réinvestissement pour les 40 années subséquentes, ce qui augmenterait les passifs des contrats et, par le fait même, réduirait le résultat net d'environ 43 700 $ (50 800 $ pour 2021), en présumant qu'il n'y ait aucune modification à l'hypothèse relative au TRU.

Pour les revenus de placement qu'elle prévoit tirer des réinvestissements au-delà de la période mobile de 40 ans, la société utilise une hypothèse relative au TRU. En vertu de la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB), l'hypothèse relative au TRU est prescrite en tant que taux de réinvestissement sans risque ultime à long terme de 2,9 % (2,9 % en 2021) plus un montant maximal pour tenir compte des écarts de crédit, moins un taux de défaut des actifs de 0,9 % (0,9 % en 2021). La société utilise un TRU total de 3,8 % (3,8 % en 2021). Le Conseil des normes actuarielles peut modifier périodiquement le niveau prescrit de l'hypothèse relative au TRU.

Afin de fournir une marge qui tient compte de la non-concordance à plus long terme, les flux de trésorerie font l'objet de tests selon une vaste gamme de scénarios de réinvestissement possibles

(tels que prescrits par la MCAB), et les passifs des contrats d'assurance reflètent les montants requis pour parer à tout scénario défavorable crédible futur.

En ce qui a trait aux rentes, pour lesquelles les échéances et les montants des obligations au titre des prestations peuvent être plus facilement déterminés, un appariement beaucoup plus étroit des flux de trésorerie liés aux actifs et aux passifs est possible, et mis en œuvre, ce qui pourrait contribuer à limiter l'incidence potentielle d'une diminution soudaine des taux d'intérêt sur les affaires. Pour les rentes, l'incidence d'une baisse de 1,0 % par rapport au TRI présumé sur les passifs des contrats et, par la suite, sur le résultat net serait négligeable en raison de l'appariement décrit ci-dessus.

La société gère le risque de taux d'intérêt lié à son portefeuille de placements en appliquant les limites établies par le comité des placements et par l'entremise de rapports réguliers de la direction au comité des placements et au conseil d'administration. Les lignes directrices de la société relatives aux placements déterminent les objectifs de placement et les placements sensibles aux variations des taux d'intérêt admissibles, en plus d'établir les critères de diversification, l'exposition, la concentration et les limites de qualité des actifs pour ces placements. Le comité de gestion des actifs supervise la sensibilité aux taux d'intérêt. L'objectif est de maximiser les rendements des placements tout en maintenant les risques de défaut, de liquidité et de réinvestissement à des niveaux acceptables, en tenant compte de la tolérance au risque. Les politiques et les pratiques de développement et de tarification des produits exigent également de prendre en compte le risque de taux d'intérêt dans la conception, le développement et la tarification des produits.

(3) Risque de change

Le risque de change survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie d'un instrument financier fluctue en raison de la variation des taux de change et que cela entraîne un effet négatif sur les bénéfices et les capitaux propres lorsque ceux-ci sont évalués dans la monnaie fonctionnelle de la société.

L'exposition principale de la société à une devise découle des placements du portefeuille libellés en dollars américains. Une fluctuation de 10 % du dollar américain aurait des répercussions approximatives de néant (néant en 2021) sur le résultat net attribuable aux actionnaires, de néant (néant en 2021) sur le résultat net attribuable aux titulaires de polices, de néant (néant en 2021) sur les autres éléments du résultat global attribuable aux actionnaires et de néant (néant en 2021) sur les autres éléments du résultat global attribuable aux titulaires de polices. La société n'a pas d'exposition notable à des devises dans ses passifs financiers.

La société utilise des dérivés, notamment des contrats à terme standardisés et des contrats de change à terme, afin de gérer les risques de change. L'utilisation inappropriée de ces dérivés pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats. La société gère ce risque en appliquant des limites prescrites par le comité des placements dans ses lignes directrices relatives aux placements, qui déterminent les dérivés autorisés et les utilisations autorisées des dérivés, de même que les limites à l'égard de l'utilisation de ces instruments. En particulier, les dérivés ne peuvent pas faire l'objet d'un financement et les contraintes de crédit liées à la contrepartie sont strictes.

La société dispose d'une politique de gestion du risque de change qui définit les objectifs, les limites de risque et les autorisations se rapportant à toute exposition au taux de change. Le comité de gestion des actifs supervise et gère cette politique, en plus de présenter des rapports au comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration sur l'exposition aux risques ainsi que les manquements.

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque qu'une entité ne soit pas en mesure de financer tous ses engagements ou obligations en matière de sorties de trésorerie au moment où ils deviennent exigibles,

ou encore que, pour financer ses engagements, une entité soit obligée de vendre des actifs à des prix déprimés et de subir des pertes lorsque vient le temps de la vente. Les sorties de trésorerie peuvent se présenter sous forme de paiement de prestations aux titulaires de polices, de charges, d'achats d'actifs ou d'intérêt sur une dette. La plupart des obligations de la société sont liées aux passifs des contrats dont la durée varie selon le secteur d'activité et les attentes relatives aux évènements ou mesures clés concernant les titulaires de polices (c.-à-d. retraits, mortalité et morbidité). Les autres obligations de la société concernent sa dette subordonnée (voir la note 14 « Dette subordonnée ») et les billets avec remboursement de capital à recours limité, ainsi que les charges opérationnelles régulières à mesure qu'elles deviennent payables, lesquelles doivent être réglées dans un laps de temps très restreint.

La stratégie de gestion du risque de liquidité de la société est de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de trésorerie pour répondre à tous ses engagements et à toutes ses obligations d'ordre financier à mesure qu'ils deviennent exigibles.

Le programme de gestion du risque de liquidité de la société est surveillé par la direction et le conseil d'administration, par l'entremise de rapports réguliers au comité des placements. La société surveille ses obligations en matière de flux de trésorerie et répond à ses besoins de liquidités en détenant des placements de grande qualité négociables qui peuvent être liquidés rapidement, au besoin, et en maintenant une portion de ses placements sous forme de trésorerie et de placements à court terme.

La société a en place une politique en matière de liquidité qui requiert une évaluation du risque de liquidité ainsi que des procédures précises lui permettant de répondre à ses besoins en liquidités. Le comité de gestion des actifs est responsable de surveiller la conformité à cette politique et de signaler l'exposition aux risques ainsi que les manquements au comité des placements du conseil d'administration. Les actifs liquides de la société au 31 décembre sont indiqués dans un tableau à la note 11 (e). En se basant sur l'historique des flux de trésorerie et la performance financière actuelle de la société, la direction considère que les flux de trésorerie qui découlent des activités opérationnelles continueront de fournir suffisamment de trésorerie pour que la société puisse respecter ses obligations de remboursement de la dette et payer ses autres charges.

Le tableau ci-après illustre en détail le profil par échéance prévue des obligations non actualisées de la société relativement à ses passifs financiers et à ses flux de trésorerie estimés liés aux passifs des contrats. Les dettes subordonnées qui ne sont pas exigibles à une date d'échéance unique sont présentées dans les tableaux sous l'année de leur échéance finale. Les échéances réelles pourraient différer des échéances contractuelles en raison du droit d'achat ou de prolongation de l'emprunteur, ou de son droit de rembourser son emprunt à l'avance, avec ou sans pénalité pour remboursement anticipé. Les flux de trésorerie liés aux passifs des contrats comprennent les estimations liées à l'échéancier et au versement des règlements décès et invalidité, aux échéances des polices, aux rentes, aux participations des titulaires de polices, aux montants en dépôt, aux commissions et à l'impôt sur les primes, tous ces facteurs étant compensés par les primes des contrats futurs et les frais prélevés sur les affaires en vigueur. Les montants recouvrés à l'égard d'ententes de réassurance sont également reflétés. Les passifs des fonds distincts sont exclus de cette analyse. Ces flux de trésorerie estimés sont basés sur les hypothèses fondées sur les meilleures estimations, avec des marges pour les écarts négatifs, utilisées dans le calcul des passifs des contrats. Les montants actuariels, de même que les autres passifs des contrats, inclus dans les états financiers consolidés 2022 de la société sont basés sur la valeur actuelle des flux de trésorerie estimés. En raison de l'utilisation de ces hypothèses, les flux de trésorerie réels différeront de ces estimations.

	Au 31 décembre 2022				
	1 an ou moins	**1 à 5 ans**	**5 à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Passifs des contrats d'assurance	**76 242 $**	**271 902 $**	**776 718 $**	**26 503 823 $**	**27 628 685 $**
Passifs des contrats de placement	**3 554**	**13 637**	**10 092**	**7 011**	**34 294**
Dette subordonnée	**14 726**	**69 672**	**439 308**	**—**	**523 706**
Actions privilégiées	**5 865**	**24 748**	**101 547**	**—**	**132 160**
Billets avec remboursement de capital à recours limité	**7 250**	**39 024**	**248 668**	**—**	**294 942**
Créditeurs et autres passifs	**330 508**	**30 117**	**—**	**—**	**360 625**
Total	**438 145 $**	**449 100 $**	**1 576 333 $**	**26 510 834 $**	**28 974 412 $**

	Au 31 décembre 2021				
	1 an ou moins	1 à 5 ans	5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance	69 210 $	175 021 $	706 802 $	25 147 726 $	26 098 759 $
Passifs des contrats de placement	3 365	13 457	10 686	7 840	35 348
Dette subordonnée	11 548	228 852	206 760	—	447 160
Actions privilégiées	4 900	101 225	—	—	106 125
Billets avec remboursement de capital à recours limité	7 250	33 296	261 646	—	302 192
Créditeurs et autres passifs	266 240	40 104	24 339	—	330 683
Total	362 513 $	591 955 $	1 210 233 $	25 155 566 $	27 320 267 $

Le comité de gestion des actifs, qui se réunit régulièrement, surveille l'appariement des placements de la société par rapport à ses passifs dans les divers segments de ses activités. Le processus d'appariement est conçu pour exiger que l'échéancier et le montant des actifs soutenant les passifs des contrats correspondent de très près à ceux des obligations liées aux polices, et pour prévoir le montant approprié de liquidités à maintenir afin de répondre aux obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société maintient une portion de ses placements en trésorerie et équivalents de trésorerie et en placements à court terme afin de répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2022, 2,2 % (2,0 % en 2021) de la trésorerie et des placements étaient détenus sous forme de placements à plus court terme.

(c) Risque de crédit

Le risque de crédit renvoie à la possibilité de perdre des sommes dues par des contreparties financières, comme les débiteurs, les réassureurs et les autres institutions financières, ou reliées à des émetteurs de titres détenus dans un portefeuille d'actifs. La société est sujette à un risque de crédit qui découle des débiteurs ou de contreparties qui ne sont pas en mesure de respecter leurs obligations en vertu d'un emprunt ou d'un dérivé. Le risque de crédit découle principalement de placements dans des obligations, des débentures, des actions privilégiées, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des prêts hypothécaires, ainsi que des traités de réassurance conclus avec les réassureurs.

La société gère ce risque en appliquant ses lignes directrices relatives aux placements et sa politique de gestion du risque de réassurance établies par le comité des placements et le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration respectivement. Les lignes directrices relatives aux placements déterminent les cotes de crédit minimales pour les émetteurs d'obligations, de débentures et d'actions privilégiées, de même que les limites de concentration par émetteur de tels titres de créance. La direction et les comités du conseil d'administration examinent la qualité du crédit relativement aux acquisitions de placements et surveillent en outre la qualité du crédit des actifs investis au fil du temps. La direction fait régulièrement rapport au comité des placements du conseil d'administration à l'égard du risque de crédit auquel le portefeuille est exposé. La politique de gestion du risque de réassurance (de même que les documents justificatifs de la politique de gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix) établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. La société

conclut des ententes de réassurance à long terme seulement avec des réassureurs dont la cote de crédit est de « A- » ou mieux.

L'analyse du risque de crédit tient compte des écarts de crédit. Du point de vue des placements, la société agit selon deux principes lorsqu'elle a recours au crédit. Elle recherche d'abord des placements pour lesquels il y a une probabilité élevée d'obtenir un rendement sur le principal et vise ensuite les placements offrant un taux de rendement acceptable. La société cherche à atteindre un équilibre entre le risque et le rendement qui correspond à ses objectifs et à sa philosophie en matière de risque. Dans le calcul des passifs des contrats d'assurance, les écarts de crédit et la variation des écarts de crédit se reflètent dans l'hypothèse de taux d'intérêt.

Les actifs suivants de la société sont exposés au risque de crédit :

Aux 31 décembre	2022	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**175 523 $**	193 217 $
Placements à court terme	**9 031**	8 647
Obligations	**6 744 757**	8 149 460
Actions privilégiées	**402 165**	441 339
Actifs dérivés	**9 776**	6 302
Prêts hypothécaires	**119 556**	153 564
Réassurance	**192 058**	175 933
Avances sur polices	**59 979**	56 917
Prêts sur polices	**46 865**	52 808
Revenu de placement couru	**50 291**	42 379
Primes d'assurance à recevoir	**81 083**	48 700
Créances clients	**8 506**	6 696
Total	**7 899 590 $**	9 335 962 $

Les prêts hypothécaires, les avances sur polices et les prêts sur polices sont garantis en totalité ou en partie.

La société a constitué une provision à ses états consolidés de la situation financière pour les pertes de crédit. Cette provision est constituée en partie d'une réduction de valeur des actifs (voir la note 3 (b)) et en partie d'une provision liée aux passifs des contrats (voir la note 11 (c)).

Concentration du risque de crédit

(1) Obligations et débentures

La concentration du portefeuille d'obligations de la société par cote de solvabilité est la suivante :

Aux 31 décembre	2022		2021	
	Juste valeur	**% de la juste valeur**	Juste valeur	% de la juste valeur
AAA	**351 680 $**	**5 %**	484 746 $	6 %
AA	**1 537 528**	**23 %**	2 059 678	25 %
A	**3 078 452**	**45 %**	3 879 522	47 %
BBB	**1 731 033**	**26 %**	1 681 358	21 %
BB (et notes inférieures)	**46 064**	**1 %**	44 156	1 %
Total	**6 744 757 $**	**100 %**	8 149 460 $	100 %

Les notes de crédit sont généralement obtenues de Standard & Poor's (S&P) et de Dominion Bond Rating Service (DBRS). Advenant une note fractionnée, la note la plus basse est utilisée. Les émissions qui ne sont pas notées par une agence de notation reconnue sont notées à l'interne par la division des placements. L'évaluation de la note interne est documentée, avec des

références à des placements comparables appropriés notés par des agences de notation reconnues et/ou selon une méthodologie utilisée par les agences de notation reconnues.

Les obligations provinciales représentent la concentration la plus importante dans les portefeuilles d'obligations :

Aux 31 décembre	2022	2021
Obligations provinciales	**2 730 730 $**	3 739 035 $
Pourcentage du total des obligations en portefeuille	**40,5 %**	45,9 %

Le tableau ci-dessous dresse le profil du portefeuille d'obligations par échéance contractuelle, selon la date d'échéance contractuelle la plus rapprochée :

Aux 31 décembre	2022		2021	
	Juste valeur	**% de la juste valeur**	Juste valeur	% de la juste valeur
1 an ou moins	**393 179 $**	**6 %**	150 713 $	2 %
1 à 5 ans	**816 633**	**12 %**	991 282	12 %
5 à 10 ans	**504 238**	**7 %**	757 588	9 %
Plus de 10 ans	**5 030 707**	**75 %**	6 249 877	77 %
Total	**6 744 757 $**	**100 %**	8 149 460 $	100 %

Le tableau ci-dessous indique les placements en titres à revenu fixe des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition, ainsi que la principale exposition à un seul émetteur d'obligations de sociétés.

Aux 31 décembre	2022	2021
Titres à revenu fixe* des 10 émetteurs (hormis le gouvernement fédéral) auxquels la société présentait la plus grande exposition	**3 384 587 $**	4 416 034 $
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	**40,3 %**	43,8 %
Exposition au principal émetteur d'obligations de sociétés	**167 572 $**	269 638 $
Pourcentage du total de la trésorerie et des placements	**2,0 %**	2,7 %

* Les titres à revenu fixe comprennent les obligations, les débentures, les actions privilégiées et les placements à court terme.

(2) Actions privilégiées

Tous les placements en actions privilégiées de la société sont émis par des sociétés canadiennes. Parmi ces placements, 1 % (1 % en 2021) sont notés P1, 99 % (96 % en 2021) sont notés P2 et le solde, 0 % (3 % en 2021), sont notés P3.

(3) Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires dans la province de l'Ontario représentent la concentration la plus importante avec 119 556 $ ou 100 % (153 564 $ ou 100 % en 2021) du portefeuille total des prêts hypothécaires.

(d) Risque lié aux produits

La société offre un large éventail de produits d'assurance vie et maladie, de gestion de patrimoine, de régimes d'assurance collective et de services financiers regroupés par secteur d'activité comme suit :

(en millions de dollars)	Gestion de patrimoine		Solutions d'assurance collective		Assurance individuelle		Capital et excédent		Total	
Pour les exercices clos les 31 décembre	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021	**2022**	2021
Produit net des primes	**139,6 $**	74,6 $	**452,3 $**	407,3 $	**450,7 $**	433,6 $	**— $**	— $	**1 042,6 $**	915,5 $
Produit tiré des frais et autres	**251,3**	258,5	**15,4**	13,6	**0,1**	0,5	**16,3**	0,1	**283,1**	272,7
Total	**390,9 $**	333,1 $	**467,7 $**	420,9 $	**450,8 $**	434,1 $	**16,3 $**	0,1 $	**1 325,7 $**	1 188,2 $

Le risque lié aux produits est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les demandes de règlement, les prestations, les charges, le coût des options intégrées aux produits et le coût des garanties associées aux risques liés aux produits ne correspondent pas aux estimations. La société est exposée à diverses catégories de risque lié aux produits en raison de la nature de ses activités, y compris : les risques liés à la mortalité, au comportement des titulaires de polices (résiliation ou déchéance), aux charges, à la morbidité, à la longévité, à la conception et à l'établissement des prix des produits, à la souscription, aux règlements et à la réassurance.

Des évènements économiques et environnementaux, tels que des catastrophes d'origine naturelle ou humaine, ainsi que des pandémies, pourraient avoir lieu dans des régions où l'Empire Vie assure un grand nombre de personnes, ce qui pourrait avoir des conséquences sur ses résultats financiers. La société évalue régulièrement son exposition aux risques prévisibles en procédant à des tests de tension, incluant un examen de la santé financière.

Le risque principal auquel la société est exposée en vertu des contrats d'assurance est le risque que les résultats techniques enregistrés pour les règlements, les déchéances et les charges opérationnelles ne correspondent pas aux estimations. Dans la mesure où les résultats techniques sont plus favorables que ceux présumés dans l'évaluation, la société dégage un produit financier. Si les résultats techniques sont moins favorables, la société enregistre une perte. Par conséquent, l'objectif de la société est d'établir des passifs d'assurance adéquats pour couvrir ces obligations, avec une certitude raisonnable.

Pour calculer les passifs d'assurance et les montants recouvrables de la réassurance qui y sont liés, la société établit, pour la durée restante des contrats, les hypothèses les plus probables. Les hypothèses utilisées sont basées sur les résultats techniques antérieurs, les données internes courantes, les indices boursiers externes et les indices de référence qui reflètent les tendances de marché courantes observables ainsi que d'autres données publiées. Ces hypothèses concernent la mortalité, la morbidité, la longévité, les déchéances, les charges, l'inflation et les impôts. En raison des risques à long terme et de l'incertitude liée à la mesure inhérents à l'assurance vie, le calcul des passifs des contrats comprend, séparément pour chaque variable, une marge pour tenir compte des écarts défavorables par rapport aux meilleures estimations. Ces marges visent à tenir compte de toute détérioration possible des résultats techniques et à fournir une certitude supplémentaire selon laquelle les passifs des contrats sont suffisants pour couvrir les prestations à venir. L'incidence de ces marges est d'accroître les passifs des contrats par rapport aux hypothèses basées sur les meilleures estimations.

Les marges en cas d'écarts défavorables utilisées par la société sont à l'intérieur de la fourchette cible établie par l'ICA. Une marge supérieure correspondante est incluse dans les passifs d'assurance, si une hypothèse est susceptible de changer ou s'il y a davantage d'incertitude au sujet de l'hypothèse basée sur la meilleure estimation. La société revoit chaque marge sur une base annuelle pour s'assurer qu'elle demeure appropriée.

Les hypothèses relatives aux passifs des contrats sont examinées et mises à jour au moins une fois l'an par l'actuaire désigné de la société. L'incidence des changements dans ces hypothèses se reflète dans les bénéfices de l'exercice au cours duquel s'est produit le changement. Les détails sur les changements dans les hypothèses sont également discutés avec les membres du comité d'audit du conseil d'administration. Les méthodes utilisées pour déterminer les principales hypothèses sont décrites ci-dessous. Des mesures sont également incluses afin de déterminer la sensibilité du résultat net de la

société à la variation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations pour les passifs des contrats d'assurance sans participation, selon le point de départ et la composition des affaires au 31 décembre 2022. Pour les contrats avec participation, il est présumé que des variations se produiront dans les barèmes de participation des titulaires de polices en fonction de la variation des hypothèses fondées sur les meilleures estimations, et que, par conséquent, la variation nette des passifs d'assurance avec participation sera négligeable.

(1) Mortalité

La société mène une étude annuelle sur la mortalité. Les hypothèses d'évaluation de la mortalité proviennent d'une combinaison des résultats techniques de la société et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA. Une hausse du taux de mortalité entraînera un plus grand nombre de demandes de règlement (et les demandes pourraient avoir lieu plus rapidement que prévu), ce qui, pour l'assurance vie, augmentera les dépenses et réduira le bénéfice attribuable aux actionnaires.

Pour les contrats d'assurance sans participation, une augmentation de 2,0 % par rapport aux hypothèses de mortalité fondées sur les meilleures estimations entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 16 000 $ (18 600 $ en 2021).

Pour les rentes, une baisse de la mortalité (ou longévité) est défavorable financièrement. Par conséquent, une baisse de 2,0 % par rapport aux hypothèses de mortalité fondées sur les meilleures estimations entraînerait une augmentation des passifs des contrats, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 2 800 $ (3 200 $ en 2021).

(2) Comportement des titulaires de polices (résiliation ou déchéance)

Les hypothèses liées aux résiliations de police (déchéances) et aux rachats sont fondées sur la combinaison d'une étude interne sur les résiliations et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA. Des hypothèses distinctes de résiliation sont utilisées pour les affaires qui comportent une valeur en espèces permanente, l'assurance temporaire renouvelable, l'assurance temporaire à 100 ans et l'assurance vie universelle. Dans l'établissement des taux de résiliation pour l'assurance temporaire renouvelable, il est présumé que des déchéances supplémentaires auront lieu à chaque point de renouvellement et que les titulaires de polices qui sont en bonne santé auront alors davantage tendance à laisser leurs polices tomber en déchéance que ceux qui ne sont plus assurables.

Il se peut que les frais d'acquisition ne soient pas recouvrés en totalité si le taux de déchéance dans les premières années d'une police, excède le taux de déchéance prévu. Une hausse du taux de résiliation tôt durant la vie d'une police a tendance à réduire le résultat attribuable aux actionnaires. Une hausse du taux de résiliation plus tard durant la vie d'une police tend à accroître le résultat attribuable aux actionnaires si le produit tient compte des déchéances, comme l'assurance temporaire à 100 ans, mais à réduire le résultat attribuable aux actionnaires pour les autres types de polices.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes, une variation défavorable de 10,0 % par rapport aux hypothèses liées aux déchéances augmenterait les passifs des contrats, et, par conséquent, réduirait le résultat net d'environ 140 000 $ (173 500 $ en 2021). En ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation inférieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la baisse de l'hypothèse liée aux déchéances. D'autre part, en ce qui concerne les produits pour lesquels un taux de résiliation supérieur serait désavantageux financièrement pour la société, la variation est prise en compte sous forme d'une révision à la hausse de l'hypothèse liée aux déchéances.

(3) Charges

Les passifs des polices tiennent compte des charges futures liées à l'administration des polices en vigueur, aux commissions de renouvellement, aux frais généraux et aux impôts. Les charges liées à

l'acquisition et à l'émission de polices sont expressément exclues. L'hypothèse des charges futures comprend une hypothèse relative à l'inflation et est fondée sur des études internes de coût.

Une hausse du niveau des charges pourrait entraîner une hausse des dépenses, ce qui réduirait le résultat attribuable aux actionnaires.

Pour les affaires d'assurance sans participation et de rentes combinées, une hausse de 5 % des charges de maintenance entraînerait une augmentation des passifs des polices, ce qui diminuerait le résultat net d'environ 6 800 $ (6 800 $ en 2021).

(4) Morbidité

La société mène chaque année une étude de ses propres résultats techniques au chapitre de la morbidité calculés en fonction des taux d'accidents ou de maladies et des taux de rétablissement à la suite d'un accident ou d'une maladie. Les hypothèses d'évaluation proviennent d'une combinaison de résultats techniques internes et des résultats techniques récents du secteur publiés par l'ICA.

Pour les affaires individuelles et collectives d'assurance maladies graves, les taux d'incidence (ou taux d'accidents ou de maladies) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. L'augmentation des taux d'incidence entraîne une hausse du nombre de demandes de règlement, ce qui augmente les dépenses et diminue le résultat attribuable aux actionnaires. Pour les affaires d'assurance invalidité de longue durée des régimes d'assurance collective, les taux de cessation (ou taux de rétablissement) constituent l'hypothèse principale relativement à la morbidité. Une baisse des taux de cessation signifie que les demandes de règlement se poursuivent sur une plus longue période, ce qui augmente les dépenses.

Pour les affaires d'assurance sans participation pour lesquelles la morbidité représente une hypothèse importante, une variation défavorable de 5 % par rapport aux hypothèses entraînerait une hausse des passifs des polices, ce qui réduirait le résultat net d'environ 8 300 $ (9 100 $ en 2021).

(5) Risque de conception des produits et d'établissement des prix

La société est exposée au risque de pertes financières qui découle de la pratique en matière d'assurances selon laquelle les coûts et les passifs pris en charge relativement à un produit excèdent les attentes reflétées dans l'établissement du prix de ce produit. Ce risque peut être causé par une évaluation inadéquate des besoins du marché, une mauvaise estimation des résultats techniques futurs de plusieurs facteurs, tels que la mortalité, la morbidité, les déchéances, les rendements futurs sur les placements, les charges et l'impôt, de même que la mise en marché de nouveaux produits qui pourraient influencer de façon négative le comportement futur des titulaires de polices.

Pour certains types de polices, la totalité ou une partie de ce risque peut être partagée avec le titulaire de police ou transférée à celui-ci par l'entremise de participations et de rabais dans la tarification selon les résultats, ou par le fait que la société peut ajuster les primes ou les prestations futures si les résultats techniques s'avèrent différents des prévisions. Pour les autres types de polices, la société assume la totalité du risque, et doit par conséquent effectuer une évaluation complète des engagements à cet égard. L'Empire Vie pourrait transférer une partie de ce risque dans le cadre d'un traité de réassurance.

La société gère le risque de conception des produits et d'établissement des prix grâce à une gamme de programmes et de contrôles mis en place à l'échelle de la société décrits ci-dessous. La société a établi les passifs des contrats conformément aux normes de l'ICA. Des études portant sur les résultats techniques (tant au niveau de la société que du secteur) sont prises en considération dans les processus continus d'évaluation, de renouvellement et des nouvelles affaires afin que les passifs des contrats, de même que la conception des produits et l'établissement des prix tiennent compte des nouveaux résultats. La société a créé un processus de gestion active du capital qui comprend une politique de gestion du capital et des niveaux de gestion du capital qui excèdent les critères

minimaux des autorités de règlementation. Tel qu'il est prescrit par les autorités de règlementation, l'actuaire désigné procède à un examen de la santé financière et produit un rapport annuel sur la situation financière de la société à l'intention du comité d'audit, rapport qui souligne l'incidence de résultats techniques futurs négatifs sur les niveaux de capital. La société a également élaboré une politique de gestion des risques liés à la conception des produits et à l'établissement des prix qui régit chacun de ses principaux secteurs d'activité. Cette politique, établie par le comité d'examen de gestion des produits et approuvée par le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration, définit la philosophie de la société à l'égard de la gestion du risque de conception des produits et d'établissement des prix. La politique définit des principes de prudence pour les autorités responsables d'approuver la conception des produits et l'établissement des prix, les limites de concentration d'un produit, de même que les processus de surveillance et les contrôles du développement des produits nécessaires.

(6) Risque en matière de règlements et de tarification

La société est exposée au risque de pertes financières résultant de la sélection et de la tarification des risques à assurer et des décisions et des règlements en matière de demandes de règlement. Plusieurs des produits d'assurance individuelle et d'assurance invalidité collective de la société offrent des prestations durant toute la vie du titulaire de police. Les antécédents de règlements réels peuvent différer des hypothèses de mortalité et de morbidité qui ont servi au calcul des primes d'un produit. Des évènements catastrophiques comme des tremblements de terre, des actes terroristes ou une pandémie de grippe au Canada pourraient avoir des effets défavorables sur les résultats en matière de règlements.

En plus des contrôles de gestion du risque mentionnés ci-dessus sous Risque de conception des produits et d'établissement des prix, la société gère également le risque en matière de règlements et de tarification au moyen de sa politique de tarification et de gestion du risque des passifs qui régit chacun de ses principaux secteurs d'activité. Cette politique est établie par le comité d'examen de la gestion des produits et approuvée par le comité de gestion du risque et du capital du conseil d'administration. Cette politique définit la philosophie de gestion des règlements et de la tarification de la société et établit la gestion prudente des règlements et de la tarification, y compris les critères de tarification, les exigences d'approbation des demandes de règlement, les autorités responsables des approbations et les limites à cet égard, ainsi que les exigences de surveillance continue du risque. La société a recours à la réassurance pour atténuer une exposition excessive à des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité. Le comité d'examen de la gestion des produits étudie et établit les pleins de conservation pour les divers produits de ses secteurs d'activité. Le comité de gestion du risque et du capital soumet les modifications éventuelles des pleins de rétention pour approbation au conseil d'administration.

(7) Risque de réassurance

La société est exposée au risque de pertes financières causées par une protection de réassurance inappropriée ou par le manquement d'un réassureur. Les montants de réassurance par vie varient selon le type de protection et le produit. La société maintient également un programme de réassurance en cas de catastrophe, qui lui fournit une protection advenant que de nombreux assurés décèdent dans un même accident ou évènement catastrophique. Bien que la société ait recours à la réassurance pour atténuer un risque excessif créé par des résultats défavorables au chapitre de la mortalité et de la morbidité, la réassurance ne la libère pas de ses obligations premières envers les titulaires de polices et elle est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés aux réassureurs. L'offre et le coût de la réassurance sont assujettis aux conditions courantes du marché de la réassurance, tant en termes de prix que d'offre, ce qui peut également modifier les résultats.

La politique de gestion du risque de réassurance établit les objectifs et les limites de la réassurance et requiert une évaluation continue de la santé financière des réassureurs. Comme la réassurance ne libère pas un assureur de son obligation première envers les titulaires de polices, l'utilisation d'un processus de surveillance continue est essentielle. Le comité d'examen de la gestion des produits fait rapport sur une base annuelle sur les activités de réassurance au comité de gestion du risque et du

capital du conseil d'administration. La majeure partie de la réassurance de l'Empire Vie se fait sur la base de l'excédent, ce qui signifie que la société conserve 100 % du risque jusqu'à concurrence de son plein de conservation. Le 1er avril 2020, l'Empire Vie a mis à jour son plein de rétention individuel pour une nouvelle affaire à un capital assuré de 1 500 $ (auparavant 500 $). Pour certaines catégories de risque et/ou produits d'assurance, elle applique un plein de rétention inférieur à ce maximum. La réassurance sert à limiter les pertes, à réduire au minimum l'exposition aux risques importants et à fournir une capacité de croissance. Par suite de cette augmentation du plein de rétention, la société a exercé des dispositions de reprise sur tous les traités de réassurance admissibles à compter du 1er avril 2020. Ces activités ont entraîné une augmentation du risque lié aux produits de la société, lequel est jugé acceptable.

La société ne dispose pas d'affaires de réassurance présumée.

(e) Événements importants

La guerre menée par la Russie en Ukraine et les sanctions en découlant ont eu une incidence négative sur les prévisions de croissance économique. De plus, le nouveau coronavirus (COVID-19) continue d'avoir des répercussions sur les opérations commerciales internationales, les chaînes d'approvisionnement, les voyages, le prix des marchandises, la confiance des consommateurs et les prévisions des entreprises. Ces facteurs ont entraîné une hausse de l'inflation, de l'incertitude et de la volatilité, qui a un effet sur les portefeuilles de placement de la société.

La direction surveille les développements sur les marchés boursiers de manière générale, et leurs effets sur les portefeuilles de placement de la société en particulier. Pour le moment, il n'est pas possible de déterminer la durée et l'incidence de ces évènements. Des développements imprévus attribuables aux marchés financiers et à l'environnement règlementaire pourraient également avoir des répercussions négatives sur les résultats financiers de la société.

La société a tenu compte de ces évènements et de leurs effets lorsqu'elle a appliqué les techniques de mesure pour les estimations comptables clés et les jugements fournis à la note 2 (c). L'incidence potentielle sur les résultats financiers de la société des fluctuations sur le marché boursier et les taux d'intérêt sont fournis à la note 28 (a).

29. Acquisition d'entreprises

Le 10 mars 2022, la société a acquis 100 % des parts de six cabinets de services financiers et les a fusionnés en une filiale en propriété exclusive de l'Empire Vie sous le nom de Financière TruStone inc. (« Financière TruStone »). Les six cabinets acquis sont Life Management Financial Group Ltd., LMF Investor Services Inc., Paradigm Financial Advisors (North) Inc., Paradigm Financial Advisors Inc., Dwight Goertz & Associates Insurance Agency Limited et Pacific Place Financial Services Inc. Cette acquisition soutient l'engagement de la société à faciliter l'accès à des conseils financiers indépendants pour les Canadiens et les Canadiennes.

Le montant de la contrepartie totale pour l'acquisition complète de la Financière TruStone de 57 910 $ a été payé au comptant. Le prix d'achat se compose principalement d'un écart d'acquisition et d'immobilisations incorporelles, qui incluent des relations avec les clients et les distributeurs, ainsi qu'une entente de non-concurrence.

Le tableau ci-dessous indique les justes valeurs des actifs identifiables acquis et des passifs pris en charge :

Au	10 mars 2022
Immobilisations incorporelles	**32 500 $**
Autres actifs nets	**945**
Total des actifs identifiables à la juste valeur	**33 445**
Écart d'acquisition provenant de l'acquisition (note 8)	**24 465**
Contrepartie totale	**57 910 $**

Les justes valeurs des actifs identifiables et des passifs pourraient être améliorées et rajustées afin de tenir compte de toute nouvelle information concernant les faits et les circonstances qui existaient lors de l'acquisition durant la période de mesure.

30. Évènements subséquents

(a) Émission de débentures

Le 13 janvier 2023, la société a émis des débentures non garanties d'une valeur nominale de 200 millions de dollars venant à échéance le 13 janvier 2033. La société affectera le produit net de l'émission à son capital règlementaire et à ses affaires générales, ce qui pourrait comprendre le remboursement d'une dette impayée.

Le taux d'intérêt du 13 janvier 2023 au 13 janvier 2028 est de 5,503 % payable semestriellement jusqu'à la date de rajustement d'intérêt, soit le 13 janvier 2028. Le taux d'intérêt du 13 janvier 2028 au 13 janvier 2033 est le taux quotidien composé des opérations de pensions à un jour plus 2,26 %, payable trimestriellement.

La société pourrait demander le rachat des débentures en tout temps après le 13 janvier 2028, sous réserve de l'approbation écrite préalable du BSIF.

Les débentures sont subordonnées en droit de remboursement à la totalité des passifs des contrats d'assurance de la société et à toute dette de premier rang de la société.

(b) Rachat de débentures

Le 7 février 2023, la société a annoncé son intention de racheter, le 15 mars 2023 (la « date de rachat »), la totalité de ses débentures subordonnées non garanties en circulation de 200 millions de dollars à 3,664 %, de série 2017-1, venant à échéance le 15 mars 2028 (les « titres »). La société transmettra un avis aux porteurs de titres conformément aux dispositions prévues dans l'acte de fiducie connexe. L'intérêt sur les titres cessera de courir à compter de la date de rachat.

Le rachat a été approuvé par le BSIF.

GLOSSAIRE DES TERMES (non audité)

Actifs financiers disponibles à la vente
Actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant disponibles à la vente, ou qui ne sont pas classés dans les prêts et créances, dans les placements détenus jusqu'à leur échéance ou dans les actifs financiers détenus à des fins de transaction. La plupart des actifs financiers soutenant le compte capital et excédent sont classés comme étant disponibles à la vente.

Association canadienne des compagnies d'assurances de personnes (ACCAP)
L'ACCAP est un organisme représentant les fournisseurs d'assurance vie et maladie au Canada. Elle élabore des lignes directrices, volontairement et proactivement, afin de répondre aux situations émergentes et de protéger les intérêts des consommateurs.

Autres éléments du résultat global
Les profits et pertes latents, principalement sur les actifs financiers qui soutiennent le compte capital et excédent, sont présentés en tant qu'autres éléments du résultat global. Lorsque ces actifs sont vendus ou réduits, le profit ou la perte qui en résulte est reclassé des autres éléments du résultat global au résultat net. Les réévaluations des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi sont également présentées en tant qu'autres éléments du résultat global. Ces réévaluations ne seront pas reclassées au résultat net et demeureront dans le cumul des autres éléments du résultat global.

Bénéfices prévus sur les affaires en vigueur
Cette composante des sources de bénéfices représente le profit que l'Empire Vie s'attend à réaliser sur les affaires en vigueur si les résultats correspondent aux hypothèses fondées sur les meilleures estimations de l'Empire Vie en matière de mortalité, de morbidité, de maintien en vigueur, de rendement des placements, de frais et d'impôts.

Bénéfices relatifs à l'excédent
Cette composante des sources de bénéfices représente les bénéfices avant impôts réalisés sur le capital des actionnaires et l'excédent.

Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF)
Le principal organisme de règlementation qui régit les institutions financières et les régimes de retraite sous règlementation fédérale au Canada. La mission du BSIF est de protéger les titulaires de polices, les déposants et les participants de régimes de retraite de pertes indues.

Cumul des autres éléments du résultat global
Une composante distincte des capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux titulaires de polices qui inclut les profits et les pertes nets latents sur les titres disponibles à la vente, les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie non amortis et les profits et pertes de change latents sur conversion, ainsi que la réévaluation des passifs liés aux avantages postérieurs à l'emploi. Ces éléments sont constatés dans le résultat global, mais exclus du résultat net.

Effet des nouvelles affaires
La souscription de nouvelles affaires ajoute en général de la valeur économique à une société d'assurance vie. Les nouvelles affaires peuvent toutefois avoir un effet positif ou négatif sur les bénéfices au point de vente. Un effet négatif (poids des nouvelles affaires) intervient lorsque la provision pour écarts défavorables incluse dans les provisions actuarielles au point de vente est supérieure à la marge bénéficiaire prévue à la tarification du produit. L'effet des nouvelles affaires inclut également tout excédent des frais d'acquisition non couvert par la tarification du produit à l'émission.

Gains et pertes actuariels
Cette composante des sources de bénéfices représente les écarts entre les résultats réels et les hypothèses fondées sur les meilleures estimations.

Institut canadien des actuaires (ICA)
Organisme national des professionnels canadiens en actuariat, l'ICA entend servir le public en s'assurant que ses membres offrent des services et des conseils d'actuariat de la plus haute qualité. L'ICA s'assure que les services actuariels offerts par ses membres répondent aux normes professionnelles reconnues et aide les actuaires canadiens à s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles.

GLOSSAIRE DES TERMES (non audité)

Institut canadien des comptables agréés (CPA Canada)
L'association canadienne sans but lucratif de CPA Canada offre de l'information et des conseils à ses membres, aux étudiants et aux marchés financiers. Travaillant en collaboration avec ses organismes provinciaux membres, CPA Canada appuie l'établissement de normes de comptabilité, d'audit et de contrôle de la qualité pour les entreprises, les organismes sans but lucratif et le gouvernement, en plus de concevoir et de présenter des programmes de formation.

Juste valeur par le biais du résultat net
Les actifs investis sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction ou s'ils sont désignés par la direction sous l'option de la juste valeur. La plupart des actifs financiers détenus pour soutenir les passifs des contrats d'assurance et les passifs des contrats de placement sont classés en tant qu'actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net.

Marché actif
Un marché actif est un marché dans lequel les éléments négociés sont homogènes, des acheteurs et des vendeurs consentants peuvent normalement être trouvés à tout moment et les prix sont mis à la disposition du public.

Méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB)
La méthode prescrite pour l'évaluation des passifs des contrats au Canada. La MCAB est une évaluation prospective qui utilise la prime brute complète d'une police, l'estimation des charges et des obligations au titre de la police, les hypothèses courantes relatives aux résultats attendus, plus une marge pour les écarts défavorables, ainsi que des vérifications de scénarios pour évaluer le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Mesures prises par la direction et modifications des hypothèses
Cette composante des sources de bénéfices comprend les bénéfices qui découlent des mesures prises par la direction pendant l'exercice (par ex., l'acquisition ou la vente d'un bloc d'affaires, les changements relatifs à la tarification d'un produit, aux honoraires exigés, à la composition de l'actif, etc.), ou l'incidence de changements relatifs aux hypothèses ou à la méthode de calcul des provisions actuarielles pour les affaires en vigueur.

Méthode du taux d'intérêt effectif
La méthode du taux d'intérêt effectif sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à affecter les produits ou charges d'intérêts au cours de la période concernée. Le taux d'intérêt effectif permet d'actualiser exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Normes internationales d'information financière (IFRS)
Normes comptables internationales adoptées au Canada le 1er janvier 2011, pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, en remplacement des principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada.

Polices avec participation
Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par la société qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux bénéfices qui découlent du compte des participations. Le montant et le moment du versement des participations est à la discrétion de la société et tient compte du maintien de la solvabilité du compte avec participation.

Rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires
Il s'agit d'une mesure de rentabilité qui présente le résultat net disponible aux actionnaires ordinaires sous forme de pourcentage du capital moyen déployé pour toucher les bénéfices.

Test de suffisance du capital des sociétés d'assurance-vie (TSAV)
Le TSAV mesure la suffisance du capital d'un assureur. Ce test est l'un des nombreux indicateurs qu'utilise le BSIF pour évaluer la situation financière d'un assureur. Le ratio du TSAV correspond au ratio des éléments de capital admissibles par rapport au coussin de solvabilité de base, chacun étant calculé selon les lignes directrices du BSIF.

POLITIQUE DE GESTION DU COMPTE AVEC PARTICIPATION

But

La politique de gestion du compte avec participation énonce les objectifs de gestion pour la surveillance du compte avec participation de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie).

Étendue

La présente politique de participation s'applique à toutes les polices émises dans le compte avec participation de l'Empire Vie qui autorisent leurs titulaires à participer aux bénéfices du compte avec participation. Des participations sont créditées à la plupart des polices sur une base annuelle, alors que d'autres contrats plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale conformément aux dispositions contractuelles.

Politique

Description du compte avec participation et de ses polices

L'Empire Vie maintient un compte pour les polices avec participation (« compte avec participation »), séparément des comptes maintenus pour les autres polices, de la façon prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), et ce, en vertu de l'article 456 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Le compte avec participation comprend toutes les polices émises par l'Empire Vie qui donnent droit à leurs titulaires de participer aux bénéfices du compte avec participation.

L'Empire Vie ne maintient pas de comptes auxiliaires, à même le compte avec participation, pour les polices d'assurance vie, d'assurance invalidité et de rentes ni pour d'autres fonds ou pour des blocs d'affaires acquis d'autres sociétés. L'Empire Vie n'a aucun bloc d'affaires de participation fermé établi par suite de la démutualisation d'une société mutuelle et de sa transformation en société par actions.

Politique de placement

Les placements du fonds général dans le compte avec participation sont assujettis aux limites prescrites par la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux lignes directrices de placement établies par le comité des placements du conseil d'administration de l'Empire Vie. Les lignes directrices de placement sont conçues pour limiter le risque de placement global par la détermination des objectifs de placement, des placements admissibles, des critères de diversification, de l'exposition, de la concentration et des critères de qualité pour les placements admissibles. Le but est de maximiser le rendement des placements tout en gérant le risque de défaut, ainsi que les risques liés aux liquidités et aux réinvestissements à des niveaux acceptables et mesurables faibles.

Dans le compte avec participation, l'Empire Vie a créé deux segments d'actifs afin d'apparier en principe les placements à des types de passifs ou d'excédents spécifiques, qui sont les suivants : protection avec participation et excédent des titulaires de polices. L'Empire Vie attribue à chaque segment des actifs spécifiques d'un montant approximatif qui est à peu près équivalent au montant total de ses passifs ou des excédents.

Le comité des placements reçoit un rapport mensuel sur le rendement et la composition de l'actif du fonds général et sur les opérations de placement par segment d'actifs pour tous les fonds. De plus, au moins une fois par trimestre, la direction et les gestionnaires de placement de la société font rapport au comité des placements et, par son entremise, au conseil d'administration sur le contenu des portefeuilles, la composition de l'actif, l'appariement des positions de la société, le rendement du fonds général et des fonds distincts, ainsi que la conformité avec les lignes directrices de placement. Le conseil d'administration revoit les lignes directrices de placement au moins une fois par année.

Affectation du revenu de placement

Le revenu de placement est enregistré directement sous chaque segment d'actifs. Une part du revenu de placements est affectée au/du segment de l'avoir et de l'excédent des actionnaires du/au segment des actifs du compte avec participation proportionnellement au déficit ou à l'excédent des fonds par rapport aux actifs de chaque segment.

Affectation des frais

Les frais généraux sont affectés au compte avec participation selon la méthode des centres de coûts. Les frais associés directement au compte avec participation sont imputés comme tels. Les frais qui découlent ou qui varient en fonction des différentes activités de fonctionnement sont imputés au compte avec participation proportionnellement

aux statistiques propres à chaque centre de coûts. Les frais engagés par les centres de coûts généraux sont imputés au compte avec participation proportionnellement aux frais directement imputés.

Les frais de placement sont affectés mensuellement au compte avec participation, proportionnellement au total des fonds de la société au début de chaque mois.

Les taxes sur les primes sont affectées en proportion des primes imposables. Les autres taxes, permis et honoraires sont affectés aux différents secteurs d'activité selon la méthode des centres de coûts.

Affectation de l'impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat est affecté au compte avec participation en proportion du bénéfice imposable total de la société. Les actifs et passifs d'impôt différé sont traités de la même façon pour les comptes de participation et sans participation.

Gestion de l'excédent

La direction de la société gère le niveau de l'excédent du compte avec participation en prenant en considération le maintien de la solvabilité du compte avec participation, de la capacité du compte avec participation à respecter toutes ses obligations contractuelles et la mesure dans laquelle les affaires avec participation existantes financent les nouvelles affaires avec participation.

Virements au compte des actionnaires

L'Empire Vie a l'intention de virer la totalité du pourcentage permis de bénéfices pouvant être distribués du compte avec participation au compte des actionnaires tel que permis par l'article 461 de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada).

Actuaire désigné

Sur une base annuelle, le conseil d'administration prendra en considération l'opinion de l'actuaire désigné sur le maintien de l'équité de cette politique pour les titulaires de polices avec participation.

Processus d'approbation (et fréquence)

Le vice-président et actuaire des produits revoit cette politique chaque année. Le comité d'examen de la gestion des produits doit approuver toutes les modifications bénignes. Le comité d'examen de la gestion des produits et le conseil d'administration doivent approuver les modifications importantes. Les principaux facteurs qui pourraient l'inciter à modifier la politique sont notamment des changements apportés à la législation, à la règlementation relative aux comptes avec participation, aux normes de pratique actuarielle, aux exigences en matière de capital, à l'imposition et aux pratiques comptables, ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de la société.

La société réexaminera également la politique si elle décide de ne plus accepter de nouvelles affaires dans le compte avec participation.

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES PARTICIPATIONS POUR LES POLICES AVEC PARTICIPATION

But

La politique d'attribution des participations pour les polices avec participation (« politique de participation ») énonce le processus adopté par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (« Empire Vie » ou « société ») pour déterminer, recommander et déclarer des participations sur les polices émises dans son compte avec participation.

Étendue

La présente politique de participation s'applique à chaque police émise dans le compte avec participation de l'Empire Vie qui autorise ses titulaires à participer aux bénéfices du compte avec participation. Des participations sont créditées à la plupart des polices sur une base annuelle, alors que d'autres contrats plus anciens reçoivent des participations sur une base quinquennale conformément aux dispositions contractuelles.

Politique

Déclaration des participations à la discrétion du conseil d'administration

Le montant global des participations et leur attribution aux différentes catégories de polices avec participation sont déclarés sur une base annuelle à la discrétion du conseil d'administration de l'Empire Vie en vertu de l'article 464(1) de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Avant de déclarer le montant global des participations, le conseil d'administration prend en considération les recommandations de l'équipe de direction en ce qui concerne les participations à verser aux titulaires de polices, ainsi que l'opinion de l'actuaire désigné sur la conformité des participations proposées à la présente politique, leur équité pour les titulaires de polices avec participation et la conformité de leur préparation avec les normes de pratique de l'Institut canadien des actuaires. L'équipe de direction et l'actuaire désigné doivent respectivement préparer leurs recommandations et leur opinion en respectant les exigences législatives et règlementaires applicables, ainsi que les pratiques actuarielles généralement acceptées, y compris tout changement apporté par le Bureau du surintendant des institutions financières. De façon générale, la distribution réelle de participations sera conforme aux participations proposées, mais si la distribution réelle des participations diffère substantiellement des participations proposées, cet écart devra être divulgué et expliqué. De plus, si l'actuaire désigné doit faire une recommandation en lien avec les participations pour les polices avec participation, et que la distribution réelle des participations différait substantiellement de cette recommandation, cet écart devrait être divulgué et expliqué.

Principaux facteurs qui influent sur le montant global des participations

Le montant global des participations tient compte des résultats de toutes les polices, rentes et protections en cas d'invalidité avec participation, des participations en dépôt, des bonifications d'assurance libérée et d'assurance temporaire avec participation, ainsi que des résultats attribuables à l'excédent du compte avec participation. Le montant global des participations est également déterminé en fonction de différents facteurs comme la solvabilité du compte avec participation, sa capacité à respecter toutes ses obligations contractuelles, la mesure dans laquelle l'excédent du compte avec participation finance les nouvelles affaires, les changements apportés à la législation, la règlementation relative au compte avec participation, l'imposition et la taxation, les pratiques comptables ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de l'Empire Vie.

Principales sources de bénéfices

Les principales sources de bénéfices prises en considération pour déterminer le montant global des participations sont le revenu de placements, les actifs en défaut, la mortalité, les déchéances, les charges et les impôts. L'équipe de direction de l'Empire Vie passe en revue chaque année les résultats techniques réels du compte avec participation. L'Empire Vie peut ajuster les sources de bénéfices afin d'atténuer les fluctuations des résultats techniques et de prévoir des mesures de transition au cours de périodes de changements majeurs s'étalant tout au plus sur cinq ans.

L'Empire Vie utilise une approche temporaire pour les versements au compte de l'excédent attribuable aux titulaires de polices afin que ces versements provenant du produit du compte avec participation soient remis aux titulaires de polices sur l'ensemble de la durée de leurs polices.

Comme elle ne peut connaître ses résultats techniques à l'avance, l'Empire Vie ne peut garantir le montant global et la répartition des participations. Par conséquent, le montant des participations augmentera ou diminuera en fonction des résultats techniques réels.

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES PARTICIPATIONS POUR LES POLICES AVEC PARTICIPATION

Attribution des participations

Les titulaires de polices participent à l'attribution par le biais des barèmes de participation, qui répartissent le montant global des participations parmi les différentes catégories d'actifs. L'Empire Vie établit les catégories de participation des titulaires de polices avec participation selon les hypothèses de tarification utilisées à l'origine pour déterminer les valeurs garanties par les polices.

L'Empire Vie utilise différentes approches de tarification et méthodes axées sur des facteurs afin d'établir des barèmes de participation permettant de répartir le montant global des participations parmi les différentes catégories de participation. Le concept de base de cette méthode consiste à attribuer le montant global des participations aux différentes catégories de participation selon une proportion équivalente à la contribution estimée de chaque police au montant global des participations à long terme. L'objectif fondamental de l'attribution des participations est de maintenir une équité raisonnable entre les catégories et les générations de titulaires de polices, en tenant compte des facteurs et des limites pratiques.

La direction de la société revoit chaque année les résultats techniques, les hypothèses et les pratiques sous-jacents pour les barèmes de participation. Les modifications importantes qui découlent des résultats techniques réels seront transmises aux titulaires de polices avec participation dans les deux exercices qui suivent la modification des résultats techniques, dans la mesure où cette modification n'était pas déjà prise en compte dans le barème de participation courant, toute réserve additionnelle ou tout mécanisme semblable de mise à niveau des résultats techniques. La direction de la société fera rapport par écrit sur les résultats techniques, les hypothèses et les pratiques sous-jacents concernant les recommandations proposées pour les barèmes de participation.

Les barèmes de participation peuvent également être ajustés afin de refléter certains comportements particuliers des titulaires de polices qui se refléteraient dans les résultats techniques tels que les déchéances ou les avances versées sur les polices à des taux garantis.

Pour certains blocs de polices, le barème de participation des titulaires peut être déterminé au moyen de méthodes conçues pour établir approximativement la contribution de chaque police au bénéfice de ces blocs.

Aucune participation de résiliation n'est payable pour toute police avec participation émise par l'Empire Vie.

Actuaire désigné

Sur une base annuelle et chaque fois qu'une modification de la politique est recommandée, le conseil d'administration prendra en considération l'opinion de l'actuaire désigné sur le maintien de l'équité de cette politique pour les titulaires de polices avec participation.

Processus d'approbation (et fréquence)

Le vice-président et actuaire des produits revoit cette politique chaque année. Le comité d'examen de la gestion des produits et le conseil d'administration doivent approuver toutes les modifications. Les principaux facteurs qui pourraient l'inciter à modifier la politique sont notamment des changements apportés à la législation, à la règlementation relative aux comptes avec participation, aux normes de pratique actuarielle, aux exigences en matière de capital, à l'imposition et aux pratiques comptables, ou encore des changements fondamentaux survenus dans la situation de la société.

La société réexaminera également la politique si elle décide de ne plus accepter de nouvelles affaires dans le compte avec participation.

INFORMATION FINANCIÈRE DU COMPTE AVEC PARTICIPATION

	2022	2021
Excédent du compte avec participation		
Excédent et cumul des autres éléments du résultat global – début de l'exercice	**58 212 $**	44 148 $
Résultat net et autres éléments du résultat global, avant participations	**40 308**	54 271
Montants transférés aux actionnaires conformément à l'article 461 de la LSA	**—**	—
Montants transférés aux actionnaires conformément à l'alinéa 462(a) de la LSA, si compris dans le résultat net	**(2 682)**	(3 387)
Résultat net et autres éléments du résultat global	**37 626**	50 884
Participations des titulaires, à l'exception des bonifications	**(39 773)**	(36 820)
Excédent et cumul des autres éléments du résultat global – fin de l'exercice	**56 065 $**	58 212 $
Total des actifs du compte de participation	**861 438 $**	958 325 $
Montants transférés en vertu de l'article 462 (en % des bénéfices distribuables)	**6,79 %**	6,97 %

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE À L'ÉGARD DE LA GESTION DU RISQUE

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (la « société ») est une société par actions qui compte des actionnaires et des titulaires de polices avec participation. La société détient aussi deux filiales en propriété exclusive, la société de fonds communs de placement Placements Empire Vie Inc. et un agent général administrateur indépendant, la Financière TruStone Inc.

Conformément à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (la « loi »), chaque titulaire d'une ou de plusieurs polices avec participation a droit à un vote au moment de l'élection des administrateurs pour le compte des titulaires de polices, et chaque actionnaire a droit à un vote pour chaque action qu'il détient au moment de l'élection des administrateurs pour le compte des actionnaires. Au moins un tiers des administrateurs sont élus pour le compte des titulaires de polices, et le reste l'est pour le compte des actionnaires. La société est régie par la loi précitée, qui prévoit des dispositions concernant la gouvernance d'entreprise. Le système de gouvernance de la société est appuyé par des audits internes, des normes de conformité, des audits externes menés par un cabinet indépendant de comptables professionnels agréés et l'examen effectué par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) du Canada.

La direction est chargée de repérer les risques et d'en déterminer les incidences sur la société. Elle doit également mettre en place des politiques, des procédures et des contrôles appropriés pour atténuer ces risques. La société a des comités principaux de gestion du niveau de risque, qui rend compte de ses activités au conseil d'administration et/ou à ses comités, ainsi qu'un service interne de gestion du risque, dirigé par le chef de la gestion du risque, qui soutient les activités de gestion du risque de l'organisation. La fonction d'audit interne est chargée d'évaluer la pertinence des systèmes de contrôle interne et l'adhésion à ces systèmes. Elle présente périodiquement le résultat de ses examens à la direction et au comité d'audit issu du conseil d'administration.

Le conseil d'administration et ses comités supervisent la direction dans l'exécution de ses fonctions. La haute direction de la société fait rapport périodiquement au conseil d'administration sur les politiques et procédures de gestion du risque.

Le conseil d'administration dispose de pleins pouvoirs. Il a pour mandat de superviser la conduite des affaires et des activités de la société, notamment de surveiller la gestion du risque de la société. Le conseil exerce ses responsabilités directement et par l'intermédiaire de comités issus du conseil et de la direction. Le conseil d'administration s'est réuni sept fois en 2022 et devrait tenir au moins six réunions en 2023.

Parmi les fonctions de gestion du risque faisant l'objet d'une supervision par le conseil, mentionnons le risque de marché (incluant le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux titres de capitaux propres, le risque associé aux placements immobiliers et le risque de change), le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque lié aux produits (incluant le risque de mortalité, le risque associé au comportement des titulaires de polices en ce qui concerne les résiliations et les déchéances, le risque lié aux charges, le risque de morbidité ainsi que le risque lié à la conception des produits et à l'établissement des prix, le risque lié à l'appréciation des risques, le risque lié aux règlements et le risque de réassurance), le risque opérationnel (incluant le risque juridique et le risque de conformité règlementaire, le risque de modèle, ainsi que les risques liés aux ressources humaines, aux tiers, aux technologies, à la sécurité de l'information et à la continuité des activités), de même que le risque commercial et le risque stratégique. Pour en savoir davantage sur ces risques, veuillez consulter la section intitulée « Facteurs de risque » de la notice annuelle de l'Empire Vie qui se trouve au www.sedar.com. Les principales responsabilités en matière de supervision de certains de ces risques sont déléguées à six comités permanents issus du conseil, dont les rôles et les responsabilités sont explicitement définis. Les responsabilités qui ne sont pas déléguées à un comité permanent demeurent au conseil. Voici un bref résumé des principales responsabilités des six comités.

Le comité d'audit assume une responsabilité prévue par la loi, soit celle de superviser, au nom du conseil, la présentation de l'information financière, les systèmes d'information financière et de comptabilité et les contrôles internes de la société. Le comité supervise également le travail lié au test de tension.

Le comité des placements assiste le conseil dans le contrôle des politiques, des normes et des procédures en matière de placements et de prêts, ainsi que dans le contrôle des activités et des portefeuilles de placement de la société. Certaines des activités du comité des placements sont prévues dans les lignes directrices relatives aux

placements de la société, qui reflètent les exigences de la loi. Le comité surveille également les activités de gestion de l'actif de la société.

Le comité des ressources humaines est chargé de l'examen et du contrôle des pratiques en matière de ressources humaines de la société pour les membres de la direction et du personnel, notamment la rémunération, la planification de la relève, les programmes de diversité et d'inclusion, la dotation, ainsi que les régimes de retraite et d'assurance collective.

Le comité d'étude sur les règles de conduite est responsable du suivi des procédures mises en place pour repérer les opérations importantes entre parties liées, conformément à la loi. Il contrôle également certaines politiques d'entreprise, y compris les procédures relatives au Code de conduite professionnelle de la société, aux conflits d'intérêts, à la politique sur les opérations personnelles de la société, à la confidentialité des renseignements, aux plaintes des clients, à la protection des renseignements personnels, à la conformité règlementaire et à l'impartition.

Le comité de gestion du risque et du capital est responsable du suivi des activités de gestion du risque et du capital de la société.

Le comité de gestion du risque et du capital a pour mandat d'aider le conseil à s'acquitter de son rôle de surveillance en ce qui concerne la gestion du cadre de gestion du risque opérationnel et du cadre de tolérance au risque de la société, l'identification, l'examen et l'évaluation des principaux risques de la société, l'examen et l'évaluation des stratégies de gestion du risque de la société, ainsi que le déploiement et l'utilisation du capital. Le comité surveille également les activités liées à la conception des produits et à la continuité des affaires.

Le comité de surveillance des technologies de l'information a pour mandat d'aider le conseil à s'acquitter de son rôle de surveillance des risques liés à la sécurité de l'information et à la technologie, ainsi que de soutenir les efforts de la direction pour atténuer ces risques. Dans le cadre de ses responsabilités, le comité de surveillance des technologies de l'information évalue l'efficacité de la stratégie des technologies de l'information de la société au soutien de l'orientation stratégique et des objectifs d'affaires de la société, ce qui inclut l'examen des projets, des initiatives et de l'architecture stratégiques en lien avec les technologies de l'information.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Siège social

259, rue King Est
Kingston, Ontario
Canada K7L 3A8
1 877 548-1881
info@empire.ca
www.empire.ca

L'Empire Vie est membre d'Assuris, une société à but non lucratif chargée de protéger les assurés canadiens si leur compagnie d'assurance vie fait faillite.

Vous trouverez des détails au sujet de la protection d'Assuris sur le site Web www.assuris.ca ou en communiquant avec Assuris par téléphone au 1 866 878-1225.

BUREAUX DES VENTES DES MARCHÉS INDIVIDUELS

OUEST DU CANADA

Vancouver
707-1177 West Hastings Street
Vancouver, Colombie-Britannique V6E 2K3
604 232-5557
1 888 627-3591

Calgary
310-1167 Kensington
Calgary, Alberta T2N 1X7
403 269-1000
1 800 656-2878

ONTARIO

Burlington
108-1100 Burloak Drive
Burlington, Ontario L7L 6B2
905 335-6558
1 888 548-4729

Toronto
200-36 York Mills Road
Toronto, Ontario M2P 2E9
416 494-0900
1 888 548-4729

QUÉBEC

Montréal
600, boul. de Maisonneuve O., bureau 1600
Montréal, Québec H3A 3J2
514 842-9151
1 800 371-9151

Québec
1220, boul. Lebourgneuf, bureau 100
Québec, Québec G2K 2G4
418 628-1220
1 888 816-1220

BUREAUX DES VENTES D'ASSURANCE COLLECTIVE

OUEST DU CANADA

Vancouver
707-1177 West Hastings Street
Vancouver, Colombie-Britannique V6E 2K3
604 232-5558
1 800 547-0628

Calgary
310-1167 Kensington
Calgary, Alberta T2N 1X7
403 262-6386
1 888 263-6386

ONTARIO

Burlington
108-1100 Borloak Drive
Burlington, Ontario L7L 6B2
905 335-6558
1 800 663-9984

Toronto
200-36 York Mills Road
Toronto, Ontario M2P 2E9
416 494-6834
1 800 361-7980

QUÉBEC

Montréal
600, boul. de Maisonneuve O., bureau 1600
Montréal, Québec H3A 3J2
514 842-0003
1 800 561-3738

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS POUR LE COMPTE DES ACTIONNAIRES

John F. Brierley [1, 2, 6]
Administrateur

Scott F. Ewert [1, 4, 6]
Vice-président et chef des finances
E-L Financial Corporation Limited

Edward M. Iacobucci [1, 2, 3, 5]
Professeur de droit
Université de Toronto

Duncan N.R. Jackman [6]
Président du conseil d'administration
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Clive P. Rowe [4, 6]
Administrateur

Patricia M. Volker [1, 2, 3, 6]
Administratrice

ADMINISTRATEURS POUR LE COMPTE DES TITULAIRES DE POLICES

Stephanie A. Bowman [3, 4, 5, 6]
Administratrice

Mark J. Fuller [2, 3, 5, 6]
Président et chef de la direction
Commission du régime de retraite de l'Ontario

Mark Sylvia
Président et chef de la direction
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

Jacques Tremblay [3, 5, 6]
Associé
Oliver Wyman Actuarial Consulting

[1] Membre du comité d'audit
[2] Membre du comité d'étude sur les règles de conduite
[3] Membre du comité des ressources humaines
[4] Membre du comité des placements
[5] Membre du comité de surveillance des technologies de l'information
[6] Membre du comité de gestion du risque et du capital

PRÉSIDENT HONORAIRE

L'Honorable Henry N.R. Jackman
Président honoraire
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

HAUTE DIRECTION

Mark Sylvia
Président et chef de la direction

Richard Carty
Chef du contentieux et vice-président principal, Ressources humaines

Edward Gibson
Vice-président principal, Gestion du capital et actuaire en chef

Paul Holba
Vice-président principal et chef des placements

Michael Perry
Vice-président principal, Solutions d’assurance collective

Steve Pong
Vice-président principal, Marchés individuels

Mark Rogers
Vice-président principal, Expansion de l'entreprise

Rebecca Rycroft
Vice-présidente principale et chef des finances

Kathy Thompson
Vice-présidente principale et chef de la gestion du risque

Chris Volk
Vice-président principal et chef des technologies

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.

RAPPORT ANNUEL 2022 DE L'EMPIRE VIE

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une filiale d'E-L Financial Corporation Limited et est en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, ainsi que des produits de placement et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir les produits et les services dont ils ont besoin avec simplicité, rapidité et facilité afin qu'ils se constituent un patrimoine, génèrent un revenu et atteignent la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez le empire.ca pour obtenir de l'information additionnelle, notamment les notations courantes et les plus récents résultats financiers.

Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres
Compagnie Trust TSX
100, rue Adelaide Ouest, bureau 301
Toronto ON M5H 4H1
Téléphone : 416 682-3860
Sans frais : 1 800 387-0825
https://www.tsxtrust.com/?lang=fr

Politique sur le signalement des préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit
Si vous avez une plainte à formuler en ce qui concerne la comptabilité, les contrôles internes ou l'audit ou des préoccupations touchant des points discutables de ces aspects, veuillez transmettre votre plainte ou vos préoccupations par écrit à :

M. John Brierley
L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8
Courriel : johnbrierley12@gmail.com
Téléphone : 705 250-3133

Vous pouvez transmettre votre plainte ou vos préoccupations de façon anonyme. La société en garantit la confidentialité et les traitera selon sa politique sur le signalement des préoccupations relatives à la comptabilité et à l'audit.

MD Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**. MC Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.
Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité[MD]
empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

A-0004-FR-03/23

Empire Vie[MD]